AgroParisTech
ENGREF
INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIES DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT
PARIS INSTITUTE OF TECHNOLOGY FOR LIFE, FOOD AND ENVIRONMENTAL SCIENCES

FORMATION DES INGENIEURS FORESTIERS

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

Evaluation de la Charte Forestière de la Côte de Nuits

Mémoire de fin d'études

Olivia MAROIS
20e promotion
2009-2013

Août 2013

Source de la photographie de couverture :

- Paysage de la Côte de Nuits : la Combe de Chambolle-Musigny (Auteur : O. MAROIS)

AGROPARISTECH – ENGREF
Formation des ingénieurs forestiers

Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin

Evaluation de la Charte Forestière de la Côte de Nuits

Mémoire de fin d'études

Olivia MAROIS
20e promotion
2009-2013

Août 2013

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVE DE LA FIF

Formation des ingénieurs forestiers d'AgroParisTech-ENGREF	**TRAVAUX D'ÉLÈVES**
TITRE : Evaluation de la Charte forestière de la Côte de Nuits	**Mots clés :** Evaluation, charte forestière de territoire, Côte de Nuits, acteurs, groupes de travail, perspectives.
AUTEUR(S) : Olivia MAROIS	**Promotion :** 20e
Caractéristiques : 1 volume ; 108 pages ; 35 figures ; 19 annexes ; 1 carte ; bibliographie.	

CADRE DU TRAVAIL					
ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin **Nom du responsable :** Laurent SERVIERE **Fonction :** Coordinateur du service Nature, conservateur de la réserve naturelle de la Combe Lavaux					
Nom du correspondant ENGREF (pour un stage long) : Eric LACOMBE					
Tronc commun	■	**Stage en entreprise**	☐	**Autre**	☐
Option	☐	**Stage à l'étranger**	☐		
D. d'approfondissement	☐	**Stage fin d'études**	■		
		Date de remise :			

SUITE À DONNER (réservé au service des études)

☐ **Consultable et diffusable**

☐ **Confidentiel de façon permanente**

☐ **Confidentiel jusqu'au / / , puis diffusable**

Résumé

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (CCGC) est gestionnaire d'une réserve naturelle nationale, et animatrice d'un site Natura 2000 et de la charte forestière de territoire de la Côte de Nuits (CFT CN). En 2013, elle a décidé d'évaluer conjointement les trois programmes d'actions, dans un souci d'articulation et de cohérence et en vue d'établir une nouvelle stratégie gestion des territoires. Pour procéder à l'évaluation de la CFT CN, il est nécessaire d'établir une méthodologie d'analyse visant à dresser le bilan de la mise en œuvre des actions. Ce travail conduit à des propositions de perspectives qui pourront orienter les décideurs quant à l'avenir de la CFT CN.

Summary

The Community of communes of Gevrey-Chambertin (CCGC) is the manager of a National nature reserve, the leader of a Natura 2000 site and of the territory forest convention of the Côte de Nuits TFC CN). In 2013, they decided to jointly assess the three action programs, as a preliminary step before establishing a new management strategy. To proceed with the evaluation of the TFC CN, it is first necessary to establish an analysis methodology dealing with the implementation of actions. This work is expected to lead to proposals which could guide policy makers regarding the future of the TFC CN.

Remerciements

Je remercie en premier lieu Laurent SERVIERE, mon maître de stage, pour m'avoir accueillie au sein du service nature de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin. Merci aussi aux autres membres de l'équipe, Thomas, Fanny et Pierre, dont j'ai partagé le quotidien pendant ces six mois.

Je remercie tout particulièrement Eric LACOMBE pour avoir accepté d'être mon correspondant ENGREF, et Philippe DEUFFIC pour ses précieux conseils concernant la conduite d'entretien. Merci à Cécile SANSPEUR en la qualité de « personnalité extérieure » du jury.

Merci à Julie SAUREL, qui, malgré son départ du service nature, s'est tenue disponible pour répondre à mes questions. Merci à David MATHY pour ses conseils sur le déroulement d'un entretien de recrutement. Merci à Nathalie pour son grand sourire qui met de bonne humeur dès le matin et son oreille attentive toujours prête à l'écoute.

Merci à Jean-Marc BROCHOT, élu référent de la Charte Forestière de la Côte de Nuits, pour son implication constante dans le projet, et à tous les acteurs du territoire qui ont accepté de m'accorder du temps en entretiens individuels.

Merci à Roland et Tristan SUSSE pour les journées de terrain très enrichissantes dont ils m'ont fait bénéficier.

Un très grand merci à Soraya qui a été une colocataire exemplaire m'offrant un soutien sans faille tout au long du stage. Merci à Laura, une précieuse rencontre « professionnelle » riche en surprises.

Merci à François et Marie-Jo MATHEY, heureux habitants de Détain-et-Bruant, qui m'ont accueillie chez eux comme un membre de leur famille.

Merci à mes courageux relecteurs, ils m'ont rendu un grand service !

Je remercie enfin de tout cœur mes proches pour leur soutien tout au long de mes années d'études, et *a fortiori* au cours de cette dernière année riche en questionnements…

Table des matières

Remerciements **1**

Table des matières **2**

Table des illustrations **5**

Index alphabétique des abréviations **6**

Introduction **7**

1. La Côte de Nuits : un territoire forestier doté d'une Charte forestière de territoire **9**

1.1. La Côte de Nuits, un territoire présentant une importante composante forestière 9

1.1.1. Les principales caractéristiques de la Côte de Nuits 9

1.1.2. Un territoire caractérisé par une grande diversité de peuplements forestiers spontanés 11

1.1.3. Des enjeux écologiques importants 12

1.1.4. Statut de propriété, traitements sylvicoles et débouchés 12

1.1.5. Les peuplements résineux issus de vagues successives de reboisement 13

1.1.6. Un territoire hébergeant de nombreuses activités de loisir nature 13

1.2. La CFT : un outil contractuel à l'initiative des acteurs locaux 14

1.2.1. Cadre règlementaire : des chartes de territoire forestier aux chartes forestières de territoire 14

1.2.2. Les étapes de la mise en place d'une CFT : de l'émergence du projet à la mise en œuvre du programme d'actions 15

1.3. La Charte Forestière de la Côte de Nuits 16

1.3.1. Origine du projet 17

1.3.2. Délimitation du périmètre 17

1.3.3. Elaboration 17

1.3.4. Mise en œuvre du programme d'actions 18

1.4. Vers une évaluation de la Charte Forestière de la Côte de Nuits 19

1.4.1. Problématique de stage et objectifs de l'évaluation 19

1.4.2. Etapes de réalisation de l'étude 20

2. L'évaluation de la Charte forestière de la Côte de Nuits, une démarche participative visant à dresser le bilan de son animation et de sa mise en œuvre **21**

2.1. De l'évaluation des politiques publiques à l'évaluation d'une CFT 21

2.1.1. Notion d'évaluation des politiques publiques 21

2.1.2. L'évaluation, un processus comportant six étapes essentielles 22

2.1.3. Fondements de l'évaluation d'une Charte Forestière de Territoire 22

2.2. Construction d'une méthodologie pour l'évaluation de la CFT CN 22

2.2.1. Choix de l'évaluateur 23

2.2.2. Sélection de critères de jugement liés aux questions évaluatives 23

2.2.3. Niveaux d'analyse de l'évaluation 24

2.2.4. Recours à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs 24

2.2.5. Les étapes de concertation et de validation 25

2.3. Rencontre des acteurs 25
2.3.1. Choix de la méthode et objectifs des enquêtes 25
2.3.2. Constitution de guides d'entretien 26
2.3.3. Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés 26
2.3.4. Prise de contact et déroulement des entretiens 27
2.3.5. Méthodologie d'analyse des entretiens 27
2.4. Evaluation du document CFT 27
2.4.1. Objectifs et contenu 27
2.4.2. Méthodologie 27
2.5. Evaluation de l'animation et de la gestion administrative et financière de la CFT CN 29
2.5.1. Evaluation de l'animation 29
2.5.2. Evaluation de la gestion administrative et financière 29
2.6. Evaluation de l'état d'avancement des actions 30
2.6.1. Rappel des principales caractéristiques des actions 30
2.6.2. Evaluation de l'état d'avancement des actions 30
2.6.3. Evaluation synthétique de l'action 31
3. Synthèse des principales conclusions de l'évaluation 32
3.1. Bilan des entretiens 32
3.1.1. Dossiers de la CFT CN abordés par les acteurs 32
3.1.2. Analyse par thématique générale 32
3.1.3. Analyse par dossier de la CFT 34
3.2. Bilan de l'analyse du document de la CFT 37
3.2.1. Analyse du document CFT 37
3.2.2. Analyse de l'arborescence des objectifs 38
3.3. Bilan de l'animation générale 39
3.3.1. Mise en œuvre de la CFT et communication sur ses réalisations 39
3.3.2. Articulation de la CFT avec les autres projets territoriaux 39
3.3.3. Suivi annuel de la CFT 40
3.4. Bilan de la gestion administrative et financière 41
3.4.1. Répartition du temps de travail entre les différentes activités de l'animateur 41
3.4.2. Répartition du temps de travail entre les différents dossiers de la CFT CN 42
3.4.3. Financement de l'animation de la CFT CN 43
3.4.3. Financement des actions 43
3.5. Bilan de l'avancement des actions 44
3.5.1. Axe 1 : Devenir des peuplements 44
3.5.2. Axe 2 : Bois énergie 45
3.5.3. Axe 3 : Mobilisation des bois 45
3.5.4. Axe 4 : Rationalisation des itinéraires 46
3.5.5. Axe 5 : Communication 46

3.6. Synthèse de l'évaluation des actions 46
4. Perspectives et discussion 50
4.1. Perspectives proposées à l'issue du travail d'évaluation 50
4.1.1. Devenir des peuplements 50
4.1.2. Bois énergie 51
4.1.3. Mobilisation en forêt publique et privée 53
4.1.4. Plan de fréquentation 54
4.2. Prise de recul sur le travail effectué et difficultés rencontrées 56
4.2.1. Appropriation de la sémantique et élaboration de la méthodologie 56
4.2.2. Prise de recul sur les entretiens 56
4.2.3. Dimension participative de l'évaluation 57
4.3. Utilisation de l'évaluation et avenir de la CFT CN 58
Conclusion 59
Références bibliographiques 60
Contacts 63
Table des annexes 65
Annexe 1 : Carte des types de peuplements en forêt privée sur la Côte de Nuits 66
Annexe 2 : Guide d'entretien utilisé pour interroger Charlotte DEFFRENNE sur l'historique de la Charte forestière de la Côte de Nuits 67
Annexe 3 : Carte du périmètre de la Charte forestière de la Côte de Nuits et des différentes intercommunalités qu'elle recoupe (Source : O. Marois, IGN) 69
Annexe 4 : Composition des groupes de travail 70
Annexe 5 : Compte rendu du groupe de travail « Activités socio-économiques » 71
Annexe 6 : Compte rendu du Groupe de travail « Forêt » 75
Annexe 7 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des partenaires institutionnels 78
Annexe 8 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des partenaires techniques 80
Annexe 9 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des élus 82
Annexe 10 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des représentants d'usagers 84
Annexe 11 : Tableau de synthèse de l'évaluation du document CFT 86
Annexe 12 : Arborescence des enjeux, objectifs et actions de la CFT 89
Annexe 13 : Fiche de synthèse de l'évaluation de l'action FA 1-1 90
Annexe 14 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 2-1 et FA 2-2 93
Annexe 15 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 3-1, FA 3-2 et FA 3-3 96
Annexe 16 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 3-4, FA 3-5 et FA 3-6 99
Annexe 17 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 4-1 et FA 4-2 103
Annexe 18 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 5-1 et FA 5-2 106
Annexe 19 : Devis réalisé en 2011 pour l'impression de la notice sylvo-écologique 108

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation de la Côte de Nuits et distinction Côte-Hautes Côtes (Sources : Olivia MAROIS, IGN) 9
Figure 2 : Contraste entre les deux versants de la Combe Lavaux (Auteur : CCGC)..... 10
Figure 3 : Le village de Couchey, entouré de vignes et surplombé d'un vaste massif forestier (Auteur : CCGC) . 10
Figure 4 : Répartition théorique de la végétation dans une combe de la Côte dijonnaise (d'après Juillard et al, 2004) 11
Figure 5 : La Biscutelle de Dijon (*Biscutella divionensis*), une plante endémique de la Côte dijonnaise (Auteur : CCGC) 12
Figure 6 : Schéma synthétisant les étapes de la mise en place d'une CFT (Source : Olivia MAROIS) 16
Figure 7 : Calendrier de travail de l'évaluation de la CFT (Source : Olivia Marois) 20
Figure 8 : Le cycle de l'évaluation (Source : Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 2009)..... 22
Figure 9 : Schéma synthétique des notions clés de l'évaluation (modifié d'après Juillard, 2012)..... 24
Figure 10 : Introduction au groupe de travail « Forêt » par Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (Auteur : Laura Rouvelin)..... 25
Figure 11 : Répartition des acteurs interrogés selon les différentes catégories définies au préalable (Source : Olivia Marois) 26
Figure 12 : Signification des notes d'évaluation globale du document CFT..... 28
Figure 13 : Critères d'évaluation de la logique de l'arborescence des objectifs de la CFT (modifié d'après Champion, 2004)..... 28
Figure 14 : Table utilisée pour comparer les moyens humains et financiers prévisionnels et réels mis en œuvre pour chaque action de la CFT CN 29
Figure 15 : Partie descriptive des fiches de synthèse d'évaluation de l'état d'avancement des actions..... 30
Figure 16 : Tableau de synthèse de l'évolution de l'état d'avancement des actions et commentaires associés . 30
Figure 17 : Evaluation synthétique de l'action en termes de pertinence, efficacité et moyens..... 31
Figure 18 : Répartition des acteurs par dossier abordé en entretien 32
Figure 19 : Peuplement de Pins noirs, forêt communale de Fixin (Auteur : CCGC) 34
Figure 20 : Visite d'un hangar de stockage de plaquettes forestières (Auteur : CCGC)..... 35
Figure 21 : Panneau explicatif du projet de desserte collective (Auteur : CCGC) 36
Figure 22 : Signalétique itinéraire pédestre, en haut, et VTT, en bas (Auteur : CCGC)..... 36
Figure 23 : Synthèse des points forts et points faibles du document CFT 37
Figure 24 : Synthèse des points forts et points faibles de l'arborescence et des fiches action 38
Figure 25 : Comparaison de la répartition des activités en 2009, 2010, 2011 et 2012..... 41
Figure 26 : Répartition du temps consacré aux principaux dossiers de la CFT (en % du temps total d'animation) 42
Figure 27 : Evolution de la proportion des subventions CG 21 perçues en % du montant maximal annuel éligible (Source : Olivia Marois)..... 43
Figure 28 : Comparaison des montants de demandes de subventions et des dépenses réelles de 2009 à 2011 44
Figure 29 : Tableau résumant l'état d'avancement final de chaque action de la CFT CN..... 47
Figure 30 : Tableau de synthèse de l'évaluation des actions de la CFT CN en termes de pertinence, efficacité et moyens mis en œuvre..... 49
Figure 31 : Schéma bilan des perspectives liées à l'axe Devenir des peuplements..... 51
Figure 32 : Schéma bilan des perspectives relatives à l'axe bois énergie 53
Figure 33 : Présentation schématique du contenu de la stratégie d'intervention du plan de fréquentation (d'après CCGC, 2013) 55
Figure 34 : Schéma résumant les trois idées principales en vue d'une amélioration des itinéraires 56

Index alphabétique des abréviations

ADCOFOR21	Association départementale des communes forestières de Côte d'Or
APROVALBOIS	Association pour la Promotion et la Valorisation des Activités du Bois en Bourgogne
CAF	Club alpin français
CCGC	Communauté de communes de Gevrey-Chambertin
CDESI	Commission départementale des espaces sites et itinéraires
CDRP	Comité départemental de la randonnée pédestre
CFT	Charte forestière de territoire
CFT CN	Charte forestière de territoire de la Côte de Nuits
COPIL	Comité de pilotage
CG 21	Conseil général de Côte d'Or
CR	Conseil régional de Bourgogne
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DOCOB	Document d'objectifs
ENGREF	Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts
FA	Fiche action
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FFME	Fédération française de montagne et d'escalade
FFN	Fonds forestier national
FNCOFOR	Fédération nationale des communes forestières
IFN	Inventaire forestier national
GT	Groupe de travail
LOF	Loi d'orientation sur la forêt
ONF	Office national des forêts
PDRH	Plan de développement rural hexagonal
PSG	Plan simple de gestion
RNCL	Réserve naturelle de la Combe Lavaux
SIG	Système d'information géographique
TSF	Taillis sous futaie

Introduction

Si la forêt a, de tout temps, fait l'objet de multiples usages par les hommes, aussi bien comme abri que comme réservoir de nourriture et de matières premières, la prise en compte de son caractère multifonctionnel dans la politique forestière française demeure récente. La ratification de la loi d'orientation sur la forêt (LOF) du 9 Juillet 2001 a conduit à la modification du Code forestier via l'ajout d'un livre préliminaire intitulé « Principes fondamentaux de la politique forestière ». L'article 1er de ce livre précise les grandes orientations de la politique forestière en introduisant la notion de multifonctionnalité :

« La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité de la filière de production forestière, de récolte et de valorisation du bois et des autres produits forestiers et de satisfaire les demandes sociales relatives à la forêt. »

La LOF prévoit également, dans son article L. 2, la déclinaison de cette notion de multifonctionnalité au niveau local en définissant un nouvel outil territorial, les chartes forestières de territoire : « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique. »*

Située à quelques kilomètres au Sud de l'agglomération dijonnaise forte de ses 250 000 habitants, la Côte de Nuits, réputée pour ses vins, présente une large proportion de forêts. Les surfaces boisées sont le siège d'activités récréatives, cynégétiques, et d'exploitation forestière. Elles se caractérisent également par de forts enjeux écologiques. Devant le constat de son caractère multifonctionnel, les élus ont décidé en 2007 de doter la Côte de Nuits d'une charte forestière de territoire (CFT). Au terme d'une année d'élaboration, elle a été adoptée en 2009 et animée par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (CCGC), également gestionnaire d'un site Natura 2000 et d'une réserve naturelle nationale. Son programme d'actions, de même que le Plan de gestion (PG) de la réserve et le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, étant arrivé à son terme en 2012, il a été décidé de procéder conjointement à l'évaluation des trois documents en 2013.

En effet, tout territoire étant en perpétuelle évolution, il s'avère nécessaire de vérifier régulièrement si les choix stratégiques de la gestion demeurent appropriés et si les résultats répondent bien aux objectifs fixés en vue d'une réactualisation du programme d'actions voire une redéfinition des objectifs stratégiques. Cette démarche d'évaluation s'insère dans un cadre commun à toutes les politiques publiques. Elle doit permettre de mettre en évidence les acquis à pérenniser, les actions qui n'ont pu être mises en œuvre, en comprendre les raisons, et prendre la mesure des nouveaux enjeux. *In fine*, l'objectif est d'envisager des réponses adaptées aux freins identifiés avant de poursuivre les actions existantes et de s'engager dans de nouvelles actions.

Comment mener une évaluation objective, participative et exhaustive de la Charte forestière de Côte de Nuits (CFT CN) en cohérence avec l'évaluation du PG et du DOCOB ? Comment associer

ressenti des acteurs et données administratives et financières pour évaluer l'avancement des actions de la CFT CN ?

Après une présentation du contexte forestier de la Côte de Nuits, de l'outil CFT et de la démarche évaluative, nous développerons les choix méthodologiques qui ont présidé au travail d'évaluation du document CFT, de la conduite de gestion, de l'animation des actions et de l'avancement de celles-ci. Les principaux résultats font l'objet de la troisième partie, qui précède la formulation de perspectives post-évaluation et la prise de recul sur le travail effectué.

1. La Côte de Nuits : un territoire forestier doté d'une Charte forestière de territoire

Cette première partie vise à introduire certains éléments de contexte nécessaires à la compréhension de la problématique étudiée, qui sera présentée en fin de partie.

1.1. La Côte de Nuits, un territoire présentant une importante composante forestière

1.1.1. Les principales caractéristiques de la Côte de Nuits

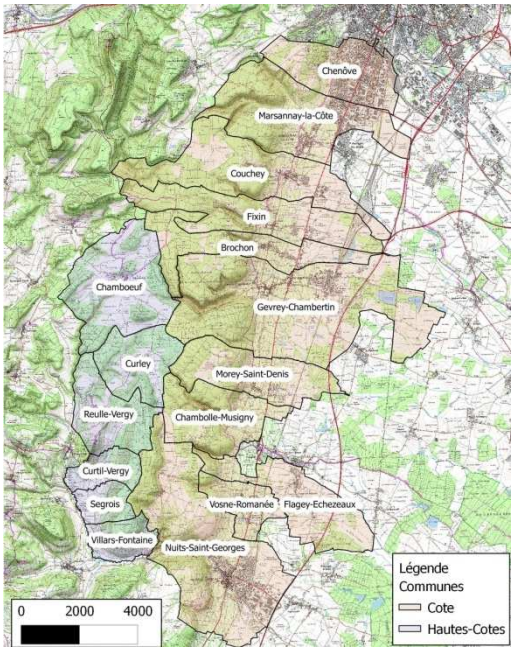

Limites géographiques

Située au sud du département de la Côte d'Or, la Côte de Nuits s'étend de Nuits-Saint-Georges à Dijon (Fig. 1). Elle est limitée au Nord par le Val-Suzon et à l'Est par la Saône qui la sépare des reliefs du Jura. On distingue la Côte, qui occupe la partie Est du territoire (communes de Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée, Flagey-Echezeaux, Chambolle-Musigny, Morey-Saint-Denis, Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin, Couchey, Marsannay-la-Côte et Chenôve) et les Hautes-Côtes (Chamboeuf, Curley, Reulle-Vergy, Curtil-Vergy, Segrois et Villars-Fontaine).

Figure 1 : Localisation de la Côte de Nuits et distinction Côte-Hautes Côtes (Sources : Olivia MAROIS, IGN)

Caractéristiques climatiques

Abritée des influences océaniques d'ouest, la Côte de Nuits présente un climat de type continental (Juillard et al, 2004). Les gelées hivernales peuvent être parfois fortes. Les influences méridionales sont d'autant plus perceptibles que l'on se dirige vers le Sud. Cela se traduit notamment par des printemps et des étés chauds et ensoleillés. La pluviométrie annuelle est de 650 à 750 mm, et les précipitations sont assez bien réparties.

Néanmoins, ces caractéristiques générales sont modulées par des effets d'exposition dus à une opposition de versants très marquée dans les nombreuses combes de la Côte de Nuits. Bien que majoritairement orientées d'Ouest en Est, ces combes comportent des pentes d'orientations diverses, responsables de mésoclimats, voire de microclimats dans certains fonds de combe. On peut ainsi relever des écarts de température de 4 à 5°C entre les ubacs et les adrets.

Géomorphologie

La Côte de Nuits est entaillée par un réseau dense de vallées devenues sèches, les combes, globalement orienté Ouest-Est, qui sépare la plaine de Saône des reliefs calcaires des Hautes-Côtes. Ceci constitue un relief en gradins caractéristique, dont le dénivelé avoisine les 150 m. L'orientation des combes est à l'origine de contrastes importants entre le plateau, les ubacs, les adrets, et les fonds de combe, ce qui implique des conditions stationnelles très variées, responsables d'une grande diversité de milieux et d'espèces associées.

Figure 2 : Contraste entre les deux versants de la Combe Lavaux (Auteur : CCGC)

Géologie et pédologie

Les assises géologiques de la Côte de Nuits sont constituées par la succession des différents étages du Jurassique, du Bajocien supérieur au Bathonien supérieur et Callovien (Marguet, 1998). Les sols formés sur ces calcaires durs, parfois marneux, sont en général superficiels, filtrants et secs. Selon la nature de la roche mère et les conditions topographiques, on trouve :

- des sols développés sur des argiles de décarbonatation peu épaisses qui caractérisent les plateaux ;
- des sols humifères et carbonatés sur les versants, avec enrichissement possible en colluvions argileuses en bas de versant ;
- des sols majoritairement constitués de blocs avec matière organique dans les fonds de combes.

Occupation du sol

La structure paysagère est relativement constante sur la Côte. Le vignoble, de renom mondial, s'étend à mi-versant et au pied du front de la Côte (Fig. 2). Les sommets boisés sont accompagnés de milieux ouverts, pelouses, fruticées, éboulis et falaises.

Figure 3 : Le village de Couchey, entouré de vignes et surplombé d'un vaste massif forestier (Auteur : CCGC)

Les pelouses sont des milieux semi-naturels, depuis longtemps utilisés par les populations locales, pour le pâturage, la cueillette, et plus récemment pour les loisirs de plein air.

1.1.2. Un territoire caractérisé par une grande diversité de peuplements forestiers spontanés

- En situation de plateau et sur sols superficiels, les peuplements sont essentiellement constitués d'une **chênaie-charmaie** où le hêtre peut être présent en accompagnement avec des fruitiers et l'érable champêtre. Le Hêtre y a souvent été éliminé par la gestion sylvicole en taillis sous futaie à rotations courtes, au profit du Charme, pour ses qualités de bois de chauffage (Saurel et al, 2009). Sur sols de plus de 50 cm de profondeur, on trouve un **taillis de Charme avec réserve de Chêne de qualité**, avec des Hêtres et des Frênes disséminés.

- En versant Nord, généralement sur sols d'éboulis calcaires, on rencontre des **érablaies à Scolopendre,** des **hêtraies froides à Dentaire pennée,** des **hêtraies-chênaies calcicoles** et des **tiliaies à Seslérie.**

- En fond de vallon, généralement sur sols argileux, les peuplements conservent une bonne alimentation en eau tout au long de l'année. On y trouve des **chênaies pédonculées, frênaies et érablaies**.

- En versant Sud, on trouve les stations les plus chaudes et sèches, à sols superficiels et caillouteux, abritant **la chênaie pubescente**. Cet habitat abrite de nombreuses espèces végétales sub-méditerranéennes proches de leur limite Nord de répartition, telles que *Ruscus aculeatus*, *Rubia peregrina*, *Rhamnus alpina* ainsi que *Acer opalus*.

Ces différents peuplements sont présentés en coupe sur le schéma ci-après (Fig. 4).

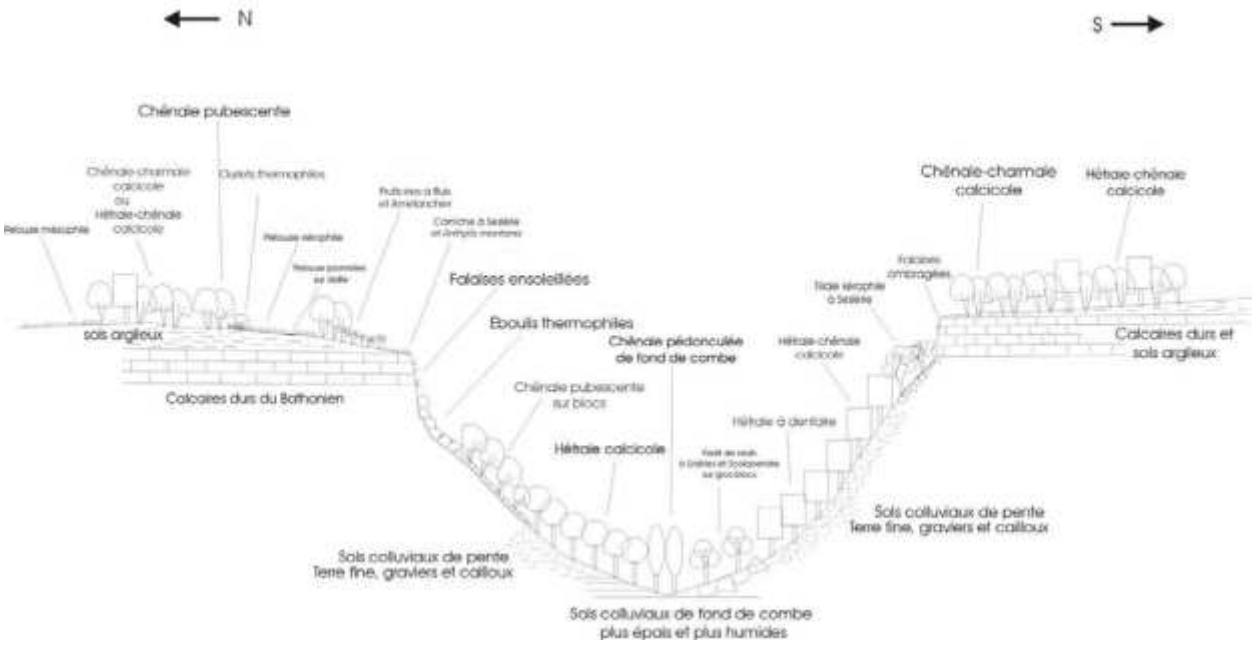

Figure 4 : Répartition théorique de la végétation dans une combe de la Côte dijonnaise (d'après Juillard et al, 2004)

Figure 5 : La Biscutelle de Dijon (*Biscutella divionensis*), une plante endémique de la Côte dijonnaise (Auteur : CCGC)

1.1.3. Des enjeux écologiques importants

Outre des milieux forestiers remarquables figurant en annexe I de la Directive Habitats, tels que les forêts de ravin (habitat prioritaire) ou encore les hêtraies et les chênaies-charmaies calcicoles, la Côte de Nuits présente des habitats de **pelouses, fruticées, ourlets, falaises** et éboulis à intérêt écologique majeur (Juillard et al, 2004).

14 espèces végétales protégées en Bourgogne ainsi qu'une vingtaine d'espèces très rares et une espèce endémique, la Biscutelle de Dijon (*Biscutella divionensis*), ont été recensées dans ces milieux.

Ces enjeux écologiques ont présidé à la création d'une réserve naturelle nationale, la Réserve naturelle de la Combe Lavaux-Jean Roland et d'un site Natura 2000, le site n°FR2600956 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » en 2004.

1.1.4. Statut de propriété, traitements sylvicoles et débouchés

Statut de propriété des forêts du territoire

Le taux de boisement sur la Côte de Nuits est de 48 % pour une surface boisée totale de 5 327 ha (Saurel et al, 2009). Les forêts sont publiques à 84 %, 70 % sont des forêts communales et 11 % des forêts domaniales, les 3 % restants appartenant au CHU de Dijon. En 2008, 90 % des forêts publiques possédaient un plan d'aménagement. Cette proportion a légèrement augmenté depuis.

Un propriétaire privé possède en moyenne 1 ha de forêt ; seuls 8 propriétaires possèdent plus de 25 ha, couvrant plus de 35 % des surfaces forestières privées, le reste présentant un niveau de morcellement très important. En 2008, seul un quart des surfaces boisées privées du territoire étaient dotées d'un plan simple de gestion. Une carte des types de peuplements présents sur les propriétés privées du territoire figure en annexe 1.

Traitements sylvicoles et accroissements annuels

Les forêts du territoire sont majoritairement traitées en taillis sous futaie (62 %), les essences majoritaires sont les Chênes (pédonculé, sessile et pubescent) et le Hêtre. Les futaies de feuillus sont peu répandues (3 %), les taillis simples représentent 9 % des surfaces boisées, les peuplements résineux 18 % (IFN, 2004). Sur la région naturelle « Côte et Arrière Côte », l'accroissement moyen annuel en volume des taillis est estimé entre 3 et 4 m^3/ha/an, et de 6 à 7 m^3/ha/an pour les futaies résineuses.

Débouchés

Le bois de chauffage le plus souvent délivré en affouage ou vendu aux exploitants forestiers est le principal débouché pour les taillis feuillus. Les réserves peuvent être valorisées en bois d'œuvre. Les Pins noirs trouvent des débouchés variés : bois d'industrie, plaquettes forestières voire dans certains cas bois d'œuvre, pour la fabrication de piquets notamment.

1.1.5. Les peuplements résineux issus de vagues successives de reboisement

Essences présentes sur le territoire

Les deux principales essences résineuses présentes sur le territoire et issues de reboisements sont les suivantes :

- **Le Pin noir d'Autriche** (*Pinus nigra* ssp *nigricans*), essence la plus plantée sur la Côte dijonnaise (il représente 10 % des surfaces boisées), il supporte très bien les sols carbonatés grâce à un système mycorrhizien développé. Il est capable de s'enraciner solidement même sur roches superficielles (Marguet, 1998). Les premières plantations remontent aux années 1820. Suite à la crise du *Phylloxera*, certaines parcelles ont été reboisées avec du Pin noir, alors utilisé dans l'industrie du bois de mine.

- **Le Cèdre de l'Atlas** (*Cedrus atlantica*), épars sur la Côte de Nuits, il représente tout de même 2% des surfaces boisées. Il supporte bien les hivers rigoureux, il est adapté à des climats secs, et peut pousser sur sols variés.

On trouve également le **Pin laricio de Corse** (*Pinus nigra* ssp *laricio*), le **Mélèze** (*Larix decidua)*, le Sapin de Nordmann *(Abies Nordmanniana)* et l'Epicéa *(Picea abies)* en moindres proportions.

Age des peuplements

Différentes vagues de plantations ont eu lieu au cours du temps (Marguet, 1998). Ainsi, on trouve des peuplements de plus de 100 ans, de 60 à 80 ans, d'autres encore de moins de 60 ans, plantés dans le cadre d'un contrat avec le Fonds forestier national (FFN). L'aspect des reboisements de résineux de la Côte de Nuits est hétérogène du fait de cet échelonnement des plantations dans le temps (plus de 150 ans) mais aussi compte tenu de la variabilité stationnelle importante à l'échelle du territoire.

Approche socio-économique des peuplements résineux de la Côte de Nuits

Une étude menée par Pascal MARGUET en 1998 et commanditée par l'ONF a révélé les résultats d'une enquête sur les enjeux paysagers et socio-économiques liés aux peuplements résineux de la Côte de Nuits. L'idée d'un impact important des résineux sur le paysage de la Côte était largement partagée, cependant l'enquête a aussi révélé un lien affectif entre les peuplements et leurs usagers.

Par ailleurs, un certain nombre d'usagers a exprimé une volonté de limiter l'extension du Pin noir en particulier dans les milieux à intérêt écologique fort et menacés par la colonisation par le Pin noir, tels que les pelouses calcaires. Cette opinion côtoie dans le même temps une vision récréative de ces peuplements, perçus comme propices à la pratique de loisirs nature.

1.1.6. Un territoire hébergeant de nombreuses activités de loisir nature

Sur le territoire de la Côte de Nuits, un grand nombre de loisirs nature peuvent être pratiqués : la randonnée pédestre et équestre, l'escalade, le VTT, les sports motorisés, la chasse… Cette fréquentation du territoire est en nette augmentation depuis quelques années, et de façon hétérogène puisque la partie « Côte » est plus accessible pour les habitants de l'agglomération dijonnaise et plus aménagée. Ces considérations associées à la prise en compte des enjeux écologiques ont présidé à la mise en place d'un plan de fréquentation, qui, suite à un diagnostic

précis des activités, a permis d'identifier les secteurs où la fréquentation pose particulièrement problème.

Les principales caractéristiques de la Côte de Nuits sont résumées ci-dessous :

- ✓ Un paysage renommé, où les milieux forestiers et les pelouses surmontent le vignoble ;
- ✓ Des milieux naturels variés abritant un grand nombre d'espèces ;
- ✓ Un taux de boisement important, une large part de forêts publiques ;
- ✓ Des propriétés privées fortement morcelées, peu dotées de documents de gestion ;
- ✓ Des forêts majoritairement traitées en taillis sous futaie, à faible productivité ;
- ✓ Des peuplements résineux à fort impact paysager aux débouchés multiples ;
- ✓ Des activités de loisir nature et variées, parfois à impact fort sur les milieux.

1.2. La CFT : un outil contractuel à l'initiative des acteurs locaux

Longtemps cantonnée dans une approche spécifique, aussi bien au plan européen que national, la politique forestière est peu à peu devenue partie intégrante de l'aménagement du territoire et composante essentielle du développement durable.

Jean-Louis Bianco, ancien Ministre, dans son rapport de 1998, a envisagé de nouveaux outils pour une stratégie forestière française. Il y propose une contractualisation des objectifs forestiers *« pour assurer une gestion durable de l'espace naturel et forestier et pour créer des emplois en milieu rural, les propriétaires et gestionnaires, après une concertation avec les usagers, pourront conclure avec l'Etat des contrats de territoire, s'inscrivant dans les priorités des contrats Etat-Régions».*

Si à l'échelle des pays et des agglomérations, la forêt était encore, dans les années 1990, peu présente dans les chartes et projets, la situation a commencé à évoluer au début des années 2000 avec l'instauration d'un nouveau cadre règlementaire.

1.2.1. Cadre règlementaire : des chartes de territoire forestier aux chartes forestières de territoire

La circulaire du ministère de l'agriculture et de la pêche parue le 15 Février 2001 annonce la création, à titre expérimental, des **chartes de territoire forestier**, définies comme « *un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel. ».*

La Loi d'orientation forestière (LOF) du 9 Juillet 2001, qui a abouti à la création d'un livre préliminaire du code forestier, intitulé « Principes fondamentaux de la politique forestière », confirme ce dispositif sans faire de la multifonctionnalité une obligation. En particulier, l'article L 12 de ce livre préliminaire prévoit que « *sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une* ***charte forestière de territoire*** *peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant :*

- soit à garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;

- soit à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;

- soit à favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;

- soit à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers. »

Une différence notable à souligner entre la circulaire du 15 Février 2001 et la LOF est le passage de la notion de « **charte de territoire forestier** » à la **« charte forestière de territoire** ». Le caractère forestier du territoire n'est plus relégué en dernière position mais tient désormais une place centrale.

En outre, l'article L 12 prévoit que *« la charte peut être élaborée à l'initiative d'élus des collectivités concernées »* et qu'elle peut donner lieu à *« des conventions conclues entre, d'une part, un ou des propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives et, d'autre part, des opérateurs économiques ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'Etat. »* Enfin, ce même article stipule que les conventions peuvent aboutir à l'obtention d' « *aides publiques en contrepartie des services économiques, environnementaux et sociaux rendus par la forêt lorsqu'ils induisent des contraintes particulières ou des surcoûts d'investissement et de gestion ».*

La LOF a donc constitué un point déterminant dans le processus d'intégration de la forêt et de la filière bois dans les politiques nationales et locales en envisageant l'articulation entre démarche forestière et démarche territoriale.

1.2.2. Les étapes de la mise en place d'une CFT : de l'émergence du projet à la mise en œuvre du programme d'actions

Initiative

Des acteurs locaux prennent la décision d'élaborer une CFT sur un territoire donné pour répondre à un ou plusieurs enjeux. Ces acteurs peuvent présenter leur projet aux services du ministère de l'Agriculture et solliciter une aide de l'État pour l'élaboration de la charte.

Elaboration

Le porteur du projet anime la concertation visant à élaborer le document avec l'aide d'un intervenant technique s'il le juge nécessaire. Le document charte forestière, élaboré de manière concertée, est signé par les acteurs locaux. Le Préfet arrête le périmètre de la charte, ce qui vaut reconnaissance de celle-ci. Pour être mené à bien, le processus d'élaboration d'une CFT doit comporter les étapes suivantes (Entreprises Territoire et Développement, 2007) :

- Définition du périmètre et choix de la structure porteuse selon le contexte local ;
- Réalisation du diagnostic complet de la forêt et de la filière bois ;
- Identification d'une ou des problématiques fortes ;
- Affirmation du portage politique de la démarche ;
- Mise en place d'une instance de pilotage de la charte ;
- Identification et mobilisation de tous les partenaires concernés ;
- Articulation de la CFT avec les autres dispositifs forestiers territoriaux ;

- Prise en compte de la question des échelles spatiales ;
- Identification des financeurs des actions ;
- Définition du dispositif de suivi et d'évaluation.

Mise en œuvre

La charte forestière de territoire donne lieu à des conventions d'application conclues entre les offreurs de biens et services que sont les propriétaires forestiers privés ou publics, et des demandeurs (collectivités locales, divers opérateurs économiques, établissements publics, associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, Etat..), motivés par ces biens et services, en vue de réaliser un projet clairement défini et financé (MAAP, 2010). La mise en œuvre du programme d'actions est réalisée par l'animateur de la CFT, qui joue, à cette étape, un rôle clé.

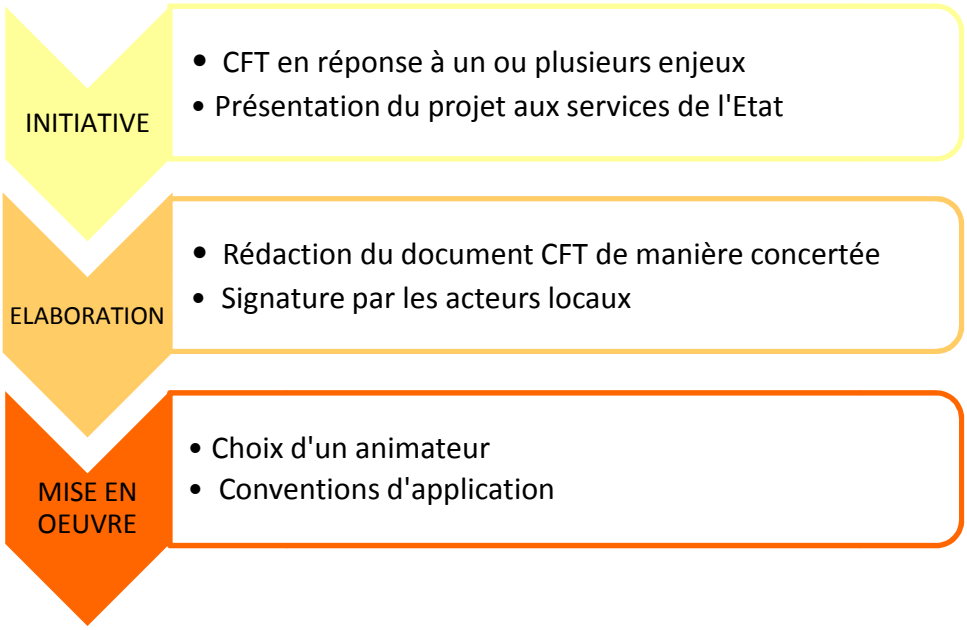

Figure 6 : Schéma synthétisant les étapes de la mise en place d'une CFT (Source : Olivia MAROIS)

1.3. La Charte Forestière de la Côte de Nuits

Nous nous proposons de retracer dans cette sous-partie les grandes lignes de l'historique de la Charte forestière de la Côte de Nuits (CFT CN), de son origine jusqu'à sa mise en œuvre en passant par la phase d'élaboration. Cette étape, réalisée en début de stage, a été déterminante pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de la démarche. Les informations ont été recueillies *via* des entretiens semi-directifs conduits auprès de trois acteurs clés de la mise en place de la CFT CN :

- Jean-Marie PONSOT, Président d'honneur de l'Association départementale des communes forestières de Côte d'Or (ADCOFOR21), à l'origine de l'initiative ;

- Charlotte DEFFRENNE (ONF), chargée de l'élaboration de la CFT et animatrice du groupe de travail « Biodiversité et Loisirs Nature » ;

- François FELTEN (ONF), animateur du groupe de travail « Forêt paysage – Mobilisation et valorisation du bois – Sylviculture ».

A titre d'exemple, le guide d'entretien utilisé pour interroger Charlotte DEFFRENNE figure en annexe 2.

1.3.1. Origine du projet

L'idée de mettre en place une gestion concertée à l'échelle du territoire de la Côte de Nuits remonte à la fin des années 1990, c'est-à-dire bien avant l'émergence des intercommunalités et l'avènement des CFT. L'Association départementale des communes forestières de Côte d'Or (ADCOFOR21), en relation avec l'ONF, est partie du constat de l'omniprésence des plantations de résineux sur la Côte de Nuits et a envisagé la question de l'impact paysager de l'exploitation et du renouvellement de ces peuplements.

Dans un premier temps, Pascal MARGUET (ONF) a dressé un historique et un état des lieux des peuplements résineux ; son étude a servi de base de travail. Cependant, le contexte commercial défavorable et l'absence de débouchés pour le Pin noir ont retardé la démarche.

D'autres problématiques inhérentes à ce territoire, telles que l'accueil du public ou encore la prise en compte de la richesse écologique, ont ensuite émergé. L'outil CFT s'est avéré bien répondre à la volonté initiale tout en intégrant l'ensemble des enjeux dans une logique de gestion multifonctionnelle du territoire forestier de la Côte de Nuits.

1.3.2. Délimitation du périmètre

Le territoire de la CFT CN tel qu'il a été défini correspond à une unité homogène : il s'agit du « cordon forestier derrière le vignoble », selon les mots de Jean-Marie PONSOT. La structure paysagère y est relativement constante, ainsi que le taux de boisement (48%) et la proportion de forêt publique (84%). On retrouve ainsi les mêmes problématiques.

Néanmoins, le principal défi a été de concilier cohérence politique et homogénéité du territoire. Il s'agissait de regrouper dix-sept communes de deux communautés de communes (Gevrey-Chambertin et Pays de Nuits) et une communauté d'agglomération (Grand Dijon), ce qui a posé un certain nombre de problèmes. Même si les communes sont de superficies variables et les populations inégales, elles ont en commun leur caractère périurbain et leur volonté de s'inscrire dans une dynamique de développement durable. Une carte du périmètre de la CFT CN et des intercommunalités qu'elle recoupe figure en annexe 3.

1.3.3. Elaboration

Dès la phase d'élaboration, un comité de pilotage a été mis en place. Les représentants des différentes familles d'acteurs ont été réunis au sein de ce comité à chacune des grandes phases du projet pour valider l'état d'avancement et orienter les travaux de la phase suivante.

Rédaction de la charte

L'ONF a été retenu comme prestataire pour élaborer la charte, compte tenu de son implication dès l'origine du projet. La charte est issue de la concertation entre de nombreux acteurs du territoire au cours de la période de décembre 2007 à novembre 2008. Il s'agit d'un travail de synthèse de données existantes et issues d'enquêtes réalisées auprès des acteurs et usagers du territoire. Ceci a fait l'objet d'un stage de fin d'études en 2008, encadré par Charlotte DEFFRENNE (ONF).

Le choix de recruter une stagiaire pour effectuer ce travail a été motivé par les contraintes d'ordre financier et le désir de bénéficier de davantage de « liberté de mouvement » quant à la rencontre des différents acteurs pour établir un diagnostic exhaustif du territoire, selon Charlotte DEFFRENNE. Le financement de l'élaboration a été assuré par l'ADCOFOR21.

Deux groupes de travail ont été constitués :

- Le groupe GT SYLV 1 « Forêt et Paysage, mobilisation, valorisation du bois et sylviculture » animé par François FELTEN (ONF), qui s'est attelé aux enjeux sylvicoles et économiques sur le territoire.
- Le groupe GT 2 « Forêt, biodiversité et loisirs nature », animé par Charlotte DEFFRENNE (ONF) qui s'est intéressé aux enjeux socio-écologiques.

Les groupes se sont réunis selon trois cycles. Le premier cycle a été dédié au pré-diagnostic et la définition des enjeux du territoire, le second à la proposition d'actions, le troisième à l'élaboration des fiches-actions et à la recherche de partenaires.

Elaboration du plan d'actions

Une année de concertation a permis de définir une stratégie de mise en œuvre et un plan d'actions structuré autour de deux problématiques principales :

- La dynamisation de la mobilisation des bois respectueuse des enjeux socio-écologiques d'une part, comprenant trois enjeux :

  - Devenir des peuplements face aux enjeux écologiques et économiques ;
  - Valorisation de la ressource locale en bois de chauffage via le bois énergie ;
  - Dynamisation de la gestion forestière en tenant compte des enjeux socio-écologiques ;

- La mise en compatibilité de l'accueil du public avec les enjeux écologiques comprenant les enjeux suivants :

  - Rationalisation des itinéraires et sites de fréquentation en fonction des enjeux environnementaux ;
  - Développement de la communication en direction des différents publics.

A cela s'ajoutent des axes transversaux concernant l'animation de la charte et la prise en compte des enjeux environnementaux dans toutes les actions de la CFT CN. Ces axes ont ensuite été déclinés en orientations et en objectifs stratégiques capables d'apporter une réponse cohérente aux différents enjeux identifiés et aux attentes des différents et usagers du territoire.

1.3.4. Mise en œuvre du programme d'actions

Animation de la charte

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (CCGC) a été désignée structure animatrice par les membres du comité de pilotage lors de la réunion du 20 novembre 2008. Le choix de la CCGC comme structure animatrice a été motivé par le fait que dix communes du territoire de la charte sur

dix-sept en font partie et compte tenu de ses compétences statutaires de gestion de milieux naturels, étant déjà gestionnaire d'une réserve naturelle et animatrice d'un site Natura 2000.

L'animation de la CFT est assurée par convention avec l'Europe, l'Etat et le Conseil Général de la Côte d'Or, depuis le 10 avril 2009, jour de la signature officielle de la CFT. Julie SAUREL a assuré le travail d'animation à mi-temps de 2009 à 2013, son autre mi-temps ayant été consacré à l'animation du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise ». Elle avait pleinement connaissance du territoire et du dossier au moment de son recrutement puisqu'elle s'est chargée de l'élaboration de la CFT lors de son stage de fin d'études réalisé à l'ONF de Dijon.

Financement de l'animation et des actions

La mesure 341A du Plan de développement rural hexagonal (PDRH), relative aux stratégies locales de développement forestier, prévoit un soutien pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'actualisation de ces stratégies (MAAP, 2010). L'animation de la CFT CN, c'est-à-dire le salaire à mi-temps de l'animatrice, a ainsi été financée en partie par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Elle a également fait l'objet co-financement du Conseil général de Côte d'Or (CG21) et du Conseil régional de Bourgogne (CR). Le financement des actions a été assuré via un dispositif départemental de crédit annuel de 30 000 € pendant la durée du contrat (CG 21, 2007).

Dispositif de suivi

Il n'y a pas eu d'évaluation à mi-parcours car la période de validité était déjà relativement courte (3 ans). Néanmoins, Julie SAUREL a réalisé des rapports d'activité en 2009, 2010 et 2011 et 2012.

- ✓ La CFT CN a été initiée par l'ADOCOFOR 21 ;
- ✓ L'ONF a été maître d'ouvrage de l'élaboration de la CFT CN ;
- ✓ La CCGC a été désignée structure animatrice de la CFT CN.

1.4. Vers une évaluation de la Charte Forestière de la Côte de Nuits

1.4.1. Problématique de stage et objectifs de l'évaluation

La période de validité de la CFT CN étant arrivée à son terme fin 2012, la question de son éventuel renouvellement va se poser dans les prochaines années. La CCGC a fait le choix de mener en 2013 un travail d'évaluation de fin de programme d'actions. Cette mission fait l'objet de mon stage de fin d'études.

La formulation des objectifs d'évaluation constitue une étape clé de la démarche évaluative, elle conditionne l'utilité du rapport d'évaluation (Sanspeur, 2011). Au-delà de l'obligation de rendre compte, l'évaluation de la CFT CN poursuit l'objectif de tirer des conclusions sur la pertinence, la cohérence, et l'efficacité des actions et des moyens mis en œuvre par rapport aux résultats obtenus. Autrement dit, il s'agit d'une lecture du suivi des actions visant à connaitre et expliquer les résultats obtenus pour, le cas échéant, contribuer à les améliorer.

Dans un souci d'articulation et de cohérence, les choix méthodologiques pour l'évaluation de la CFT CN reposent sur les outils d'évaluation du Plan de gestion de la réserve naturelle et du DOCOB du site Natura 2000 de la Côte dijonnaise, démarche planifiée parallèlement par la CCGC en 2013.

1.4.2. Etapes de réalisation de l'étude

Le calendrier de travail suivi comporte trois étapes distinctes (Fig. 7).

Etape 1	**Mars-Avril 2013**	Travail bibliographique sur la démarche évaluative
		Elaboration de la méthode d'évaluation de la CFT
Etape 2	**Mai -Juin 2013**	Consultation des acteurs par entretiens individuels*
		Réalisation du bilan administratif et financier de la CFT
		Organisation de réunions de travail*
Etape 3	**Juillet-Août 2013**	Synthèse et rédaction du rapport d'évaluation
		Formulation de propositions d'actions
		Recueil des propositions des partenaires*

* phases participatives de l'évaluation

Figure 7 : Calendrier de travail de l'évaluation de la CFT (Source : Olivia Marois)

L'étape 1 a consisté à mettre en place la méthodologie de l'évaluation, notamment en envisageant l'articulation avec les autres méthodes d'évaluation développées au niveau de la CCGC.

L'étape 2 a été de compiler les données techniques et administratives de la CFT CN, d'analyser les suivis d'opération et les bilans d'exécution et de réalisation, de procéder à l'évaluation des moyens financiers, matériels et humains en parallèle de l'évaluation des conditions socio-économiques de réalisation. En pratique, une série d'entretiens individuels ainsi que deux réunions de travail visant à présenter les premiers constats de l'évaluation ont été organisées.

A l'étape 3, un travail de synthèse de tous les éléments de l'évaluation a été réalisé, ainsi qu'une réflexion sur les perspectives de la CFT CN.

2. L'évaluation de la Charte forestière de la Côte de Nuits, une démarche participative visant à dresser le bilan de son animation et de sa mise en œuvre

Cette partie a pour objet le principe de la démarche évaluative. Nous nous interrogerons également sur la notion de critères et d'indicateurs d'évaluation.

2.1. De l'évaluation des politiques publiques à l'évaluation d'une CFT

2.1.1. Notion d'évaluation des politiques publiques

D'après le décret du 22 Janvier 1990, évaluer une politique publique, c'est « *rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés* ». Cela sous-entend que les effets d'une politique doivent être appréciés en référence à ses objectifs.

L'évaluation d'une politique publique comporte par ailleurs plusieurs finalités (Conseil scientifique de l'évaluation, 1996):

- une **finalité « déontologique »**, qui consiste à rendre des comptes aux responsables politiques, aux citoyens, aux gestionnaires et aux financeurs sur la manière dont une politique a été mise en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenus, ce qui induit également une finalité démocratique et informative ;

- une **finalité « gestionnaire »**, qui peut aboutir à mieux répartir les ressources humaines et financières entre différentes mesures et objectifs de la politique ;

- une **finalité « décisionnelle** » puisque l'évaluation peut conduire à préparer des décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte d'une politique ;

- une **finalité d' « apprentissage »** ou de **« mobilisation »** permettant de contribuer à la formation et à la mobilisation des agents et de leurs partenaires, en les aidant à comprendre les processus auxquels ils participent, et à s'approprier les objectifs.

- ✓ Une dimension importante de l'évaluation est la notion de « **progrès** », d' « [**amélioration**] de la politique évaluée en éclairant ses différents protagonistes sur le sens, les conditions, les conséquences de leurs actions et décisions » (Conseil scientifique de l'évaluation, 1996), étape préliminaire à la préparation de nouvelles mesures.

- ✓ Evaluer, c'est finalement apprécier les caractéristiques d'un projet, sa capacité à être poursuivi dans le temps, et à se développer.

2.1.2. L'évaluation, un processus comportant six étapes essentielles

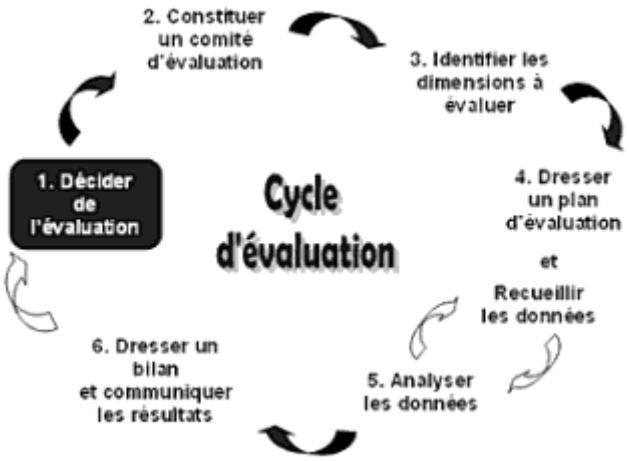

L'évaluation peut être envisagée comme un processus qui suit un cycle à six étapes (Fig. 8), de la décision de procéder à une évaluation à la diffusion des résultats. Les étapes intermédiaires nécessitent de constituer un comité d'évaluation, spécifier la nature de ce qui est évalué, recueillir les données selon une méthodologie précise, et les analyser. L'évaluation peut aboutir à la formulation de recommandations d'ordre stratégique, organisationnel ou opérationnel (MC2 Consultants, 2011).

Figure 8 : Le cycle de l'évaluation (Source : Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 2009)

2.1.3. Fondements de l'évaluation d'une Charte Forestière de Territoire

Dès l'avènement des CFT, au début des années 2000, l'importance de procéder à leur évaluation est formulée. Ainsi, la Circulaire ministérielle du 15 février 2001 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2001), relative aux CFT, indique que celles-ci doivent contenir des dispositions permettant «*d'évaluer leurs résultats*».

Cette thématique fait l'objet d'une rubrique dans le guide méthodologique des chartes forestières (Entreprises Territoires et Développement, 2007) :

« L'évaluation de la charte forestière dans son ensemble est […] généralement prévue en fin de programme d'actions […]. L'évaluation permet […] de prendre le recul indispensable à un pilotage politique, d'opérer les ajustements dans la conduite des actions, de se réinterroger collectivement sur les objectifs poursuivis et sur le processus lui même. L'évaluation de la CFT n'est en effet pas seulement la juxtaposition des évaluations de chacune des actions, mais le jugement porté par l'ensemble des partenaires sur la démarche dans son ensemble : méthode de concertation, animation, synergie ou conflit entre les différentes actions… »

Sur la distinction entre suivi et animation, ainsi que la dimension participative de l'évaluation, le même guide méthodologique fait apparaître les éléments suivants :

« Autant le suivi peut faire l'objet d'un travail essentiellement technique confié à l'animateur de la CFT, après validation des indicateurs et outils par le comité de pilotage, autant l'évaluation doit être participative : s'il est fait appel à un prestataire extérieur, le comité de pilotage de la CFT - ou une partie de celui-ci - peut jouer le rôle d'instance de commande et de suivi de l'évaluation […]. »

2.2. Construction d'une méthodologie pour l'évaluation de la CFT CN

La construction de la méthodologie d'évaluation, réalisée à l'issue d'une étude bibliographique sur les méthodes existantes, s'est appuyée sur le guide d'évaluation des CFT proposé par la FNCOFOR (MC2 Consultants, 2011), les méthodologies d'évaluation des DOCOB (ATEN, 2005) et des plans de gestion de réserves naturelles (Champion, 2004).

2.2.1. Choix de l'évaluateur

Chaque CFT peut choisir d'externaliser ou non son évaluation (MC2 consultants, 2011). Pour une meilleure objectivité, le souhait de la CCGC était d'externaliser l'évaluation. Mais l'appel à un cabinet d'évaluation induit des moyens financiers importants difficiles à supporter pour une CFT d'un territoire rural.

Un chargé de mission du service Nature, Pierre JUILLARD, travaille à plein temps sur l'évaluation du Plan de gestion de la RNCL et du DOCOB et l'animatrice de la CFT CN, Julie SAUREL, a quitté le service en Février 2013. Pour ces raisons, la CCGC a décidé de confier le travail d'évaluation de la CFT à une étudiante dans le cadre d'un stage de fin d'études d'une durée de six mois. Cependant, soulignons que cette externalité de l'évaluateur est relative car l'encadrement du stage est réalisé par le coordinateur du service Nature, Laurent SERVIERE.

2.2.2. Sélection de critères de jugement liés aux questions évaluatives

Les questions évaluatives sont les questions posées par le commanditaire et auxquelles l'évaluation doit apporter une réponse (MC2 Consultants, 2011). Elles sont liées aux critères de jugement suivants :

- **Pertinence :** Cette notion vise à vérifier l'adéquation entre les objectifs de la CFT CN formalisés dans le plan d'actions et les enjeux du territoire tels qu'ils ont été définis lors de l'élaboration de la CFT CN.

- **Efficacité :** Il s'agit d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs du plan d'actions. Pour compléter l'analyse, ceci peut être croisé avec la mise en perspective des moyens financiers et humains dédiés au regard des résultats constatés (*efficience*). A noter que la distinction d'ordre sémantique entre efficacité et efficience n'est pas toujours aisée à appréhender, c'est pourquoi le choix a été fait de privilégier la première notion dans un souci de clarté vis-à-vis des acteurs concertés et pour une meilleure appropriation des objectifs de l'évaluation.

- **Cohérence interne** : Cette notion consiste à s'assurer que les moyens mis en œuvre sont proportionnés aux objectifs définis initialement et que la stratégie soit déclinée à différents niveaux et se concrétise par des actions qui se complètent sans se contredire. En pratique, cette notion est très largement intervenue dans l'évaluation de la logique de l'arborescence des objectifs (cf partie 2.4.).

- **Cohérence externe** : Cette notion conduit à se demander si les stratégies et les objectifs du programme sont en accord avec les autres politiques et démarches d'aménagement forestier mises en œuvre sur le territoire et susceptibles d'interagir avec la CFT CN. On s'interroge également à ce niveau sur la capacité des outils mis en place à s'adapter aux évolutions du territoire.

Le schéma de la page suivante (Fig. 9) synthétise ces différentes notions :

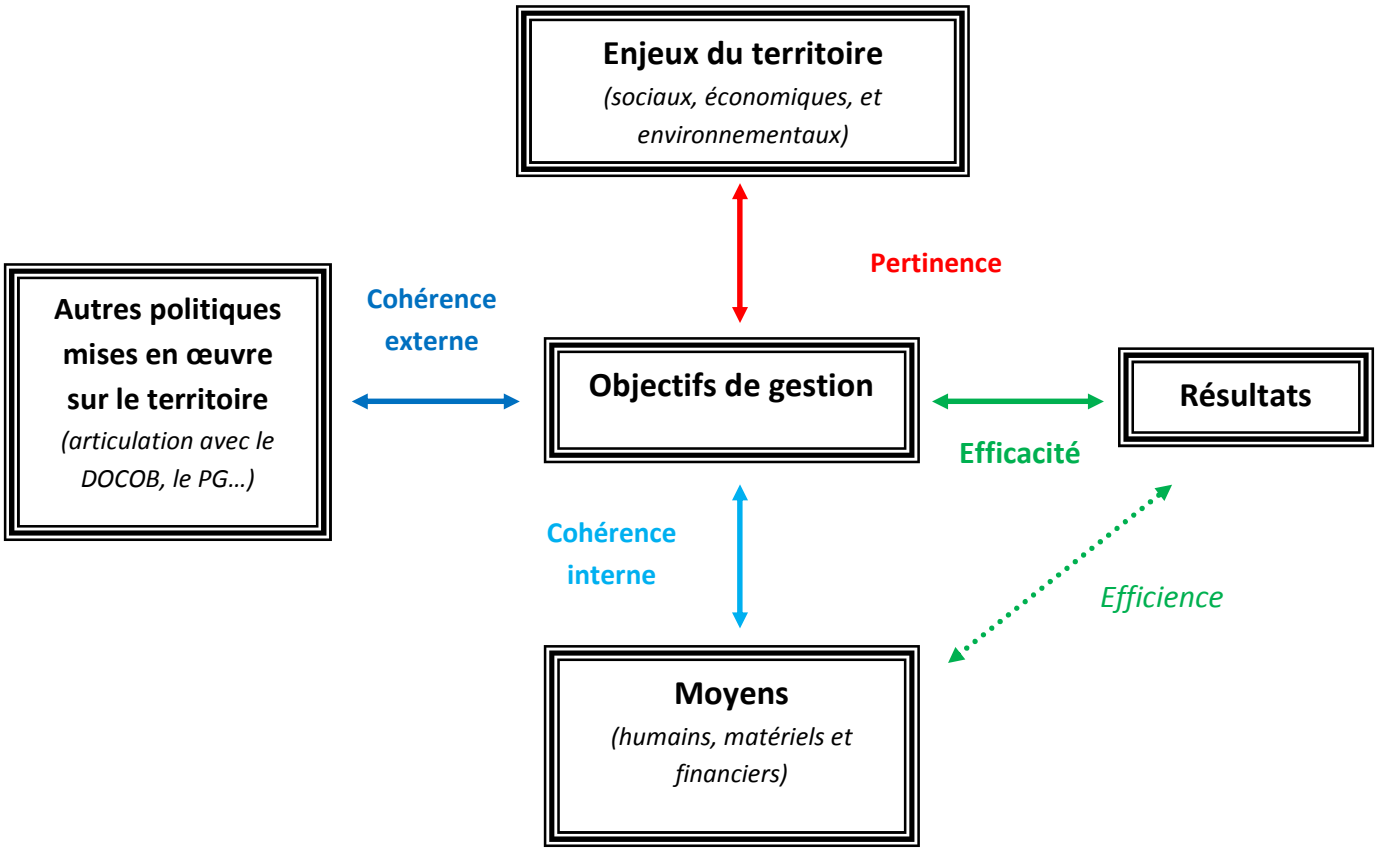

Figure 9 : Schéma synthétique des notions clés de l'évaluation (modifié d'après Juillard, 2012)

2.2.3. Niveaux d'analyse de l'évaluation

Plus précisément, l'évaluation a comporté plusieurs niveaux d'analyse, dont la méthodologie et les résultats seront détaillés par la suite :

- le contenu du document CFT et l'arborescence des objectifs ;
- le bilan administratif et financier de l'animation et des actions ;
- le bilan de la mise en œuvre de la CFT
- le bilan de l'état d'avancement des actions.

2.2.4. Recours à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Afin de répondre aux questions évaluatives sur chaque niveau d'analyse, des indicateurs visant à extraire les informations nécessaires ont été envisagés. Une distinction importante a été faite entre indicateurs quantitatifs et qualitatifs. En effet, ils n'apportent pas les mêmes types d'information, d'où leur complémentarité (Champion, 2004).

Indicateurs quantitatifs

Ces indicateurs ont notamment été proposés dans les fiches actions de la CFT pour procéder au suivi annuel. Par exemple, pour l'action concernant l'accompagnement du montage de projets de chaufferies bois, les indicateurs proposés sont les suivants : nombre de réunions d'information sur le bois énergie, de visites de chaufferies, de participants aux journées de sensibilisation etc. Ces **indicateurs dits de réalisation** permettent d'estimer l'état d'avancement des actions au fur et à mesure de leur mise en œuvre. On a également eu recours à des **indicateurs de moyens** ayant pour vocation d'évaluer les moyens financiers, matériels et humains déployés pour la mise en œuvre des actions. Dans l'analyse les montants prévisionnels ont systématiquement été distingués des dépenses effectives, de même pour les temps de travail.

Indicateurs qualitatifs

Cependant, les indicateurs quantitatifs ne sont pas suffisants pour mener une analyse d'ensemble. On propose ainsi des indicateurs qualitatifs suivants. Les **indicateurs de résultats**, fortement liés aux indicateurs de réalisation, permettent d'estimer les changements induits par les actions à la suite de leur réalisation. Les **indicateurs liés aux facteurs d'influence** permettent d'identifier les facteurs ayant eu un impact positif ou négatif sur les actions et ayant influé sur leur niveau de réalisation. *Via* des entretiens individuels auprès des acteurs ainsi qu'au cours de réunions de travail, des informations ont pu être recueillies à ce sujet.

2.2.5. Les étapes de concertation et de validation

Lors du Comité de pilotage du 30 Janvier 2013, dont l'objet principal était la présentation du bilan des programmes d'actions du DOCOB Natura 2000 et de la CFT CN, la démarche d'évaluation a été validée par l'ensemble des acteurs présents.

Des groupes de travail ont été constitués et réunis au mois de Juin 2013 afin de partager les premiers constats du travail d'évaluation et d'initier la réflexion sur les perspectives des plans d'action. La composition de ces groupes de travail figure en annexe 4. Une première réunion de travail « activités socio-économiques et accueil du public » a été animée par Pierre JUILLARD le Mardi 18 Juin 2013. Elle a notamment été l'occasion de présenter les principaux points de l'évaluation du Plan de fréquentation de la Côte de Nuits. Le compte rendu de cette réunion figure en annexe 5.

Le jeudi 20 Juin 2013 a eu lieu une réunion de travail « Forêt » spécifique aux enjeux forestiers de la CFT et animée par moi-même. La réunion a pris la forme d'un atelier de discussions au cours duquel ont été présentés et validés les différents constats issus de la première phase d'évaluation. Un certain nombre de pistes d'actions possibles ont également été évoquées. Un compte rendu de cette réunion figure en annexe 6.

Figure 10 : Introduction au groupe de travail « Forêt » par Jean-Marc BROCHOT, Vice-Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (Auteur : Laura Rouvelin)

Quant au bilan de l'évaluation de la CFT CN, il sera présenté et débattu en Conseil Communautaire début septembre 2013.

2.3. Rencontre des acteurs

La consultation des acteurs est intervenue en début de 2^{e} étape du travail d'évaluation, à la suite de l'élaboration de la méthodologie d'évaluation.

2.3.1. Choix de la méthode et objectifs des enquêtes

La méthode retenue a été l'enquête qualitative par entretiens semi-directifs. Elle consiste à écouter parler les enquêtés sur des thèmes proposés *via* un guide d'entretien en les recadrant si nécessaire. Cette méthode paraissait tout à fait adaptée par rapport aux objectifs poursuivis. Il s'agissait en effet d'une enquête informative réalisée à l'échelle d'un territoire limité (la Côte de Nuits), visant à recueillir le ressenti des acteurs et partenaires sur la mise en œuvre de la charte forestière. Si les

acteurs avaient joué un rôle dans la phase d'élaboration, ils ont pu être interrogés à ce sujet. L'enquête a également été l'occasion d'entendre les propositions de pistes d'actions des acteurs pour les années à venir.

Soulignons enfin qu'un souci d'objectivité a été au cœur de la démarche : il était primordial qu'une personne non impliquée auparavant sur le territoire aille à la rencontre des acteurs pour écouter leur point de vue.

2.3.2. Constitution de guides d'entretien

En premier lieu, le travail a consisté en l'élaboration de guides d'entretiens par catégories d'acteurs. Celles-ci ont été définies en amont, et sont les suivantes :

- ✓ **Partenaires institutionnels ;**
- ✓ **Partenaires techniques ;**
- ✓ **Elus ;**
- ✓ **Représentants des usagers.**

Les guides d'entretien comportent des rubriques communes à toutes les catégories d'acteurs. Ces rubriques concernent le rappel des conditions d'entretien, des questions d'ordre général sur l'interrogé, sur le déroulement de l'élaboration de la CFT et sur le document CFT en lui-même. La deuxième partie du questionnaire est orientée sur la mise en œuvre de l'animation, le bilan de réalisation des actions et enfin les perspectives à venir.

Seul le guide des partenaires institutionnels comporte une partie spécifique relative à la cohérence externe entre la CFT et les autres stratégies territoriales. A l'intérieur des rubriques, les questions peuvent différer selon les catégories d'acteurs. Les quatre guides d'entretien figurent en annexes 7, 8, 9 et 10 du présent document.

2.3.3. Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés

Un échantillon diversifié de 30 acteurs et partenaires de la CFT, répartis dans les différentes catégories citées précédemment, a été constitué à partir des archives de la CFT (rapports d'activité, comptes rendus de réunions…) sur la base de leur niveau d'implication.

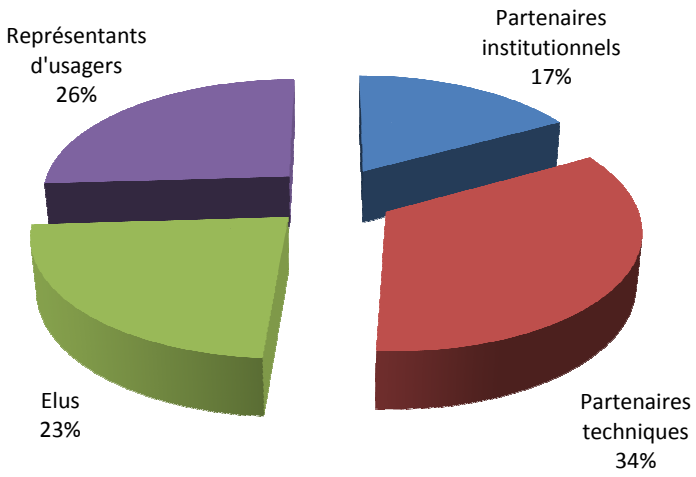

Figure 11 : Répartition des acteurs interrogés selon les différentes catégories définies au préalable (Source : Olivia Marois)

Au total, 35 personnes appartenant à 25 structures distinctes ont été rencontrées. Certains acteurs ont proposé d'être accompagnés d'un ou plusieurs de leurs collègues, dont la présence leur semblait pertinente. La liste des acteurs et partenaires interrogés figure en annexe 2.

2.3.4. Prise de contact et déroulement des entretiens

La prise de contact a été effectuée par téléphone dans la plupart des cas. Si la personne restait injoignable, un mail lui était envoyé. Seuls deux acteurs n'ont pas souhaité participer à l'enquête parce qu'ils estimaient ne pas avoir eu une implication suffisante dans la CFT pour faire part de leur retour d'expérience.

Les entretiens ont eu lieu soit au siège de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, soit au bureau des interrogés, voire à leur domicile, soit par téléphone, entre le 13 Mai et le 3 Juin 2013. Leur durée moyenne était d'une heure. Deux entretiens ont donné lieu à une visite de parcelles forestières. A ce titre, un propriétaire forestier a été rencontré.

En premier lieu, le contexte de l'étude, les finalités de l'entretien et ses conditions (durée, utilisation des données,…) étaient systématiquement rappelées. Puis la parole était laissée à la personne interrogée avec un recadrage sur les différents points à aborder si nécessaire. Les éléments clés ont été pris en note, ainsi que certaines citations, attitudes et propos « off ». Le choix de ne pas recourir à l'enregistrement des entretiens a été motivé par des contraintes de temps pour le travail d'analyse.

En fin d'entretien, il leur était précisé la suite de la chronologie de l'évaluation, à savoir la tenue de réunions de travail puis l'envoi d'un rapport de synthèse au cours de l'été.

2.3.5. Méthodologie d'analyse des entretiens

A l'issue des entretiens, les points saillants ont été mis en évidence sur les fiches de prise de note puis reportés dans un tableau présentant en colonne les différents thèmes et sous-thèmes de l'entretien. Ceux-ci correspondent étroitement aux rubriques structurant les guides d'entretien.

2.4. Evaluation du document CFT

2.4.1. Objectifs et contenu

Evaluer le contenu du document CFT consiste à en apprécier sa clarté et sa précision en tant qu'outil descriptif du territoire et outil de communication envers les acteurs. Cela comprend notamment une analyse de la cohérence de l'arborescence des objectifs, c'est-à-dire la manière dont les orientations générales, les objectifs et les actions concrètes s'articulent. Autrement dit, il s'agit de comprendre la démarche de réflexion qui a été menée dans le cadre de l'élaboration de la CFT CN et vérifier que tous les enjeux ont bien été déclinés en objectifs et en actions. L'arborescence des objectifs de tout document de gestion se doit d'être cohérente et de refléter la démarche de réflexion qui a été conduite dans le cadre de l'élaboration. Dans le document CFT, l'arborescence d'objectifs prend la forme de fiches actions. Rappelons que ces fiches actions sont le résultat de la concertation entre différentes catégories d'acteurs au sein de groupes de travail.

2.4.2. Méthodologie

Pour l'évaluation du contenu du document CFT

Le travail d'évaluation du document CFT a été réalisé sous la forme d'une grille issue d'une méthodologie d'évaluation des DOCOB (ATEN, 2009). Cette grille a été conçue pour vérifier qu'un DOCOB en cours de rédaction est complet, ou bien pour évaluer le contenu d'un DOCOB en vue de sa révision. Même si son principe a été conservé, son contenu a profondément été modifié pour les besoins du travail.

Les éléments à vérifier sont organisés en différentes rubriques, et à chaque élément est rattachée une question évaluative, à laquelle l'évaluateur répond par oui ou par non dans la colonne concernée. Le cas échéant, il peut justifier son choix par un commentaire. Une fois la totalité de la table remplie, on attribue une note à chaque rubrique (cf Fig. 12) selon le taux de réponse positive qu'elle présente. Au-delà de l'aspect purement quantitatif, on évalue qualitativement s'il y a des éléments prépondérants dans la rubrique. Ces éléments orientent largement la note attribuée. Le tableau rempli figure en annexe 11. Les résultats sont commentés au niveau de la partie 3.2.1.

0	Insatisfaisant
1	Très incomplet
2	Partiellement incomplet
3	Satisfaisant

Figure 12 : Signification des notes d'évaluation globale du document CFT

Pour l'évaluation de l'arborescence

Le tableau suivant (Fig. 13) associe les points et notions à évaluer dans l'arborescence des objectifs et les questions évaluatives liées :

Que faut-il évaluer ?	En se posant quelles questions ?
Clarté, précision, facilité de lecture de l'arborescence	- La logique globale de l'arborescence est-elle claire ? - L'ordre des différentes thématiques au sein de l'arborescence parait-il cohérent ? - L'arborescence fait-elle clairement apparaître les enjeux qui président à la définition des objectifs et des actions ? - L'arborescence mentionne-t-elle le contexte qui a présidé au choix des enjeux ?
Affectation cohérente des enjeux, objectifs et actions	- Toutes les actions sont-elles affectées à un objectif ? - Tous les objectifs sont-ils affectés à un enjeu ? - Tous les enjeux sont-ils déclinés en objectifs ? Tous les objectifs sont-ils déclinés en actions ? - Chaque objectif a-t-il un lien nécessaire et précis avec l'enjeu auquel il est affecté ?
Pertinence, cohérence et formulation de chaque niveau de l'arborescence	- Pour chaque action : pertinence ? cohérence ? formulation ? - Pour chaque objectif : pertinence ? cohérence ? formulation ? - Pour chaque enjeu : pertinence ? cohérence ? formulation ?

Figure 13 : Critères d'évaluation de la logique de l'arborescence des objectifs de la CFT (modifié d'après Champion, 2004)

Un tableau de synthèse de l'arborescence a été réalisé à partir du contenu des fiches actions de la CFT. Ce tableau figure en annexe 12 et un bilan est proposé en partie 3.2.2.

2.5. Evaluation de l'animation et de la gestion administrative et financière de la CFT CN

2.5.1. Evaluation de l'animation

L'animation concerne les actions FA 0-0 (« Mise en œuvre de la Charte et communication sur ses réalisations ») et FA 0-1 (« Articulation de la Charte avec les enjeux NATURA 2000 ») du programme d'actions.

Pour évaluer l'action FA 0-0, nous nous sommes intéressés à tous les moyens mis en œuvre pour faire vivre la CFT CN, des réunions de présentation du programme d'actions en début de période de validité aux comités thématiques créés pour les besoins de certaines actions, en passant par les réunions de programmation annuelle auprès des partenaires institutionnels. Une analyse des moyens de communication sur les actions déployés a également été menée. Ceci a abouti à l'attribution de trois notations : la première concernant l'état d'avancement, la seconde de pertinence par rapport aux objectifs initiaux, la troisième d'efficacité par rapport aux moyens déployés. De même pour l'action FA 0-1, qui vise à mettre en cohérence les actions de la CFT CN avec les autres politiques environnementales, autrement dit à s'assurer du respect du critère de **cohérence externe**.

2.5.2. Evaluation de la gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière concerne l'élaboration des bilans et programmes d'activité, les demandes de subvention et de paiement, le suivi financier des projets, la gestion du personnel et du matériel.

Le travail d'évaluation a consisté à extraire d'une part les données prévisionnelles issues des plans de charges et programmes d'actions annuels, et d'autre part les moyens réels issus des bilans d'activité (**indicateurs de moyens**). L'analyse a porté à la fois sur les données globales telles que le financement de l'animation, la répartition du temps de travail par type d'activité et dossier, et sur les données action par action. En pratique, des regroupements d'actions ont été constitués car il n'a pas toujours été possible d'extraire les données individuelles. Par exemple, les actions FA 3-1 et FA 3-2 de l'axe mobilisation des bois, toutes deux relatives à la forêt privée, ont été regroupées.

Le tableau ci-dessous (Fig. 14) a été constitué pour présenter, action par action (ou groupes d'actions), les données prévisionnelles et réelles de temps de travail et coûts. Cette mise en forme a servi de support de communication auprès des acteurs au sein des groupes de travail.

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					
Nombre de jours programmés					
Nombre de jours réels					
Coûts prévus dans la CFT					
Coûts programmés					
Coûts réels					

Figure 14 : Table utilisée pour comparer les moyens humains et financiers prévisionnels et réels mis en œuvre pour chaque action de la CFT CN

Ces tableaux ont également été repris et commentés dans les fiches de synthèse de l'évaluation de l'état d'avancement des actions. Tous les résultats de l'évaluation administrative et financière figurent dans la partie 3.4.

2.6. Evaluation de l'état d'avancement des actions

L'évaluation de l'état d'avancement des actions a constitué une étape centrale du travail. Dans la mesure où ce qui est évalué à ce niveau relève véritablement de la mise en œuvre concrète de la CFT CN, les attentes sont réelles. Ainsi, un effort particulier a été porté sur la mise en forme des résultats de l'analyse, en sachant qu'un certain nombre d'acteurs regardera en priorité cette partie.

Les documents qui ont servi de base de travail sont les rapports d'activités annuels, les supports de communication sur les actions, les tableaux de bord de suivi annuel et le programme d'action de la CFT. Des éléments issus des entretiens individuels auprès des acteurs ont également pu être mobilisés. Dans les documents de travail constitués et transmis en amont du groupe de travail « Forêt » aux acteurs et dans le rapport final produit pour le commanditaire, l'évaluation de l'état d'avancement des actions est présentée sous forme de fiches comportant plusieurs rubriques.

2.6.1. Rappel des principales caractéristiques des actions

La première partie rappelle les principales caractéristiques des actions (Fig. 15). Cette partie a pour objectif d'éviter le renvoi systématique au document CFT.

Code et titre de l'action/des actions

Description de l'action/des actions	*Description succincte des objectifs poursuivis tels qu'ils ont été formulés dans les fiches actions de la CFT*
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	*Liste des structures étant réellement intervenues (à noter que dans les fiches actions, il s'agissait d'une liste hypothétique)*
Financement	*Origine des financements réels (à la différence des fiches actions)*
Réalisations	*Liste des principales réalisations issues de la mise en œuvre de l'action/des actions*

Figure 15 : Partie descriptive des fiches de synthèse d'évaluation de l'état d'avancement des actions

2.6.2. Evaluation de l'état d'avancement des actions

La partie suivante concerne l'évaluation de l'état d'avancement à proprement parler. Elle est présentée sous forme d'un tableau qui doit permettre au lecteur de visualiser d'un seul coup d'œil l'évolution de l'état d'avancement via la symbologie et le code couleur associé illustrés pour exemple ci-dessous (Fig. 16) :

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
Code de la fiche action	*	**	-	~	*Indicateurs de réalisation, de résultats voire facteurs d'influence*

(: Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon / ~ : Indirectement mise en œuvre)*

Figure 16 : Tableau de synthèse de l'évolution de l'état d'avancement des actions et commentaires associés

La partie commentaires est destinée à apporter les éléments clés nécessaires à la bonne compréhension. Il s'agit principalement d'**indicateurs de réalisation et de résultats**, voire de **facteurs d'influence**.

2.6.3. Evaluation synthétique de l'action

Une dernière table (présentée Fig. 17) contient une évaluation synthétique de l'action en termes de pertinence, efficacité et moyens mis en œuvre sur la durée du programme d'actions, le tout étant complété de commentaires justifiant le choix pour chaque critère considéré. Les notes apparaissent sous forme d'émoticônes (☺ : Satisfaisant / 😐 : moyen / ☹ : insatisfaisant).

	Evaluation sur la durée de la CFT	**Commentaires**
Pertinence / objectifs	☺/😐/☹	
Efficacité	☺/😐/☹	
Moyens réels / prévisions	☺/😐/☹	

Figure 17 : Evaluation synthétique de l'action en termes de pertinence, efficacité et moyens

En fin de fiche, apparait un paragraphe de bilan résumant les principaux aspects de l'évaluation de l'action. Ce point sera détaillé dans la partie 3.5.

3. Synthèse des principales conclusions de l'évaluation

L'objet de cette troisième et avant-dernière partie n'est pas de présenter exhaustivement tous les résultats issus du travail d'évaluation (ceci fait l'objet d'un rapport remis au commanditaire) mais d'en dresser les grandes lignes et aspects marquants. Ceux-ci sont exposés en suivant une logique analogue à la partie précédente portant sur les choix méthodologiques.

3.1. Bilan des entretiens

3.1.1. Dossiers de la CFT CN abordés par les acteurs

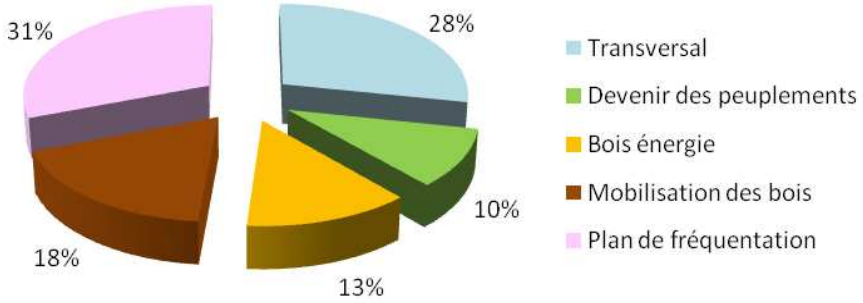

Figure 18 : Répartition des acteurs par dossier abordé en entretien

A l'issue de l'enquête, les acteurs ont été classés selon les thématiques abordées au cours de l'entretien (Fig. 18). A noter que si plusieurs dossiers ont été abordés, les acteurs figurent dans plusieurs catégories. Ce cas de figure ne s'est produit que pour l'ONF et le CRPF, à la fois concernés par la question du devenir des peuplements et de la mobilisation des bois. On constate que le dossier plan de fréquentation a concerné presqu'un tiers des partenaires rencontrés. En effet, un nombre important d'associations d'usagers et organismes interviennent sur ce dossier, d'où la nécessité de prendre en compte la pluralité de leurs points de vue. La catégorie « Transversal » regroupe des acteurs qui se sont exprimés sur l'ensemble des thématiques de la CFT. Il s'agit principalement d'élus et de partenaires institutionnels.

Pour mener l'analyse des entretiens, nous avons fait le choix d'une analyse thématique en distinguant d'une part les points généraux et les questions spécifiques relatives aux différents dossiers de la CFT CN d'autre part.

3.1.2. Analyse par thématique générale

Elaboration de la CFT

Un grand nombre d'acteurs a participé à la phase d'élaboration de la CFT (en 2008). A ce titre, quelques questions leur ont été posées. Même si ce point est en marge du travail d'évaluation de fin de programme d'actions, il est apparu important de le traiter afin de comprendre la chronologie et le niveau d'implication de chaque acteur interrogé. Les éléments qui en ressortent sont les suivants.

La diversité des partenaires ayant pris part à cette phase d'élaboration du plan d'actions de la CFT a permis une richesse d'éclairages très intéressante. Les petits groupes de travail (*GT SYLV*, propre aux aspects forestiers et *GT TOUR*, concernant la biodiversité et les loisirs nature) ont globalement été perçus comme constructifs, bien concertés, permettant d'arriver à des consensus par la discussion.

Un acteur les a qualifiés d' « ateliers constructifs ». A l'inverse, un manque de concret a été ressenti en comité de pilotage. Ceci peut s'expliquer par le fait que les partenaires conviés n'étaient pas nécessairement concernés et au courant des thématiques abordées. Ce constat traduit un certain laps de temps nécessaire dans le processus de concertation pour qu'un maximum d'acteurs acquière un niveau de confiance et de connaissance suffisant pour participer activement à la discussion. Si ce n'est pas le cas, les différences se creusent entre acteurs, et la situation suivante vient à s'installer : les « sachants » conservent la parole, alors que les « apprenants » écoutent, ce qui peut générer des frustrations chez ces derniers. Toute la difficulté du processus de concertation est donc de parvenir en premier lieu à une définition partagée de l'enjeu ou du problème pour pouvoir ensuite en discuter.

La cohérence d'ensemble du périmètre de la CFT CN semble être partagée par le plus grand nombre depuis 2008. En effet, ce territoire correspond à une unité géographique et paysagère. Un acteur a simplement tenu à signaler que Chamboeuf, commune des Hautes-Côtes, n'était initialement pas prévue dans le périmètre de la CFT CN. Elle a ensuite été ajoutée de manière consensuelle.

Point de vue sur le document CFT

A travers les entretiens, le document CFT est apparu comme étant un outil synthétique. Les acteurs s'y réfèrent surtout en amont des réunions. Certains consultent exclusivement les fiches actions, d'autres plutôt l'état des lieux rédigé. Quelques acteurs connaissaient d'ailleurs de mémoire le numéro de la section les concernant spécifiquement. Un acteur a estimé qu'il s'agit pour lui d'un « travail de qualité, rare pour le dire ».

Un partenaire institutionnel a néanmoins souligné le manque de précision des informations relatives au financement figurant dans les fiches actions telles qu'elles apparaissent dans la CFT. En effet, au moment de la rédaction de la CFT, un certain nombre de points restait encore à clarifier sur cette thématique.

Animation générale de la CFT

Selon un partenaire institutionnel, le choix de créer un poste à mi-temps sur l'animation du site Natura 2000 et à mi-temps sur la CFT était judicieux dans l'optique de favoriser la gestion intégrée. Dans une logique d'extension du plan de fréquentation, initialement mis en place dans le cadre du DOCOB, au territoire de la CFT, cette spécificité a été perçue comme tout à fait pertinente. De même, pour un acteur « c'était presque naturel de choisir la CCGC » pour animer la CFT CN.

Globalement, les acteurs ont le sentiment d'avoir été sollicités et informés, notamment *via* les rapports d'activité, de manière constante durant la mise en œuvre de la CFT. Un léger fléchissement a néanmoins été constaté en 2012.

De 2009 à 2012, aucune « grand-messe », c'est-à-dire aucun Comité de pilotage, n'a eu lieu. Sur ce point, les acteurs sont partagés : pour certains, un par an en moyenne aurait été nécessaire pour dresser annuellement le bilan des actions conduites ; pour d'autres, les seules réunions des comités thématiques étaient suffisantes.

Bilan et points de vue généraux sur la CFT

La CFT aura permis de fédérer les partenaires, fixer des engagements et faire converger les regards vers l'arrière plan des paysages de la Côte de Nuits : les forêts. Néanmoins, force est de constater que les partenariats ont été difficiles à faire vivre. L'engouement lors de la mise en œuvre a été largement en deçà de l'intérêt porté au projet lors de son lancement. Les attentes de résultats concrets notamment sur la question des peuplements de Pins noirs n'ont pu être satisfaites dans le temps imparti, c'est-à-dire la durée du programme d'actions, soit trois ans et demi. Ceci est à mettre en relation avec un manque d'opportunités de marché qui a directement influé sur les possibilités de mise en vente de lots de résineux. La prise de conscience de la faible productivité des forêts du territoire par un certain nombre d'acteurs a également réduit leurs espoirs de dynamiser leur exploitation.

Quand il a été demandé aux acteurs de citer une ou plusieurs actions réalisées dans le cadre de la CFT CN qui leur venaient à l'esprit, le plan de fréquentation a été largement cité comme action phare. En effet, il a réuni un très grand nombre d'acteurs variés et a pu être pratiquement finalisé en fin de programme d'actions grâce à une implication constante des partenaires. A l'inverse, les actions spécifiquement forestières sont peu citées.

Un élément important est apparu à plusieurs reprises au cours des discussions. Il s'agit de la confusion dans les esprits entre les différents programmes d'actions mis en œuvre en matière d'environnement au niveau de la Communauté de communes, à savoir celui de la réserve naturelle de la Combe Lavaux (RNCL), celui du site Natura 2000 et enfin la CFT CN. Les acteurs conçoivent certes la dimension règlementaire spécifique de la RNCL, mais il est plus délicat de leur rappeler les différences essentielles entre le DOCOB et la CFT CN, en particulier sur le volet plan de fréquentation. De manière générale, la multiplication des outils de gestion à l'échelle du territoire de la Côte dijonnaise n'est pas perçue positivement. Pourtant, de 2008 à 2012, au niveau du service nature la Communauté de communes, la tendance a été de privilégier une approche par thématique territoriale et non plus par programme d'actions, *via* la création de comités techniques.

3.1.3. Analyse par dossier de la CFT

Suivant leur niveau d'implication, les acteurs et partenaires ont pu être questionnés spécifiquement sur les différentes actions de la CFT. Nous exposons ici les principaux points saillants par dossier de la CFT CN.

Devenir des peuplements

Figure 19 : Peuplement de Pins noirs, forêt communale de Fixin (Auteur : CCGC)

Sur ce dossier, les acteurs concernés partagent le sentiment que l'action n'a pas véritablement abouti par manque de propositions concrètes quant à la possibilité d'exploiter les peuplements résineux. Pourtant, ils soulignent que la question du renouvellement des peuplements de Pins noirs était largement fédératrice en amont de la CFT, d'où un certain étonnement. Certains ont pu se montrer dubitatifs quant à la possibilité de régénérer ces peuplements tout en limitant l'impact sur le milieu et en assurant une viabilité économique. Côté CRPF, les acteurs

restent convaincus de l'utilité de diffuser une notice de recommandations sylvo-écologiques et aimeraient voir le projet aboutir dès que possible.

Bois-énergie

- Les élus se sont montrés unanimement satisfaits du travail de sensibilisation au bois-énergie réalisé en début de CFT, *via* notamment la visite d'une chaufferie dans le Pays de St-Seine (Côte d'Or). Ce constat montre que les étapes de sensibilisation, qui plus est illustrées par des visites de « terrain », sont essentielles pour mettre à niveau les connaissances des partenaires et les intégrer de façon égale dans le processus de discussion et de montage de projets.

Figure 20 : Visite d'un hangar de stockage de plaquettes forestières (Auteur : CCGC)

L'accompagnement technique assuré par la Mission Bois-Energie de Côte d'Or (ONF, Conseil Général et SICECO – Syndicat intercommunal de l'Energie de Côte d'Or) a également été perçu positivement au niveau des différentes communes s'étant engagées dans un projet de chaufferie bois. Néanmoins, malgré l'effort d'information, des interrogations demeurent quant à la possibilité d'un approvisionnement exclusif en bois local. Côté partenaires techniques, la nécessité d'une appropriation des projets a été soulignée par les élus suite aux actions d'information et de sensibilisation, sans quoi l'émergence ne peut se faire dans des délais raisonnables.

Un élu a par ailleurs déclaré regretter le manque de communication entre les communes sur cette thématique du bois-énergie, dû en partie aux divergences politiques sur le territoire. Ce même acteur a également justifié le choix de sa commune de mettre en place une chaufferie bois, indépendamment du cadre de la CFT. Lui-même ayant déjà fortement été sensibilisé à l'intérêt du bois-énergie, il a accéléré le processus, quitte à se priver de certaines sources de financement.

- Concernant l'étude de ressource en bois-énergie sur le territoire de la CFT, les acteurs ayant suivi ce dossier sont conscients qu'il reste beaucoup à faire encore. Les points de blocages rencontrés ont pu être justifiés par des soucis de partage de données et par un défaut de portage politique au niveau du Conseil général.

Par ailleurs, les acteurs de la filière bois-énergie rencontrés ont mis l'accent sur le fait qu'au-delà des résultats de l'étude de ressource qui servira à connaître les stocks sur pied disponibles à l'échelle du territoire de la Côte de Nuits, la décision d'exploitation revient de toute façon au propriétaire. Ceci conditionne *in fine* l'approvisionnement en bois-énergie. Il faudra également veiller à ne pas omettre de considérer les volets transformation en plaquettes et stockage de la ressource dans les prochaines années. Néanmoins, ils restent convaincus que des petits projets de chaufferies communales représentant un approvisionnement en plaquettes de quelques dizaines de tonnes par an ne suffiront pas à structurer localement la filière bois-énergie.

Mobilisation des bois

Sur cette thématique, les élus ont principalement mentionné le projet de desserte forestière intercommunale, initié en amont et indépendant du cadre de la CFT. Ceci traduit une confusion dans les esprits, d'autant que, n'étant pas complètement satisfaits de la réalisation du projet (la voirie a en effet connu de fortes dégradations dès sa première année), ils ont tendance à faire un amalgame.

Figure 21 : Panneau explicatif du projet de desserte collective (Auteur : CCGC)

En ce qui concerne le volet mobilisation en forêt privée, une certaine déception a été formulée par les acteurs du CRPF quant au faible niveau de participation constaté malgré les moyens dédiés (« la mayonnaise n'a pas pris »). L'espoir de toucher les propriétaires privés du territoire est considérablement réduit au terme de la mise en œuvre de l'action. Néanmoins, une fois finalisée, la notice de gestion sylvo-écologique pourra constituer un support de communication essentiel auprès des propriétaires forestiers.

Devant le constat partagé de la mise en œuvre limitée d'actions communes forêt privée-forêt publique, un acteur reconnaît que malgré des objectifs communs, « on n'en est pas à un travail main dans la main ». Certains acteurs proposent d'engager une concertation en amont de toute intervention sylvicole et de la réalisation de chantiers sur le massif forestier dans les années à venir. Ceci fait suite aux difficultés de sortie des bois connues au cours de l'hiver 2012-2013.

Plan de fréquentation et communication sur les itinéraires

Sur cet axe de la CFT, les partenaires éprouvent unanimement une large satisfaction. « Aucun territoire n'a fait autant [en Côte d'Or] ». Du point de vue institutionnel, cette réussite s'explique par une approche très structurée et concertée, associée à une forte volonté locale de développer les loisirs nature sur un territoire qui offre de multiples possibilités. La méthodologie mise en place peut désormais être transposée dans d'autres contextes, ce qui lui confère un statut d'exemplarité dans le domaine.

Figure 22 : Signalétique itinéraire pédestre, en haut, et VTT, en bas (Auteur : CCGC)

Les représentants des usagers interrogés ont, dans la plupart des cas, conscience de la charge de travail qu'a représenté l'animation du plan de fréquentation sous la forme d'un accompagnement technique constant (« Ca a été long mais ça n'aurait pas pu être plus rapide »). L'articulation entre des structures variées et l'identification du rôle de chacun des acteurs a constitué un travail de longue haleine mais dont les résultats sont présents à l'esprit de tous. Même si au terme des sept ans de mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 et des trois ans et demi de CFT, la dynamique est bien enclenchée et la maîtrise d'ouvrage revient désormais aux associations d'usagers, un partenaire a tenu à souligner qu'il sera important de conserver une personne pivot ayant un rôle de coordination.

C'est aussi le point de vue de la Communauté de communes puisqu'il est prévu de recruter un agent, dont une des missions sera celle-ci.

Les associations d'usagers ont également formulé des attentes vis-à-vis du suivi de fréquentation et de la constitution de topoguides. Des soucis résiduels de cohabitation entre usagers (cavaliers et VTTistes notamment) ont pu être par ailleurs soulignés. A plus long terme, un souhait de raccordement des itinéraires avec le sud du département a été formulé.

Les principaux issus des entretiens sont les suivants :

- ✓ Un fort engouement des acteurs pour la CFT CN lors du lancement.
- ✓ Un manque de propositions concrètes pour solutionner la question des Pins noirs.
- ✓ Un travail de sensibilisation au bois énergie perçu positivement.
- ✓ Une déception quant à la mobilisation des propriétaires privés.
- ✓ Un besoin de davantage de concertation forêt publique-forêt privée
- ✓ Un plan de fréquentation unanimement apprécié.

3.2. Bilan de l'analyse du document de la CFT

3.2.1. Analyse du document CFT

Un tableau d'évaluation du contenu du document CFT est présenté en annexe 11. Chaque rubrique s'est vue attribuer une note de 0 à 3, comme expliqué précédemment (*cf* partie 2.4.2.). Aucune note globale moyennée n'a en revanche été calculée, car celle-ci ne nous semblait pas avoir de signification ni d'utilité dans la mesure où l'on ne cherche pas à comparer plusieurs documents entre eux. Cela n'aurait pas n'aurait pas de Les principaux aspects qui ressortent de cette analyse sont résumés dans le tableau suivant (Fig. 23) :

Points forts	Points faibles
- Présentation du contexte d'élaboration de la CFT permettant de comprendre le cadre général de l'initiative ; **- Etat des lieux du territoire clair, précis et concis ;** **- Atlas cartographique en lien avec la partie descriptive du territoire ;** **- Possibilité de retracer l'origine des actions *via* les archives de l'élaboration présentées en annexes.**	**- Lecture ciblée rendue difficile par l'absence de numéros de page dans le sommaire ;** **- Peu d'informations sur le suivi et l'évaluation des actions ;** **- Peu d'informations relatives aux perspectives d'évolution possibles dans les fiches actions.** **- Coûts et charges de travail estimés très approximatifs.** **- Structure des fiches actions peu lisible, difficile de se repérer dans l'arborescence des axes et des objectifs**

Figure 23 : Synthèse des points forts et points faibles du document CFT

3.2.2. Analyse de l'arborescence des objectifs

Une arborescence réalisée à partir des fiches actions du document CFT est proposée en annexe 12. L'analyse de la logique de l'arborescence a permis de déceler plusieurs points délicats.

- L'axe 0 comporte deux volets transversaux : l'enjeu « mise en œuvre de la charte et communication sur ses réalisations » (FA 0-0) et l'enjeu « articulation des actions de la charte avec les enjeux Natura 2000 » (FA 0-1). A la lecture des fiches actions correspondantes, on est en mesure de s'interroger sur leur pertinence. L'objectif d'une fiche action est de détailler l'origine, le contenu, l'échéancier, les coûts des actions. Les deux enjeux transversaux ne rentrent pas véritablement dans ce cadre car ils ne sont pas liés à des réalisations concrètes mais constituent plutôt des fils conducteurs de l'animation de la CFT et servent de support aux partenaires financiers. Ces fiches actions ne sont donc pas évaluables en tant que telles, notamment sur les plans administratifs et financiers.

- L'intitulé de la fiche action FA 1-1 (« Réflexion sur le devenir des peuplements face aux enjeux environnementaux et économiques ») peut poser un souci de sémantique : on peut se demander dans quelle mesure le fait de réfléchir à une problématique aussi large peut donner lieu à des actions concrètes. A la lecture de la fiche action, il est également difficile de comprendre le lien entre la question initiale du devenir des Pins noirs et l'action proposée qui consiste à établir des notices de gestion sylvo-écologique. Ce constat est à mettre en lien avec une évolution de la réflexion sur le renouvellement de ces résineux qui a peu été élargie à l'ensemble des peuplements de la Côte de Nuits. En effet, la réflexion aurait pu s'appuyer sur des exemples hors territoire de la CFT CN également concernés par cette problématique.

- Enfin, des erreurs ont été relevées : un problème de numérotation de l'enjeu de la fiche FA 2-1 et une non correspondance des titres de l'enjeu des fiches FA 5-1 et FA 5-2 (« Développement de la communication sur les sites et itinéraires, leurs usages, les milieux forestiers et leur protection » d'une part ; « Développement de la communication envers le public sur les usages, les milieux forestiers et leur protection » d'autre part). Ces erreurs sont certes mineures mais elles affectent tout de même la bonne compréhension de la logique de l'arborescence.

Les principaux points forts et points faibles de l'arborescence et des fiches actions sont résumés dans le tableau suivant (Fig. 24):

Points forts	Points faibles
- Ordre des thématiques cohérent ; **- Nombre d'axes et d'actions limité, pas de profusion de fiches actions ;** **- Liaisons entre fiches actions mises en évidence ;**	**- Peu d'informations sur les perspectives d'évolution possibles ;** **- Quelques erreurs mineures de numérotation et intitulés ;** **- Redondance voire superposition de quelques actions ;**

Figure 24 : Synthèse des points forts et points faibles de l'arborescence et des fiches action

- ✓ Un document CFT globalement clair et précis.
- ✓ Quelques manquements d'importance mineure.
- ✓ Certaines données imprécises.
- ✓ Une arborescence des objectifs reflétant les enjeux du territoire.
- ✓ Quelques erreurs éparses dans les fiches actions.

3.3. Bilan de l'animation générale

3.3.1. Mise en œuvre de la CFT et communication sur ses réalisations

Comme nous avons pu le mentionner auparavant, ceci fait l'objet d'une action spécifique de la CFT CN (FA 0-0). Pour évaluer cette action, il s'est agi de recenser les différents temps forts et initiatives ainsi que les moyens de communication mis en œuvre par l'animatrice de la CFT CN. On s'est ensuite interrogé sur leur **pertinence** et leur **efficacité**.

- Chaque année a eu lieu une réunion de programmation visant à prioriser les actions, en présence des partenaires institutionnels de la CFT CN (DRAAF, Conseil Régional, Conseil Général). Ces réunions se sont révélées cruciales pour mener une réflexion sur la priorisation des actions. Elles ont ainsi constitué une étape préliminaire aux demandes de subventions. Par ailleurs, en 2009, 12 réunions de présentation générale de la CFT ont été organisées au niveau de la CCGC, des communes de la CFT, du Syndicat de mise en valeur du plateau Sud dijonnais (SIPLASUD), etc. Cette dynamique a été maintenue en 2010 et 2011 avec respectivement onze et six réunions, à destination de la commission Nature/Tourisme de la CCGC, du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne (CENB), etc. Cette étape a été rendue nécessaire pour l'identification de la structure animatrice par les acteurs du territoire.

- La communication sur la CFT s'est également traduite par la publication d'articles dans le Bien Public (quotidien local), la Lunetière (gazette du Service Nature de la CCGC), et Latulu (gazette de la CCGC). Un site internet de la Côte dijonnaise a de plus été créé. Dès 2009, des comités techniques ont été constitués pour la mise en œuvre des actions du plan de fréquentation et de la mobilisation en forêt privée. Ce choix a signifié la volonté de conserver la dynamique de concertation initiée pendant la phase d'élaboration de la CFT. L'animatrice a par ailleurs participé à plusieurs événements inscrits dans le cadre du Réseau national des CFT de la FNCOFOR. Elle a enfin été sollicitée par la Communauté de communes du Clunisois, alors en cours d'élaboration d'une CFT, d'où une implication non seulement locale mais aussi régionale et nationale. Bien que largement chronophage, l'activité de communication est essentielle pour tenir tous les partenaires informés de manière régulière sur l'avancée des actions de la CFT CN. Les actions de communication ont été ciblées et ont concerné toutes les catégories d'acteurs, en allant même au-delà du territoire de la CFT. Les moyens de communication ont été variés pour une diversité de publics visés. Signalons simplement qu'au terme du programme d'actions 2009-2012, le site internet de la Côte dijonnaise demeure inachevé.

- Grâce aux différentes réunions d'information et actions de communication, particulièrement fréquentes en début de programme d'actions, la CCGC a donc peu à peu été identifiée par les acteurs comme structure animatrice de la CFT CN. Cette identification ne s'est pas limitée à la sphère locale, elle s'est également faite au niveau départemental, régional et national. Ce constat implique que la présence de cette fiche action transversale ait pleinement justifié le programme d'actions de la CFT CN.

3.3.2. Articulation de la CFT avec les autres projets territoriaux

Cette action fait l'objet de la fiche FA 0-1 de l'axe 0 (axe transversal du programme d'actions). Elle est fortement liée au critère de **cohérence externe**. Voici les principaux aspects issus de la recherche d'informations sur la mise en œuvre de cette action.

- Les réunions annuelles de programmation avec les partenaires institutionnels de la CFT ont été l'occasion d'engager une réflexion collective sur l'articulation de la CFT avec les autres documents de gestion et politiques territoriales. De plus, en 2009 et 2010 ont eu lieu des réunions de programmation et de mutualisation des actions avec l'ONF et le CRPF, afin d'assurer l'articulation de la CFT CN avec les documents de gestion forestiers (plans d'aménagement et plans simples de gestion). Enfin, chaque année, le Service Nature s'est réuni, à raison d'une fois tous les deux mois en moyenne, pour veiller à la cohérence de la CFT avec le plan de gestion de la Réserve naturelle de la Combe Lavaux.

- La cohérence externe de la CFT avec les autres politiques publiques mises en œuvre sur le territoire est fondamentale. Initialement, cette action visait surtout à articuler la CFT avec le DOCOB Natura 2000. Les objectifs initiaux ont donc été dépassés. Le poste de chargé de mission à mi-temps sur la CFT et à mi-temps sur la mise en œuvre du DOCOB a d'ailleurs favorisé l'articulation entre les deux programmes d'actions. Cependant, cette action a été limitée aux différentes réunions avec des partenaires ciblés. On peut se demander si ce levier d'action est suffisant pour assurer la cohérence externe de la CFT.

- Cette action a été particulièrement importante en début de programmation pour acquérir une garantie du respect de la cohérence externe. A partir de 2011, la fréquence et le nombre de réunions sur cette thématique ont fortement diminué. Ce constat s'explique par le fait que la phase opérationnelle de la mise en œuvre de la CFT était alors bien initiée. Pour un certain nombre d'acteurs, la distinction entre CFT, site Natura 2000 et Réserve Naturelle n'est pas toujours très nette, ce qui peut amener à s'interroger sur l'effort d'articulation des programmes d'actions à l'échelle d'un territoire. Il est tout de même important de souligner que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin a fait le choix, à partir de 2010, de communiquer sur les thématiques du territoire plutôt qu'à distinguer les différents périmètres d'action (site Natura 2000, Charte forestière de territoire et réserve naturelle). Néanmoins, on peut constater *a posteriori* que la concertation croisée CFT - Natura 2000 a été en faveur de la mise en œuvre du plan fréquentation sur la Côte de Nuits.

3.3.3. Suivi annuel de la CFT

Les rapports d'activité annuels ont permis de rassembler et mettre à jour régulièrement les informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la CFT. Pour ce faire, un examen exhaustif des moyens engagés et des résultats obtenus *via* des analyses qualitatives et quantitatives a été réalisé. Un tableau de bord des actions de la CFT mettant en œuvre les indicateurs de suivi proposés dans les fiches actions a également été établi. Pour chaque action, le niveau de réalisation était estimé par les mentions « Mise en œuvre continue », « Mise en œuvre partielle », « Non réalisée » ou « Réalisée ». Les regroupements d'actions étaient également signalés.

Le tout a été transmis aux communes et aux différents partenaires sous forme de rapport papier, comportant un certain nombre d'annexes cartographiques, d'extraits de supports de communication notamment. Au total, quatre rapports d'activités ont été produits pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012. Signalons que celui de l'année 2012 n'a pas été diffusé. En février 2013, le comité de pilotage a été réuni pour dresser le bilan de l'animation du DOCOB et de la CFT conjointement. L'avantage de ces rapports d'activité est qu'ils constituent un support de communication à la fois précis et accessible à tout type de lecteur, quelque soit son niveau d'implication dans la CFT.

- ✓ Une communication sur la CFT et ses actions tout au long de la mise en œuvre.
- ✓ Un souci d'articulation avec les autres programmes d'actions assurant la cohérence externe.
- ✓ Des rapports d'activités diffusés annuellement.

3.4. Bilan de la gestion administrative et financière

Nous exposons dans cette sous-partie les principaux résultats de l'analyse des moyens humains et financiers mis en œuvre de 2009 à 2012.

3.4.1. Répartition du temps de travail entre les différentes activités de l'animateur

Les différentes catégories d'activités qui figurent sur le graphique de la page suivante (Fig. 25) ont été reprises des rapports d'activité annuels dans un souci de continuité et de cohérence. L'activité de **secrétariat** concerne la préparation des réunions et rédaction de comptes rendus, la rédaction et l'envoi de courriers (poste et mail), les contacts téléphoniques, l'organisation des évènements (invitations, réservation de salles…) et le traitement des réponses aux demandes des acteurs et usagers du territoire. La **gestion du site** regroupe l'élaboration de documents de travail, la rédaction de bilans et analyses, le suivi régulier des actions sur le territoire. La catégorie **relations extérieures** concerne les différentes rencontres et échanges avec les acteurs du territoire. L'activité de **communication** a impliqué la rédaction d'articles internet et de presse, la participation à des séminaires, conseils communautaires, et réunions publiques. Dans la rubrique **réunions**, on inclut les temps de mutualisation des actions entre gestionnaires du territoire, et les réunions de planification des actions et des financements. La **gestion administrative** désigne la constitution des bilans et programmes d'activité, la gestion de budget, les formulaires de subvention. Enfin, dans la **gestion informatique** sont contenus essentiellement les travaux cartographiques.

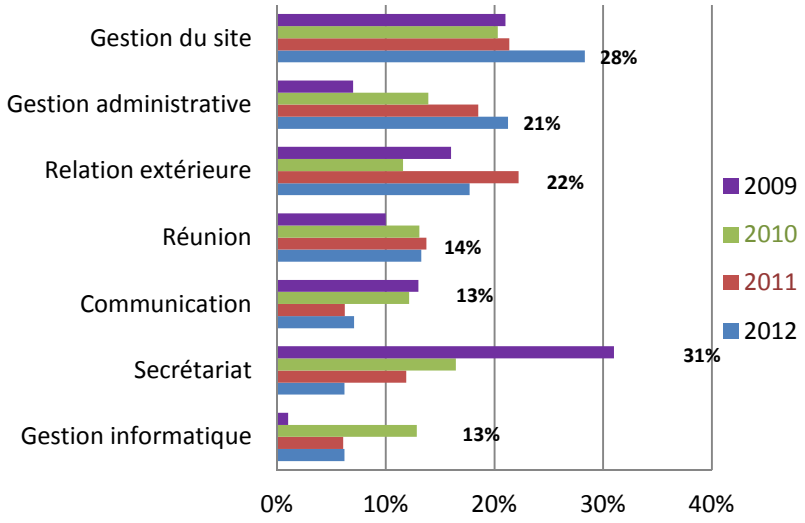

Figure 25 : Comparaison de la répartition des activités en 2009, 2010, 2011 et 2012

La première année, l'activité de **secrétariat** a été prépondérante (31 %) du fait de la constitution des documents de travail. La baisse du volume de travail de 2010 à 2012 s'explique par l'expérience acquise au fil des ans par l'animatrice de la CFT CN. L'année 2009 a de plus été marquée par la prise de contact avec les propriétaires forestiers de la Côte de Nuits dans le cadre de l'axe « mobilisation des bois » (axe 3), activité relevant du secrétariat. La structure animatrice de la CFT a bénéficié en mars 2010 d'une formation à la gestion informatique dispensée par l'Atelier technique des Espaces

Naturels (ATEN) et visant à maîtriser le logiciel cartographique ArcGis. Cette étape a été le point de départ pour le travail sur les itinéraires du plan de fréquentation dans la phase de diagnostic regroupant l'inventaire des parcours existants et un travail d'analyse foncière.

Les activités de **gestion informatique et communication** montrent une baisse marquée entre la première et la deuxième moitié de la période de validité. Le volet communication a en effet été davantage déterminant en début de charte pour faire connaître la démarche auprès de la population de la Côte dijonnaise (site internet, articles de presse, réunions publiques, …). Le développement d'un système d'information géographique (SIG) sur le territoire de la CFT nécessite beaucoup de temps lors de la mise en place (compilation de données, géoréférencement, création de couches, digitalisation de polygones, saisie d'attributs, production de cartes…). En revanche, une fois développées, les données sont facilement utilisables en un temps limité, d'où la baisse observée.

Le temps dédié aux **relations extérieures** a notablement augmenté en 2011. Cette observation est à mettre en relation avec la mise en place des actions de l'axe Bois énergie cette même année. Dans ce cadre, ont eu lieu un certain nombre de réunions d'information et de sensibilisation des élus au bois-énergie, visites d'installations et rencontres d'acteurs de la filière. La part des **réunions** est constante tout au long de la période, à raison de 15 jours/an. Elles constituent certes le lieu phare de la concertation entre acteurs mais impliquent en amont un temps de préparation conséquent, et en aval un travail de synthèse qui passe notamment par la rédaction de comptes rendus.

A noter également que dans ce bilan, le temps de coordination du responsable du service Nature n'est pas comptabilisé. Il est d'environ 4,5 jours en moyenne de 2009 à 2012. L'approximation est due au fait qu'il est difficile de distinguer le temps d'encadrement CFT spécifiquement. Ce volume de travail n'avait pas été pris en compte dans le prévisionnel. Il s'agit d'un coût que la structure animatrice a dû assumer. Dans les prochaines années, il serait donc judicieux de veiller à améliorer le suivi du temps d'encadrement au niveau du service nature.

3.4.2. Répartition du temps de travail entre les différents dossiers de la CFT CN

Le graphique suivant (Fig. 26) illustre l'évolution du temps de travail consacré aux dossiers de la CFT, y compris à l'axe transversal concernant l'animation, entre 2009 et 2012.

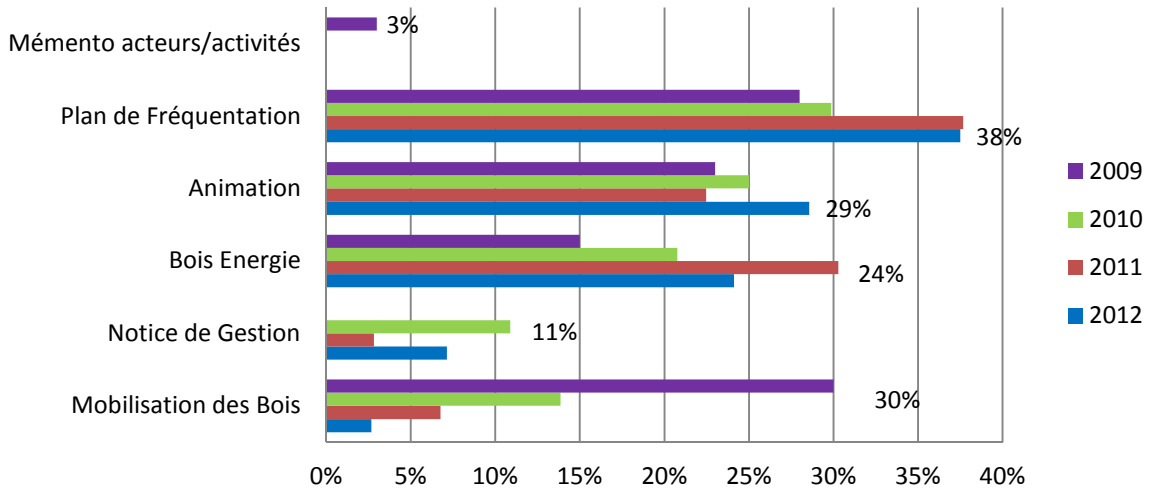

Figure 26 : Répartition du temps consacré aux principaux dossiers de la CFT (en % du temps total d'animation)

L'animation (axe 0) a représenté 23 % du volume de travail total en 2009, 25 % en 2010, 22 % en 2011 et 29 % en 2012. Ce poste d'activité représente donc une proportion constante du temps de travail de l'animatrice de 2009 à 2012. Le dossier « Plan de fréquentation » (Axe 4) est le dossier le plus chronophage sur toute la durée du programme d'actions, et ce de manière particulièrement marquée en 2011 et 2012. L'axe 2 (« Bois énergie ») a été particulièrement approfondi en 2011 avec l'émergence du projet de chaufferie à Chamboeuf. L'axe 3 (« Mobilisation des bois ») a mobilisé 30 % du temps de travail en 2009, essentiellement avec les actions concernant la forêt privée *via* le contact individuel des propriétaires privés du territoire. La diminution drastique observée les années suivantes est à mettre en relation avec le ressenti des acteurs. Malgré un engouement certain en phase préparatoire, la dynamique s'est peu à peu essoufflée. L'axe 5 (« Mémento acteurs/activités ») a uniquement été mis en œuvre en 2009 *via* la réalisation d'un mémento des acteurs et usagers ; par la suite, les autres actions de l'axe ont été regroupées avec certaines de l'axe 4. L'axe 1 (« Notice de gestion ») a fait l'objet d'un travail en partenariat avec le CRPF Bourgogne. A noter que le temps de travail correspondant n'est pas comptabilisé ici.

3.4.3. Financement de l'animation de la CFT CN

Chaque année, des demandes de subvention ont été adressées à la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne (DRAAF), au Conseil général de Côte d'Or (CG 21) et au Conseil régional de Bourgogne pour financer l'animation de la CFT CN, autrement dit le salaire du poste à mi-temps d'animateur. Notons que c'est la demande FEADER qui est à adresser à la DRAAF.

En moyenne, de 2009 à 2012, les parts de l'animation financées par le FEADER et Conseil général de Côte d'Or étaient de 37 % chacune. En effet, ces financements sont plafonnés à 6 000 €. La part restante (26 % en moyenne) a été prise en charge par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin en autofinancement. A noter que les frais de structure et de coordination sont des montants supplémentaires que la CCGC a dû assumer et qui n'entrent pas dans ce bilan financier.

3.4.4. Financement des actions

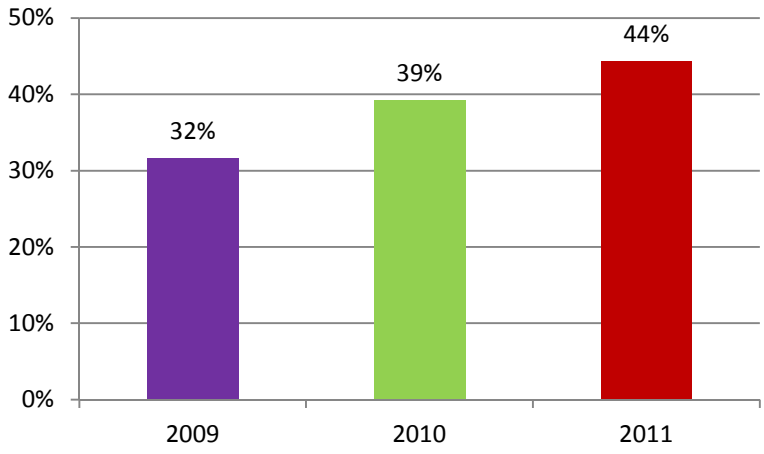

Figure 27 : Evolution de la proportion des subventions CG 21 perçues en % du montant maximal annuel éligible (Source : Olivia Marois)

Un certain nombre d'actions de la CFT ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil général de Côte d'Or (CG 21). En effet, le CG 21 accorde un montant maximal de 30 000 €/an pendant trois ans pour l'animation et la mise en œuvre des CFT du département. Comme le montre le graphe ci-contre (Fig. 27), ce plafond annuel n'a été atteint ni en 2009, ni en 2010, ni en 2011.

De façon plus détaillée, le graphique de la page suivante (Fig. 28) montre des différences conséquentes entre les demandes de subvention et les demandes de paiement adressées au CG 21, autrement dit les dépenses réelles, et ce pour tous les dossiers de la CFT.

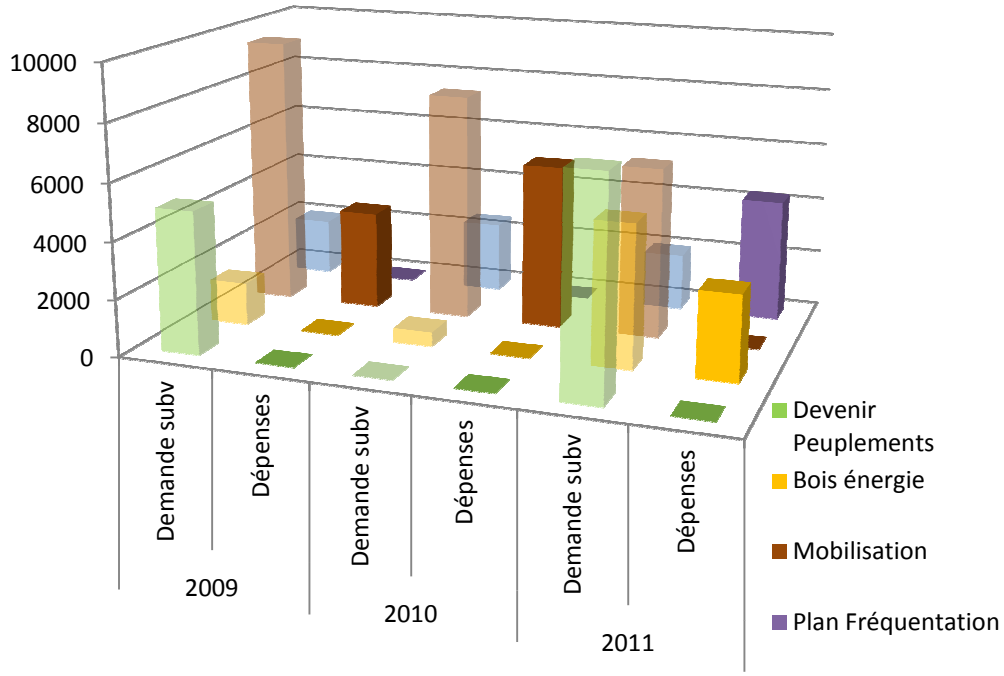

Figure 28 : Comparaison des montants de demandes de subventions et des dépenses réelles de 2009 à 2011

Le dossier « Mobilisation » a mobilisé à lui seul 56 % des financements perçus, suivi du dossier « Plan de Fréquentation » à hauteur de 36 %. Le montant total de subventions du CG21 mobilisé pour financer la mise en œuvre de la CFT CN est de **16 517 €**. Par ailleurs, 6 000€ ont été perçus pour l'animation en 2009, 2010, 2011 et 2012, ce qui représente un montant total de **24 000 €**. Or le montant maximal éligible était de **90 000 €** sur trois ans. En fin de programme d'actions, la somme des subventions restantes est donc de **49 483 €**, et la proportion de subventions dépensées est de 45%. Un report d'une année sur l'autre a été possible, et ce jusqu'en 2013, ce qui permet la finalisation de certaines actions. Les moyens financiers disponibles ont donc été très partiellement utilisés. Ce constat est à mettre en relation avec le bilan d'avancement des actions.

- ✓ Des moyens humains conséquents, en particulier sur le dossier « Plan de fréquentation ».
- ✓ Un temps de coordination non négligeable et non pris en compte dans les bilans.
- ✓ Des moyens financiers limités par rapport aux subventions disponibles.

3.5. Bilan de l'avancement des actions

Nous nous proposons désormais d'énoncer les principales conclusions issues de l'évaluation de l'avancement des actions. Les fiches synthétiques produites pour le commanditaire sont proposées en annexe.

3.5.1. Axe 1 : Devenir des peuplements

La fiche synthétique correspondante figure en annexe 13.

La réflexion sur le devenir des peuplements a été engagée en synergie avec les mesures de gestion mises en œuvre par ailleurs sur le territoire de la Côte de Nuits (mesure E1 du DOCOB propre aux milieux forestiers enrésinés et mesure SE7 du plan de gestion de la réserve). Les étapes de mise en

forme et de diffusion de la notice de gestion à l'usage des gestionnaires et propriétaires forestiers n'est à ce jour pas finalisée. Des financements sont néanmoins toujours disponibles jusqu'à fin 2013.

La poursuite de l'action dans la durée, au-delà de la notice de gestion sylvo-écologique, dépend indirectement des opportunités du marché qui conditionneront la possibilité ou non de réaliser des coupes et travaux en peuplements résineux, et de commercialiser les produits de ces interventions sylvicoles. Les perspectives en lien avec cette problématique sont énoncées dans le paragraphe 4.1.1.

3.5.2. Axe 2 : Bois énergie

La fiche synthétique correspondante figure en annexe 14.

L'action FA 2-1 s'est principalement concrétisée *via* le projet chaufferie bois de Chamboeuf. Sa réussite tient à une forte volonté locale associée à une coordination efficace des différents prestataires et interlocuteurs ayant pris en charge le dossier. Néanmoins, force est de constater qu'une seule et unique chaufferie ne suffit pas à structurer localement la filière d'approvisionnement en bois-énergie.

Par ailleurs, des études d'opportunité et faisabilité ainsi que des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur plusieurs communes de la CFT. Même si elles n'ont pas forcément abouti sur le montage de projets, elles auront permis de mettre en évidence la nécessité d'une révision de la performance énergétique des différents bâtiments dans les années à venir. A noter que d'autres projets de chaufferies bois ont également été montés indépendamment du cadre de la CFT à Couchey, Nuits Saint-Georges, et Marsannay la Côte. Dans la partie 4.1.2, nous envisageons un certain nombre de pistes d'action consécutives à ces constats.

3.5.3. Axe 3 : Mobilisation des bois

En forêt privée

La fiche synthétique correspondante figure en annexe 15. Les propriétaires privés du territoire de la Côte de Nuits ont été difficiles à mobiliser au cours des trois ans et demi de CFT, contrairement aux attentes du CRPF et de la CCGC. Au-delà des questionnements relatifs à la méthode choisie pour les cibler, il faut considérer le fait que la production forestière est loin d'être la priorité en propriété privée sur le territoire. L'enclavement et le morcellement des parcelles rendent toute exploitation délicate et le peu de débouchés ne motive guère les propriétaires à gérer leur forêt. Soulignons néanmoins que ce travail aura permis de réactualiser les données dont disposait le CRPF, à savoir les données cadastrales de 2003, en intégrant les changements de propriétaires.

En forêt publique et privée

La fiche synthétique correspondante figure en annexe 16. Les résultats limités de ces trois actions sont liés à deux facteurs principaux :

- L'avancement limité des actions propres à la forêt privée (FA 3-1, FA 3-2 et FA 3-3), notamment par le fait que les propriétaires privés de la Côte de Nuits n'ont été que très partiellement mobilisés, ce qui a, par conséquent, influé sur la réalisation des actions associant forêts publique privée (FA 3-5 et FA 3-6).

- Une certaine distance de la part du personnel de l'Office National des Forêts, peut-être par crainte que les actions de la CFT liées à la mobilisation en forêt publique viennent se superposer, voire se substituer aux orientations internes de la structure gestionnaire des forêts publiques du territoire. On rappelle que l'objectif de la CFT n'était bien évidemment pas de se substituer aux documents de gestion ni aux procédures menées par l'ONF. Sur ce point, davantage de communication et de coopération auraient été souhaitables.

Les perspectives proposées en relation avec ses actions sont présentées au paragraphe 4.1.3.

3.5.4. Axe 4 : Rationalisation des itinéraires

La fiche synthétique correspondante figure en annexe 17.

Compte tenu du fait que le plan de fréquentation a été initié bien avant le début de la CFT, la méthodologie était déjà clairement définie en amont, ce qui a grandement facilité son extension au territoire de la CFT. L'approche concertée et structurée, associée à une forte volonté locale et un grand nombre d'acteurs impliqués, a permis d'intégrer une large variété de pratiques possibles sur le territoire de la Côte de Nuits.

La mise en place du plan de fréquentation a également été rendue possible grâce de solides partenariats avec notamment le Conseil Général de Côte d'Or et le SIPLASUD. Si le plan de fréquentation n'est encore tout à fait finalisé en 2013, cela est lié à la multiplication des enjeux et des acteurs, qui lui confèrent d'ailleurs pleinement sa vocation d'outil de gestion intégrée.

De la même façon que pour les autres actions, nous avons énoncé des perspectives pour les années à venir. Celles-ci figurent dans la partie 4.1.4.

3.5.5. Axe 5 : Communication

La fiche synthétique correspondante figure en annexe 18.

Au moment de la rédaction de la CFT, il est apparu essentiel d'intégrer un axe « Communication » spécifique. Pourtant, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme d'actions, cet axe a peu à peu été délaissé. Les acteurs du territoire ont néanmoins pu être identifiés et réunis *via* les autres axes de la CFT (Bois énergie, Plan de fréquentation…). De même, des moyens de communication ont été déployés pour informer sur les actions de la CFT. On peut alors s'interroger sur la pertinence d'un tel axe « Communication ». Lors de la construction d'un programme d'actions, ne vaut-il pas mieux intégrer dans chaque thématique une réflexion sur les moyens de communication à développer au fur et à mesure de la mise en œuvre de chaque action ?

3.6. Synthèse de l'évaluation des actions

Le tableau suivant (Fig. 29) résume les notations d'état d'avancement des différentes actions au terme de la mise en œuvre du programme. Ces notations sont reprises des fiches synthétiques figurant en annexes 13, 14, 15, 16, 17 et 18.

Enjeux de la CFT	Code	Actions	Etat d'avancement au terme de la CFT
Réflexion sur le devenir des	**FA 1-1**	Prendre en compte la spécificité des peuplements présents et	*

peuplements		favoriser les essences les mieux adaptées	
Valorisation de la ressource locale en bois énergie	**FA 2-1**	Valoriser la ressource locale en plaquettes forestières	**
	FA 2-2	Evaluer la ressource mobilisable en bois de chauffage	*
Amélioration de la mobilisation des bois	**FA 3-1**	Mobiliser les propriétaires privés	**
	FA 3-2	Regrouper les propriétaires privés	*
	FA 3-3	Créer une bourse d'échange	*
	FA 3-4	Valoriser le potentiel des forêts publiques non aménagées	*
	FA 3-5	Développer des collaborations entre les acteurs de la filière	-
	FA 3-6	Améliorer le réseau de desserte des massifs	-
Rationalisation des itinéraires de fréquentation	**FA 4-1**	Diagnostiquer les sites et itinéraires existants et leur fréquentation	**
	FA 4-2	Mettre en valeur les sites et itinéraires en tenant compte des enjeux environnementaux	**
Communication sur les itinéraires	**FA 5-1**	Mettre en réseau les activités et les acteurs concernés	~
	FA 5-2	Informer et sensibiliser les usagers	~

* : Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée/ - : Abandon/ ~ : Indirectement mise en œuvre

Figure 29 : Tableau résumant l'état d'avancement final de chaque action de la CFT CN

- Les actions qui ont pu être finalisées sont en premier lieu FA 4-1 et FA 4-2, autrement dit le « plan de fréquentation ». En effet, la phase de diagnostic, comprenant l'état des lieux des sites et itinéraires et la réalisation d'études foncières, et l'analyse des enjeux ont conduit à l'élaboration d'une stratégie d'intervention. L'action FA 2-1 a abouti au montage d'un projet chaufferie bois, dont les travaux sont en cours, et qui devrait entrer en fonctionnement au cours de l'hiver 2013-2014. L'action FA 3-1 a également été menée à son terme, selon une méthodologie proposée par le CRPF de Bourgogne.

- Cinq actions sont partiellement réalisées en fin de programme d'actions. Elles concernent les axes « Devenir des peuplements », « Bois énergie » et « Mobilisation ». Comme nous le verrons dans la partie suivante, en développant les perspectives, certaines de ces actions pourront néanmoins être poursuivies dans les prochaines années, suivant les priorités privilégiées.

- Les actions de l'axe « Communication » ont été indirectement mises en œuvre dès la première année du programme d'actions. Ce constat nous suggère que dans un prochain programme d'actions, un tel axe ne serait pas véritablement pertinent. S'il apparait inévitable de mettre en œuvre des moyens de communication sur les usages en vue de la poursuite du plan de fréquentation, nous ne sommes en revanche pas convaincus de la justification d'un tel axe à ce niveau de l'analyse.

- Les actions FA 3-5 et FA 3-6 ont été abandonnées en 2012. Cela n'exclut pas pour autant une poursuite selon d'autres modalités dans les prochaines années, comme nous le verrons dans la quatrième partie du développement.

Pour clore cette partie, nous proposons enfin une synthèse de l'évaluation des actions en termes de pertinence, d'efficacité et de moyens mis en œuvre sous forme de diagrammes (Fig. 30).

FA 1-1 : Devenir des peuplements

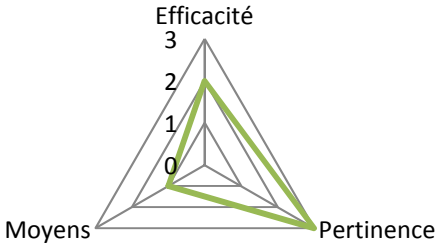

FA 2-1 et FA 2-2 : Bois énergie

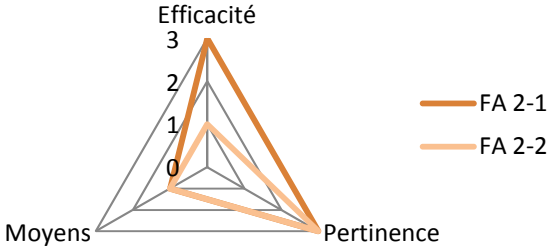

FA 3-1, 3-2, 3-3, 3-4, 3-5 et 3-6 Mobilisation des bois

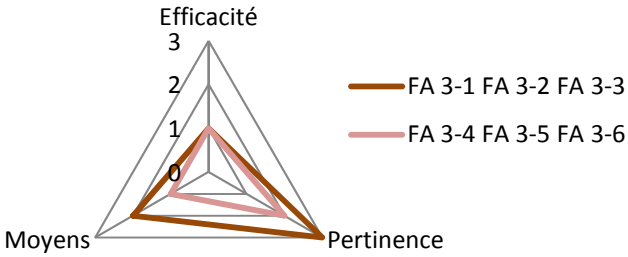

FA 4-1 et FA 4-2 : Plan de fréquentation

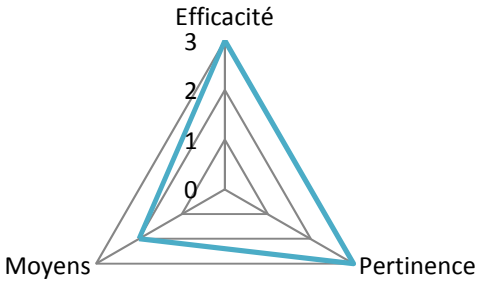

✓ **Signification des notes attribuées :**

1	Faible (☹)
2	Moyen (😐)
3	Bon (☺)

✓ **Signification des indicateurs :**

- **Pertinence**

Indicateur reflétant la conformité de l'action aux politiques de développement et aux besoins du territoire.

- **Efficacité**

Indicateur visant à comparer les objectifs et les résultats escomptés au départ et ceux atteints en fin de programme d'action.

- **Moyens**

Indicateur permettant de confronter les moyens prévus pour la réalisation des actions avec les moyens réellement mis en œuvre.

***NB** : Les actions de l'axe mobilisation des bois ont été regroupées en deux catégorie : d'une part les actions propres à la forêt privée (FA 3-1, 3-2 et 3-3), d'autre part les actions communes forêt publique – forêt privée. A l'intérieur des catégories, les notes sont homogènes, d'où ce choix de simplification des graphiques. Les actions de l'axe communication ne figurent pas délibérément dans cette fiche de synthèse dans la mesure où elles ont été regroupées avec d'autres actions.*

Figure 30 : Tableau de synthèse de l'évaluation des actions de la CFT CN en termes de pertinence, efficacité et moyens mis en œuvre

4. Perspectives et discussion

4.1. Perspectives proposées à l'issue du travail d'évaluation

Nous nous proposons d'énoncer dans cette sous-partie les perspectives et pistes d'action liées aux différents thèmes phares de la CFT CN. Elles sont notamment issues des entretiens individuels et des groupes de travail organisés dans le cadre de l'évaluation de la CFT. Sans constituer un programme d'actions à part entière, cette partie permet d'envisager quelques solutions aux points de blocages énoncés précédemment. A ce stade, aucun scénario (renouvellement de la CFT ou non) n'a été privilégié.

4.1.1. Devenir des peuplements

- *Finalisation de la notice sylvo-écologique*

Le travail sur la notice de « gestion sylvo-écologique » a été repris en partenariat avec Nicolas BRETONNEAU du CRPF Bourgogne. Il s'agit de synthétiser le texte préexistant, créer les parties manquantes, insérer des illustrations, et réfléchir à la mise en page et au positionnement des encarts. La finalisation de la notice est prévue pour début septembre 2013. L'impression pourra alors avoir lieu à l'automne 2013.

Après une brève présentation des caractéristiques et spécificités du territoire de la Côte de Nuits et de l'origine de la notice, une section est consacrée à chaque grand type de peuplement : feuillus de plateau, feuillus de pente, et Pins noirs. Une série de recommandations est formulée par type de peuplement. Des encarts thématiques, notamment sur les arbres à cavités ou encore sur les espèces indicatrices, jalonnent les fiches. La notice comprend également des fiches synthétiques abordant des thèmes généraux tels que les documents de gestion forestière durable, la règlementation en matière de propriété forestière.

- *Impression et diffusion de la notice*

Pour mémoire, un devis de 6 145,39 € TTC a été établi par l'éditeur Fuglane en février 2011 pour l'impression de 1 000 exemplaires comportant 4 pages de couverture et 32 pages intérieures (voir annexe 19). Ce montant peut faire l'objet d'une subvention du Conseil général de Côte d'Or.

Il va ensuite s'agir de cibler les destinataires, qui seront principalement les propriétaires et gestionnaires privés, mais aussi les élus et les gestionnaires publics.

- *Pour aller plus loin…*

Soulignons que cette notice n'est pas une fin en soi. Sa diffusion pourra être suivie d'une série de conférences-visites de terrain associant élus, propriétaires, et gestionnaires. On pourra par exemple envisager des chantiers de démonstration sur chaque type de peuplement, permettant d'expliquer concrètement les recommandations de la notice. Ces activités pourraient être inscrites au calendrier des journées forestières 2014 du CRPF de Bourgogne, en partenariat avec l'ONF et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

Par exemple, un martelage pédagogique en peuplement de Pin noir non éclairci pourra être organisé en insistant sur la triple entrée **qualité-fertilité-stabilité**. Une seconde visite après exploitation

pourra avoir lieu pour envisager les difficultés de sortie des bois et les possibilités de régénération du peuplement en favorisant le mélange feuillus-résineux.

Si cette étape obtient l'adhésion des parties prenantes, une réflexion pourra être engagée sur les principaux points noirs du réseau de desserte forestière, en parallèle avec les volumes de bois à sortir.

Les nouveaux programmes d'action de la réserve naturelle de la Combe Lavaux et du Site Natura 2000, qui seront mis en place en 2014, comporteront également des mesures propres au devenir des peuplements forestiers, dans la continuité des mesures SE7 (RNCL) et E1 (N2000). Une mise en cohérence avec les documents de gestion pourra ainsi être envisagée.

De même, une réflexion sur la compatibilité avec le projet de « Stratégie intercommunale d'engagements pour la Nature » (SILENE), notamment dans le cadre du plan de cohérence intercommunale de la biodiversité, pourra être envisagée.

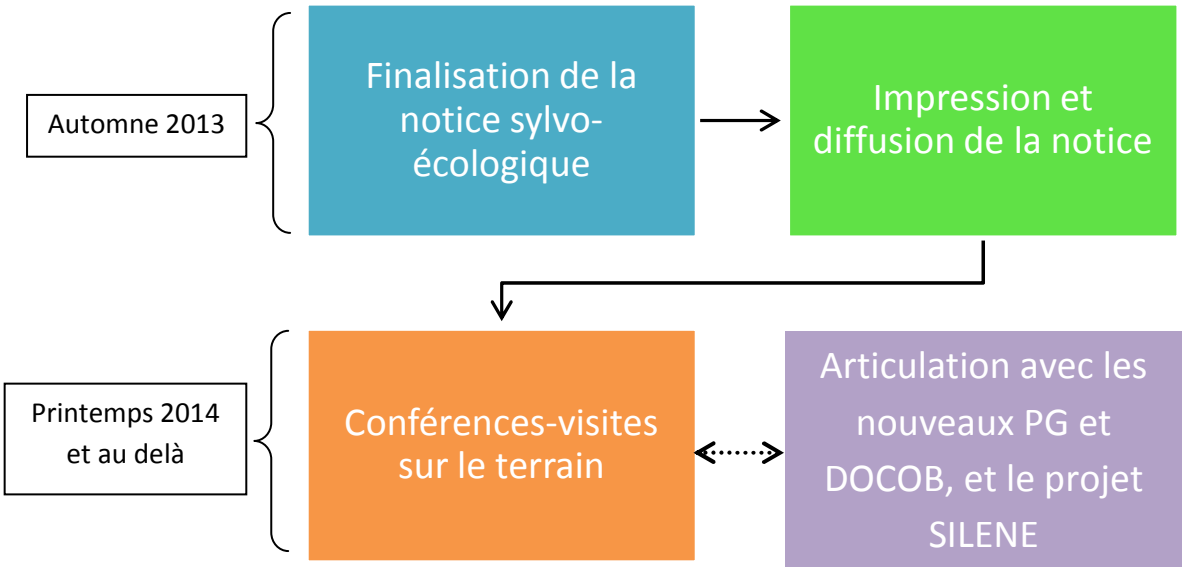

Figure 31 : Schéma bilan des perspectives liées à l'axe Devenir des peuplements

4.1.2. Bois énergie

- *Suivi des projets en cours*

Plusieurs chaufferies bois étant en cours de construction sur le territoire de la Côte de Nuits, le suivi des chantiers pourra être poursuivi. Ensuite, on pourra solliciter un retour d'expérience sous forme de questionnaires et/ou de réunions publiques pour faire le point sur les difficultés rencontrées, les solutions envisagées, les budgets alloués aux projets et les sources de financement. Pour ce faire, on pourra faire appel à la Mission Bois Energie de Côte d'Or.

Plus spécifiquement, une enquête pourra être réalisée auprès des communes ayant engagé un projet chaufferie bois indépendamment du cadre de la Charte forestière de la Côte de Nuits, pour en comprendre les raisons. Ce retour d'expérience est essentiel pour ensuite envisager la question de l'approvisionnement en bois-énergie à l'échelle du territoire entier.

- *Poursuite de la réflexion sur l'approvisionnement en bois-énergie des chaufferies du territoire*

A l'issue de la mise en œuvre de l'action FA 2-2 de la CFT CN, il n'est pas possible de connaître précisément la ressource mobilisable sur le territoire pour alimenter les chaufferies bois. Pourtant, la volonté d'un approvisionnement local sur un territoire boisé à près de 50 % est réelle.

L'interprofession bourguignonne APROVALBOIS a fait savoir qu'elle travaille actuellement à la mise à jour des données de **l'Observatoire Bois Energie de Bourgogne**. A l'automne 2013, il sera ainsi possible d'avoir accès aux données agrégées de production de plaquettes forestières à l'échelle de la région. En revanche, les données entreprise par entreprise ne seront pas rendues publiques. On pourra envisager d'aller à la rencontre des producteurs de plaquettes situés dans un secteur géographique limité, afin de connaître leur mode d'approvisionnement, leur potentiel de production, l'origine des bois, les modalités de séchage et stockage des plaquettes etc.

A noter que la CCGC est sur le point de lancer un **appel d'offre pour l'approvisionnement de la chaufferie bois de Chamboeuf**, ce qui pourrait constituer une étape préalable à l'identification des entreprises à dynamique locale, dans une perspective d'approvisionnement à l'échelle intercommunale.

- *Le Plan d'approvisionnement territorial, un outil permettant d'impliquer les élus sur l'utilisation de « leurs bois »*

A travers les entretiens et le groupe de travail « Forêt », il est apparu crucial d'impliquer les élus dans la réflexion sur l'utilisation de « leurs bois », autrement dit des bois issus des forêts communales, dans une logique d'anticipation de l'émergence de grands projets industriels.

Dans cette optique, il existe un outil des Communes forestières, le **Plan d'approvisionnement territorial (PAT)**, qui permet aux élus d'organiser localement l'approvisionnement des chaufferies bois. Pour ce faire, la méthodologie proposée est la suivante (Communes Forestières, 2011) :

- 1er temps : Diagnostic pour l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire

Après avoir procédé à un recensement de toutes les chaufferies et projets de chaufferies sur le territoire, l'objectif est d'évaluer la consommation en bois-énergie par les chaufferies et en bois bûche. Parallèlement, on évalue la ressource forestière existante sur le territoire à partir des données dendrométriques, ainsi que la ressource issue de la première transformation. On en déduit ainsi le potentiel non valorisé de produits disponibles pour l'énergie.

- 2e temps : Coûts de mobilisation de la plaquette forestière

On estime en premier lieu le coût de la plaquette forestière rendue chaufferie à partir de la décomposition du coût de la plaquette selon différents scénarii (par exemple en flux tendu ou encore en prenant en compte une étape de stockage). On étudie également les potentialités de contractualisation de la ressource forestière.

- 3e temps : Equipement, desserte et environnement

A cette étape, il s'agit de réfléchir à l'optimisation de la logistique (transport, séchage, stockage) pour améliorer la chaîne d'approvisionnement en plaquettes forestières, *via* une approche économique. On envisage l'amélioration du réseau de desserte pour diminuer les coûts d'exploitation (diminution

des distances de débardage et facilitation de la circulation des grumiers). Cette étape permet de cibler les zones prioritaires d'intervention. On réfléchit également à la possibilité de création de plateformes intercommunales de stockage ainsi que de places de déchiquetage du bois. A ce niveau, il est également essentiel de prendre en compte les périmètres à fort enjeu écologique, qui n'ont pas vocation à être exploités. On évalue enfin les retombées socio-économiques en termes d'emplois créés.

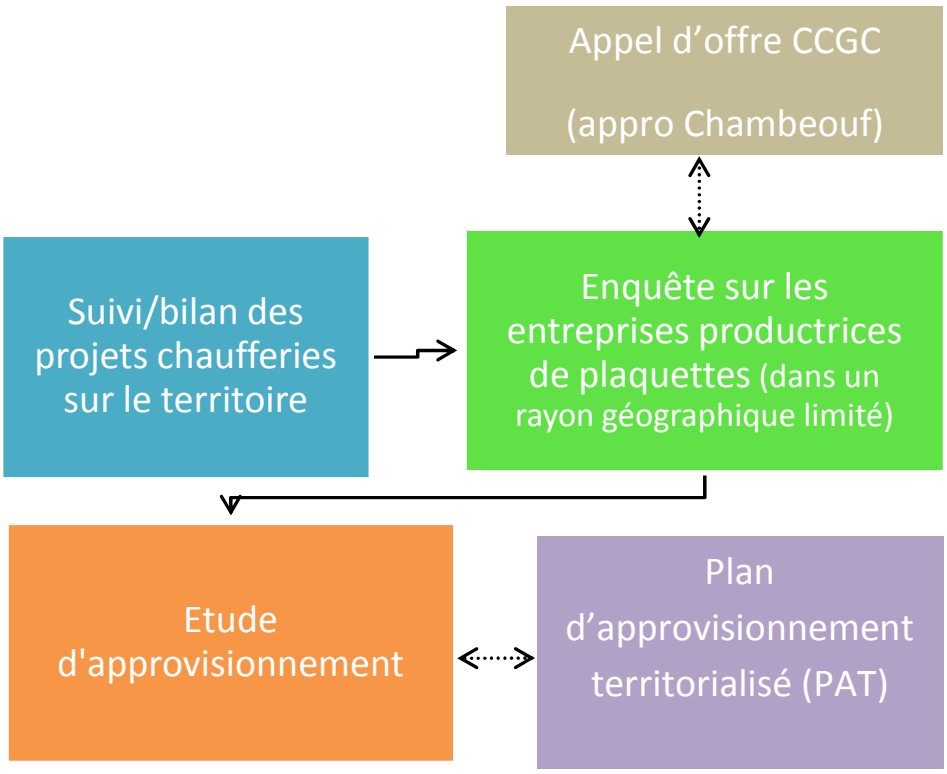

Figure 32 : Schéma bilan des perspectives relatives à l'axe bois énergie

4.1.3. Mobilisation en forêt publique et privée

- *Côté forêt privée*

A l'issue du programme d'actions de la CFT de la Côte de Nuits, on se trouve devant le constat que les propriétaires privés du territoire ont été difficiles à mobiliser. Les diagnostics de parcelles et l'incitation à participer à la bourse d'échange ont connu peu d'engouement. Est-ce pour autant que toutes les clés d'entrée ont été épuisées ?

La notice sylvo-écologique et les chantiers démonstratifs tels que proposés précédemment (*cf* partie 5.1.3.) pourraient être de bons moyens de communication envers les propriétaires privés non dotés d'un document de gestion durable.

Par ailleurs, la filière bois-énergie connait un engouement croissant d'année en année. Si la valeur du bois énergie vient à augmenter jusqu'à atteindre 7 à 8 € le stère dans les prochaines années, les propriétaires seront peut-être plus à même d'envisager l'exploitation de leurs parcelles. Inévitablement, ces débouchés nouveaux motiveront des projets d'amélioration de la desserte forestière. Parallèlement, la clé d'entrée « valorisation des produits non ligneux » (trufficulture) et pourquoi pas la promotion du débouché piquet de vigne pour le Pin noir pourraient constituer des pistes à ne pas négliger pour intéresser les propriétaires aux potentialités de leurs parcelles.

- *Côté forêt publique*

Du côté des élus du territoire, il y a un désir de s'intéresser davantage aux choix du gestionnaire ONF. A ce titre, la notice sylvo-écologique et les activités liées pourraient être l'occasion d'aborder concrètement les problématiques de desserte et de renouvellement progressif des peuplements dans un contexte de changement climatique etc.

Dans un souci de « logique de territoire », il pourrait être envisagé que les gestionnaires ONF communiquent davantage sur les calendriers de chantiers d'exploitation et de sortie des bois, l'identité des exploitants forestiers, les ventes groupées intercommunales notamment. Ces informations pourraient être centralisées au niveau de la CCGC.

- *Articulation forêt publique-forêt privée*

Il serait en premier lieu pertinent d'associer systématiquement les acteurs de la forêt publique y compris sur des actions concernant spécifiquement la forêt privée, et *vice versa*. A titre d'exemple, des propriétaires peuvent être davantage enclins à exploiter leur parcelle si une parcelle limitrophe publique passe en coupe.

En amont de la saison d'exploitation, il pourrait être envisagé d'organiser des réunions de chantiers multi-partenaires (ONF, élus, exploitants, gestionnaires privés) pour veiller à ne pas reproduire les difficultés de l'hiver 2012-2013 quant à la sortie des bois.

4.1.4. Plan de fréquentation

La fonction sociale des milieux forestiers de la Côte dijonnaise est désormais affirmée, par la diversité des activités de pleine nature proposées (randonnée pédestre, équitation, VTT, course d'orientation, escalade…), et ce, de manière compatible avec les autres usages des espaces naturels.

Désormais, sur le territoire de la Côte de Nuits, les phases de diagnostic et d'analyse des enjeux sont terminées. L'appropriation par les représentants d'usagers du rôle de chacun a été un travail préliminaire à la phase opérationnelle de mise en place des itinéraires (balisage, communication sur les tracés…).

- *Poursuite du plan de fréquentation de la Côte de Nuits et projet d'extension au territoire de la CCGC*

L'animation et le suivi du plan de fréquentation seront assurés par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, qui conserve un rôle de pilotage y compris dans la phase opérationnelle. Deux étapes importantes de la stratégie d'intervention (voir Fig. 14) seront poursuivies :

- le développement d'outils de suivi de la fréquentation pour fournir des données fiables sur le nombre d'usagers pratiquant les différentes activités de pleine nature au cours de l'année *(Evaluation quantitative et qualitative de la fréquentation)*

- le plan de communication visant à uniformiser les outils de communication (charte graphique, panneaux d'information, dispositifs de fermeture…)

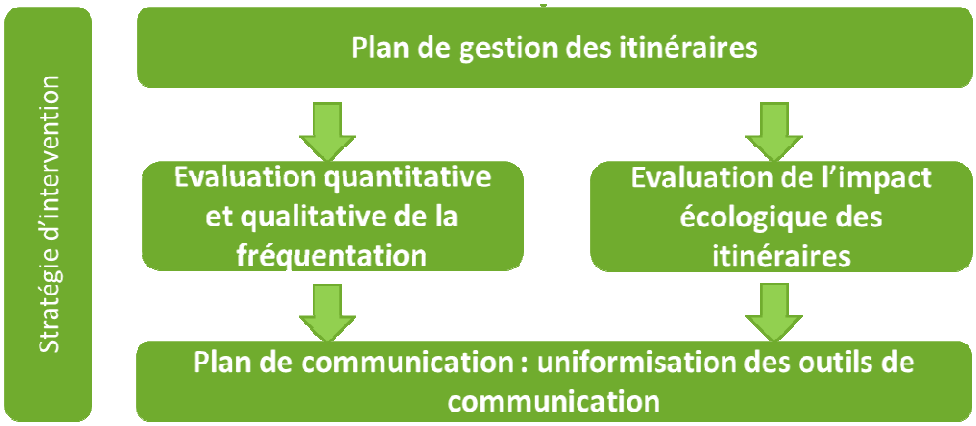

Figure 33 : Présentation schématique du contenu de la stratégie d'intervention du plan de fréquentation (d'après CCGC, 2013)

Face à la réussite du plan de fréquentation de la Côte de Nuits et dans le cadre du Projet de Développement touristique, l'idée est de l'étendre à l'ensemble du territoire de la CCGC. Pour ce faire, la même méthodologie pourra être appliquée : diagnostic des sites et études foncières, analyse des enjeux puis élaboration d'une stratégie d'intervention.

Ce projet implique des moyens financiers et humains conséquents. Le Conseil Général de Côte d'Or a d'ores et déjà fait part de son intérêt pour le projet.

- *Pistes d'action et besoins spécifiques évoqués en entretien auprès des acteurs*

Au-delà de la stratégie de poursuite du plan de fréquentation envisagée au niveau de la CCGC, des pistes d'action, voire des besoins spécifiques ont été formulés lors de la conduite d'entretiens individuels auprès des représentants d'usagers.

En premier lieu, un besoin de **diversification des itinéraires** a été exprimé, et ce dans le but d'offrir aux usagers à la fois des parcours de découverte, familiaux, intermédiaires et sportifs. Sans nécessairement créer des itinéraires adaptés à chaque type d'usagers, il pourrait s'agir simplement de prévoir des variantes plus longues ou plus courtes selon les cas, à partir des itinéraires existants.

En second lieu, l'idée est de travailler, dans les prochaines années, à la **continuité des itinéraires** pédestres, équestres et cyclistes sur toute la Côte dijonnaise voire au-delà en réfléchissant à des jonctions avec le sud de la Côte d'Or. Pour ce faire, une structure de pilotage et de coordination représentant les différentes collectivités et associations d'usagers concernées pourra être créée.

Parallèlement, travailler à l'amélioration de la **cohabitation entre les différentes catégories d'usagers** pourra constituer un objectif stratégique. En effet, certains tronçons sont fréquentés à la fois par les cavaliers, les VTTistes et les randonneurs avec, dans quelques cas, des soucis de cohabitation. L'étude de fréquentation une fois finalisée pourrait permettre d'identifier les zones les plus concernées par ce phénomène. Ensuite, on pourrait envisager des actions de communication et de sensibilisation au respect des activités de tout un chacun.

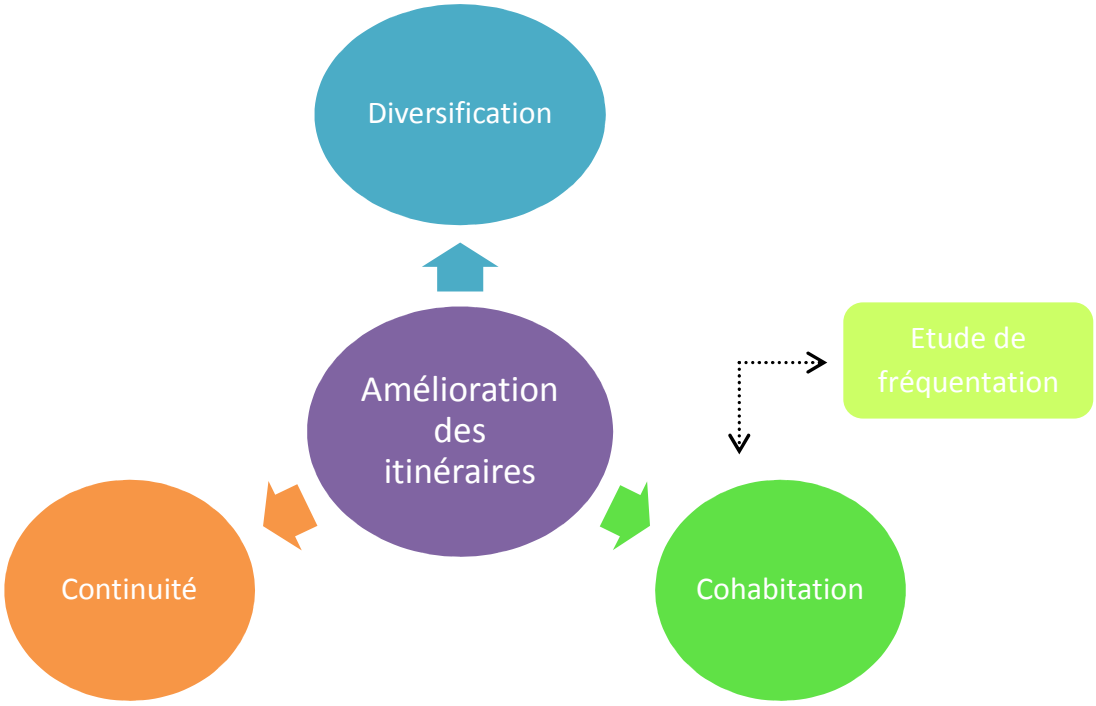

Figure 34 : Schéma résumant les trois idées principales en vue d'une amélioration des itinéraires

4.2. Prise de recul sur le travail effectué et difficultés rencontrées

4.2.1. Appropriation de la sémantique et élaboration de la méthodologie

Une difficulté majeure du travail a été l'appropriation de la démarche d'évaluation, et de sa sémantique. Les termes et leur signification précise étaient totalement nouveaux pour moi. Cette étape a nécessité un temps de recherche et de réflexion conséquent, peut-être au détriment des phases suivantes du travail. Ce constat peut être relativisé en confrontant la durée limitée du stage avec la complexité de la démarche évaluative.

Je me suis intéressée en premier lieu à la méthodologie proposée par la FNCOFOR pour l'évaluation locale des CFT, qui m'a fourni un certain nombre d'outils. J'ai également pu trouver un certain nombre de réponses à mes interrogations auprès du chargé de l'évaluation du DOCOB et du plan de gestion (PG) de la réserve naturelle au service Nature. La méthodologie que j'ai construite s'appuie ainsi principalement sur la démarche mise en œuvre au niveau de la CCGC.

Une différence majeure à souligner est que le DOCOB et le PG ont été construits dans l'idée de leur évaluation. A l'inverse, les fiches actions de la CFT CN n'ont pas été rédigées dans cette logique, ce qui rend la mission d'autant plus délicate.

4.2.2. Prise de recul sur les entretiens

A l'issue des entretiens, quelques constats et remarques ont été listés. Ils sont ici présentés par thématique.

- *Confusion CFT-Natura 2000-réserve*

De manière générale, il n'a pas toujours été aisé de faire parler les acteurs spécifiquement sur la CFT CN. Peu ont été en mesure d'en citer des actions concrètes. Parfois, il était même difficile de savoir si c'était vraiment de la CFT CN dont il s'agissait, ou bien du DOCOB Natura 2000 ou encore du Plan de gestion de la réserve naturelle. En effet, ces deux derniers projets territoriaux sont également animés par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin. De plus, les différents périmètres se superposent, d'où une confusion possible. Pourtant, si les outils CFT et Natura 2000 sont tous deux de nature contractuelle, la réserve a une portée règlementaire avant tout.

- *Choix des acteurs et degré d'implication dans la CFT*

Les acteurs ciblés n'ont pas toujours été les plus pertinents malgré le travail de recherche et d'analyse effectué en amont. Il a pu arriver aussi que lors de la première prise de contact, ils estiment ne pas vraiment comprendre pourquoi ils étaient sollicités et qu'en cours d'entretien, ils éludent les questions en déclarant que leur implication personnelle dans la CFT leur semble limitée.

Par ailleurs, les guides d'entretien (*cf* annexes 7, 8, 9 et 10) comportaient une question portant sur l'auto-évaluation par les acteurs eux-mêmes de leur degré d'implication *(« Sur une échelle de 0 à 10, pourriez-vous positionner votre implication dans la CFT CN ? »*). Devant la réticence d'un acteur à s'attribuer une note et le malaise que cette question pouvait créer, il a été décidé d'abandonner cette démarche au cours des entretiens suivants.

- *Utilisation des guides d'entretien*

Au fur et à mesure des entretiens, les guides ont été de moins en moins suivis. Cela a permis de gagner en spontanéité et d'aboutir à des discussions plus fluides où les thématiques abordées s'enchaînaient sans rupture. Néanmoins, malgré un souci d'exhaustivité, certaines informations ont pu parfois être omises, ce qui n'a pas facilité le travail d'analyse.

4.2.3. Dimension participative de l'évaluation

Au vu de l'importance de la dimension participative et de la place réservée à la concertation dans la mise en œuvre de l'outil CFT (ETD, 2007), un de mes principaux soucis, dans le déroulement de mon travail, a été de conserver cette dynamique. Je souhaitais pour cela impliquer les acteurs à toutes les étapes de l'évaluation, notamment *via* les entretiens individuels et les groupes de travail.

La réunion de travail « Forêt » que j'ai animée n'avait pas seulement pour objectif de partager les premiers constats de l'évaluation mais aussi de solliciter des réactions face aux points de blocage identifiés. Peu d'acteurs ont pu y assister. Les retours par mail à la suite de l'envoi des documents de travail et des comptes rendus ont également été peu nombreux.

Il aurait ensuite fallu renouveler la concertation. Pour une question de calendrier de stage (les mois d'été limitant l'avancée des projets) et de défaut d'anticipation de la charge de travail, cela n'a pas été possible. Il est prévu en revanche de solliciter à nouveau les acteurs lors de la présentation du bilan de l'évaluation en septembre, afin d'engager la réflexion sur l'avenir de la CFT CN.

4.3. Utilisation de l'évaluation et avenir de la CFT CN

A l'issue de ce travail d'évaluation, il apparait inévitable de se poser la question de son utilisation et de l'influence qu'il pourra avoir sur la décision prise quant à l'avenir de la CFT CN.

Un point important à repréciser à ce niveau est que « l'évaluation est […] destinée à informer le jugement plutôt qu'à juger » (Delarue et al., 2009). Autrement dit, la vocation de la démarche évaluative n'est pas de juger de ce qui a été fait mais bel et bien d'informer les décisionnaires pour qu'eux-mêmes puissent alimenter leur jugement et statuer sur le renouvellement ou non de la CFT. Ainsi, les perspectives proposées ne privilégient pas une piste plutôt qu'une autre. Elles pourront être à la base de l'élaboration d'un nouveau programme d'action, y compris dans l'hypothèse où la CFT se prolonge en tant que volet forestier d'un projet ou d'un contrat territorial.

Conclusion

Ce temps d'évaluation de la charte forestière de la Côte de Nuits aura permis de dresser le bilan général de la mise en œuvre du programme d'actions 2009-2012, de son animation à ses réalisations en passant par les moyens financiers et humains déployés. Or la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin est actuellement en phase d'élaboration de nouvelles stratégies de gestion intégrée des milieux de son territoire pour les prochaines années. Les conclusions de l'évaluation pourront ainsi nourrir cette réflexion.

Nous avons mis en évidence, par ce travail, un certain nombre de points. Concernant le document CFT, il est satisfaisant dans sa forme actuelle mais nécessiterait d'être doté de fiches actions plus opérationnelles et mieux chiffrées. Les moyens financiers disponibles n'ont pas intégralement été mobilisés, ce qui s'explique notamment par un avancement limité de certaines actions. En particulier, le volet mobilisation des bois a abouti sur très peu de réalisations concrètes, malgré un fort investissement humain et financier au cours de la première année d'animation de la CFT CN. Il s'agit en effet d'un sujet difficile à aborder, très technique et sans solutions évidentes, rapides et simples à mettre en œuvre. Nous avons ainsi proposé de mettre en place des zones de chantiers démonstratifs aboutissant sur des bilans économiques et environnementaux précis, dans l'objectif d'impliquer conjointement les partenaires de la forêt publique et privée et de cerner ensemble les points de blocage.

Il est important, par ailleurs, de souligner le ressenti favorable de l'ensemble des acteurs sur la thématique du plan de fréquentation. La méthodologie mise en œuvre est très appréciée et a la particularité d'être transposable à d'autres territoires. On est en mesure de se demander si ce type de démarche ne pourrait pas servir de modèle pour l'établissement d'un plan d'actions « Forêt » à l'échelle du territoire de la CCGC.

Références bibliographiques

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS. 2009 – Grille d'évaluation du contenu d'un DOCOB – 4 p.

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS. 2005 – *Outils du bilan-évaluation de la mise en œuvre des DOCOB sur les sites Natura 2000. Guide méthodologique pour le bilan-évaluation de la mise en œuvre des Documents d'Objectifs* – 59 p.

BIANCO (Jean-Louis). 1998. *La forêt : une chance pour la France*. *Rapport remis à M. Lionel Jospin, Premier Ministre* – Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – 180 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE BOURGOGNE. 2006 – *Schéma régional de gestion sylvicole en Bourgogne* – Dijon : Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne – 245 p.

CHAMPION (Emmanuelle). 2004 – *Evaluer le plan de gestion : méthode et expérience des réserves naturelles françaises* – Réserves Naturelles de France – 14 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2010 – *CFT : Rapport d'activité 2009* – 24 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2011 – *CFT : Rapport d'activité 2010* – 34 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2012 – *CFT : Rapport d'activité 2011* – 27 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2012 – *Méthodologie d'évaluation de plan de gestion de la Réserve naturelle (2008-2012) et du document d'objectifs du site Natura 2000 (2006-2012)* – 19 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2013 – *CFT : Rapport d'activité 2012* – 31 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2013 – *Evaluation du document d'objectifs (2006-2012). Les activités socio-économiques et la gouvernance du site* – 56 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN. 2013 – *Projet SILENE « Stratégie IntercommunaLe d'Engagements pour la NaturE »* – 23 p.

CONSEIL GENERAL DE CÔTE D'OR. 2007 – *La politique forestière départementale. Présentation du 24 octobre 2007* – 73 diapositives

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ÉVALUATION. 1996 – *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques* – Paris *:* La Documentation Française – 106 p.

CONTRECHAMP. 2009 – *Evaluation des chartes forestières de territoire. Rapport d'évaluation* – Paris : Fédération des communes forestières ; Institut de formation forestière communale – 56 p.

DELARUE (Jocelyne), NAUDET (Jean-David), SAUVAT (Véronique). 2009 – *Les évaluations sont-elles utiles ? Revue de littérature sur « connaissances et décisions »* – Paris : Agence Française de Développement. 38 p.

ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT. 2007 – *Charte forestière de territoire. Eléments de méthode* – 115 p.

JUILLARD (Pierre), DE LACLOS (Eric), GODREAU (Vincent). 2004 – *Document d'Objectifs de Gestion du site n°FR2600956 : Milieux forestiers et pelouses de la Côte dijonnaise* – 62 p.

MARGUET (Pascal). 1998 – *Contribution à la gestion des peuplements de résineux de la Côte de Nuits* – Dijon : Office national des forêts – 30 p.

MC2 consultants. 2011 – *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Paris : Fédération nationales des Communes forestières ; Institut de formation forestière communale – 57 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE. 2001 – *Circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001* – 3 p.

MINISTERE DE l'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE. 2010 – Circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3079 du 9 août 2010. Stratégies locales de développement forestier – 12 p.

RIETHMÜLLER (Thomas). 2003 – *Les Chartes Forestières de Territoire : un premier bilan au niveau national* – Nancy : Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts – 45 p. (Mémoire de fin d'études – Formation des ingénieurs forestiers)

SANSPEUR (Cécile). 2011 – *Méthode de suivi-évaluation des Chartes forestières de territoire : Exemple de la Charte forestière de territoire Montagne de Lure* – Nancy : Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts – 101 p. (Mémoire de fin d'études – Formation des ingénieurs forestiers)

SAUREL (Julie). 2008 – *Mise en œuvre d'une méthodologie pour élaborer la Charte Forestière en Côte de Nuits (21) : Le devenir de massifs forestiers protégés et fréquentés dominants les vignobles réputés* – Bordeaux : Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles – 32 p. (Mémoire de fin d'études – Master sciences et technologies).

SAUREL (Julie) et DEFFRENNE (Charlotte). 2009 – *Charte Forestière de la Côte de Nuits 2009-2012* – Office national des forêts : Agence Sud Bourgogne – 88 p.

TRAVERS (Sophie). 2004 – *Mise en place d'un outil de suivi pour la Charte Forestière de Territoire du Massif des Bauges* – Nancy : Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts – 108 p. (Mémoire de mastère spécialité forêt nature et société)

VINCENT (Laura). 2012 – *Développement local et dispositif participatif. Contribution à l'élaboration d'une charte forestière sur le territoire du Pays en Sologne et Bocage Bourbonnais dans l'Allier* – Montpellier : AgroParisTech – 96 p. (Mémoire de fin d'études – Formation des ingénieurs forestiers)

Sites internet consultés

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES – *Fiche de présentation du Plan d'approvisionnement territorial (PAT)* – Dernière consultation le 9 août 2013
http://portail.fncofor.fr/content/medias/1557318565310307681.pdf

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES – *Les chiffres clés des CFT début 2013* – Dernière consultation le 13 août 2013
http://portail.fncofor.fr/content/medias/6679649838915235512.pdf

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE – Inventaire forestier départemental de la Côte d'or. 4e inventaire 2004 – Dernière consultation le 25 août 2013
http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/IFN_21_4_COTE_D_OR.pdf

LEGIFRANCE – Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt – Dernière consultation le 5 août 2013
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691&dateTexte=&categorieLien=id

RESERVES NATURELLES DE FRANCE – Présentation de la réserve naturelle de la Combe Lavaux-Jean Roland – Dernière consultation le 5 août 2013
http://www.reserves-naturelles.org/combe-lavaux-jean-roland

CENTRE COLLABORATEUR DE L'OMS POUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET VILLAGES EN SANTE – *Petit guide d'évaluation participative à l'intention des initiatives de développement des communautés* – Dernière consultation le 25 août 2013
http://www.rechercheparticipative.org/guide.html

Contacts

- **Personnes rencontrées lors d'entretiens à titre informatif**

Charlotte DEFFRENNE
ONF Agence Bourgogne Est
11C rue René Char
21 000 DIJON
03 80 76 98 46
charlotte.dreffrenne@onf.fr

François FELTEN
ONF Délégation départementales de Saône-et-Loire
41, avenue Boucicaut
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 42 42 87
francois.felten@onf.fr

Jean-Marie PONSOT
Président d'honneur de l'Association des
Communes forestières de Côte d'Or
21 220 MOREY SAINT-DENIS
03 80 34 11 89
info@domaine-ponsot.com

- **Contact divers**

Pierre JUILLARD
Chargé de missions – Service Nature
Communauté de communes de Gevrey-Chambertin
25, avenue de la Gare – BP 34
21 220 Gevrey-Chambertin
03 80 51 14 34
etudes.ccgc@espaces-naturels.fr

Roland SUSSE
Expert forestier
5, rue du Val de Saône
21 270 BINGES
03 80 31 97 02
roland.susse@free.fr

- **Personnes rencontrées en entretiens d'évaluation**

Voir page suivante

Catégories d'acteurs	Structure	NOM Prénom	Téléphone	Mail
Partenaires institutionnels	CG21	THOMAS Jean-Noël	03 80 63 65 17	jean-noel.thomas@cg21.fr
		ALZAC Delphine	03 80 63 64 04 / 06 28 05 22 88	delphine.alzac@cg21.fr
	CR Bourgogne	CROISEL Jean	03 80 44 36 10 / 06 71 90 63 64	jcroisel@cr-bourgogne.fr
	DRAAF	MERIAUX Jean-Michel	03 80 39 30 72 / 06 71 86 14 43 / 06 18 21 72 21	jean-michel.meriaux@agriculture.gouv.fr
	DDT 21	TISNE Laurent EDOUARD Jean-Luc	03 80 29 44 84	laurent.tisne@cote-dor.gouv.fr jean-luc.edouard@cote-dor.gouv.fr
Partenaires techniques	ONF UT Côte - Hautes Côtes	DENAMBRIDE Gérard	03 80 61 42 53 / 06 16 82 62 64	gerard.denambride@onf.fr
	CRPF Bourgogne Délégation de Côte d'Or	SERVANT Hugues BRETONNEAU Nicolas GUERRIER Alexandre	03 80 53 10 08 / 06 12 01 49 21	hugues.servant@crpf.fr nicolas.bretonneau@crpf.fr alexandre.guerrier@crpf.fr
	ONF Energie	DARPHIN Dominique ROUSTAN Franck	03 80 62 57 56 / 06 22 04 60 12	dominique.darphin@onf.fr franck.roustan@onf.fr
	Experts forestiers	SUSSE Tristan DE LEMPS Hugues	03 80 31 97 02 / 09 50 90 52 80 / 06 21 00 83 69 03 80 55 62 00 / 06 85 20 43 87	t.susse@hotmail.fr hugues.delemps@orange.fr
	SIPLASUD	ROUMY-COFFIGNY Blandine	03 80 51 55 36	blandineroumy@hotmail.com
	CFBL	MOREAU Alexandre	06 72 93 84 93 / 03 85 86 01 34	alexandre.moreau@cfbl.fr
	SICECO	FISCH Pascaline FORBACH Estelle	03 80 50 85 00 / 06 31 88 04 28 03 80 50 08 90 / 06 71 26 21 07	pfisch@siceco.fr eforbach@siceco.fr
Elus	CCGC – Maire de Gevrey	ROBERT Jean-Claude	03 80 34 30 35	jean-claude.robert38@wanadoo.fr
	CCGC – Maire de Chamboeuf	BROCHOT Jean-Marc	06 33 54 28 13	jean-marc.brochot@educagri.fr
	Maire Fixin	PELTIER Geneviève	03 80 52 45 52 / 03 80 52 44 91	mairiedefixin@wanadoo.fr
	Maire Curley	PERSONNIER Michel	03 80 61 47 99 / 09 70 27 64 82 / 06 71 95 13 99	mairie.curley@yahoo.fr
	Maire Brochon	REMY Claude	03 80 52 46 35 / 03 80 52 27 31 / 06 76 19 44 55	mairiedebrochon@wanadoo.fr
	1er adjoint Couchey	BIGUEUR Bernard	06 22 24 14 22	
	Conseiller Chenôve	HABERKORN Didier	03 80 52 15 69 / 06 81 79 35 83 / 09 66 42 04 22	didier.haberkorn@wanadoo.fr
	Adjoint Environnement Fixin	SAUMON Michel	03 80 52 04 24 / 06 45 42 62 79	
Représentants des usagers	CDFFME21	GUILLOT François	06 31 79 07 37	francoys.glt@wanadoo.fr
	CDRP (Randonnée pédestre) CDRP (Président)	LAVASTRE Julie MUTIN Roger	03 80 41 48 62	cdrp21@orange.fr
	CDTE (Tourisme équestre)	PIERRON Geneviève	03 80 20 45 81 / 06 08 41 34 70 / 03 45 76 90 95	genevieve.pierron@rss.fr
	OT Gevrey Chambertin	MASSIP Xavier	03 80 34 38 40	gevrey.info@wanadoo.fr
	CAF Dijon (sentiers) CAF Dijon (ex-Président)	CHATELIN Jean CUISENIER Pierre	03 80 55 56 31	
	CDFFCT (Cyclotourisme) GIC Val Vergy Côte (Chasse)	ROUGET Jacques ABEL Jean-Claude	03 80 46 37 36 / 06 10 85 85 27 03 80 51 48 95 / 06 80 01 84 83	jacquesrouget21@yahoo.fr abel_jeanclaude@bbox.fr

Table des annexes

Annexe 1 : Carte des types de peuplements en forêt privée sur la Côte de Nuits 66

Annexe 2 : Guide d'entretien utilisé pour interroger Charlotte DEFFRENNE sur l'historique de la Charte forestière de la Côte de Nuits 67

Annexe 3 : Carte du périmètre de la Charte forestière de la Côte de Nuits et des différentes intercommunalités qu'elle recoupe (Source : O. Marois, IGN) 69

Annexe 4 : Composition des groupes de travail 70

Annexe 5 : Compte rendu du groupe de travail « Activités socio-économiques » 71

Annexe 6 : Compte rendu du Groupe de travail « Forêt » 75

Annexe 7 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des partenaires institutionnels 78

Annexe 8 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des partenaires techniques 80

Annexe 9 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des élus 82

Annexe 10 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des représentants d'usagers 84

Annexe 11 : Tableau de synthèse de l'évaluation du document CFT 86

Annexe 12 : Arborescence des enjeux, objectifs et actions de la CFT 89

Annexe 13 : Fiche de synthèse de l'évaluation de l'action FA 1-1 90

Annexe 14 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 2-1 et FA 2-2 93

Annexe 15 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 3-1, FA 3-2 et FA 3-3 96

Annexe 16 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 3-4, FA 3-5 et FA 3-6 99

Annexe 17 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 4-1 et FA 4-2 103

Annexe 18 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 5-1 et FA 5-2 106

Annexe 19 : Devis réalisé en 2011 pour l'impression de la notice sylvo-écologique 108

Annexe 1 : Carte des types de peuplements en forêt privée sur la Côte de Nuits

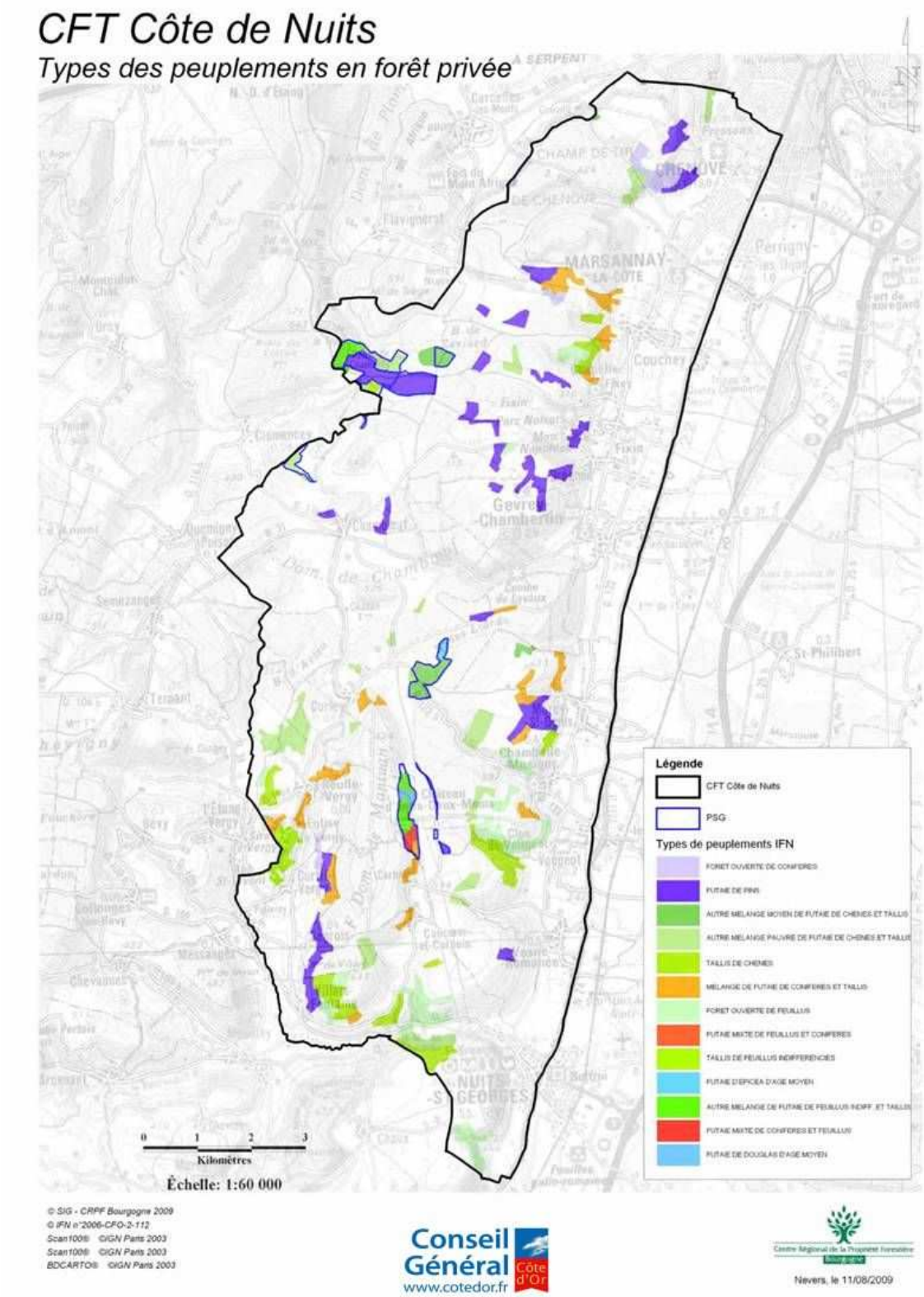

Annexe 2 : Guide d'entretien utilisé pour interroger Charlotte DEFFRENNE sur l'historique de la Charte forestière de la Côte de Nuits

Charlotte DEFFRENNE – ONF – Chargée de l'élaboration de la CFT - Animatrice du GT2 (03.80.76.98.46)

Introduction

Se présenter.

Cet entretien a un double objectif :

1. Maîtriser l'historique de la CFT
2. Rentrer dans la dimension évaluative.

[Rappel : A l'issue du COPIL du 30/01/2013, il a été décidé de procéder à l'évaluation de la CFT.]

Généralités sur l'interrogée :

Quelles sont vos fonctions à la DT Bourgogne-Sud ?
Quel est votre parcours professionnel ?
Quel est votre rapport aux problématiques de développement local et forestières ?
Quelle était votre expérience avec l'outil CFT avant 2008 ?
Avez-vous suivi une formation auprès de la FNCOFOR notamment ?

Elaboration de la CFT

Pourquoi et par qui l'ONF a-t-il été désigné comme structure chargée de l'élaboration de la CFT ?
Pensez-vous que l'ONF était la structure la mieux à même de réaliser ce travail ?
Pourquoi vous au sein de l'ONF ? *(ordre de la hiérarchie, envie personnelle : quelle plus value pour votre activité de l'époque ? dossier phare et valorisant ?)*
Avez-vous sollicité la FNCOFOR (ou autre) pour vous épauler ?

Qu'est-ce qui justifie selon vous le choix de la COFOR21 en tant que maître d'ouvrage de l'élaboration ?
Qu'est-ce qui justifie selon vous le choix des maîtres d'œuvre ?

Y'a-t-il eu des pistes d'actions proposées en amont de l'élaboration de la CFT ?
Comment et quand ont été définis les objectifs de la CFT ?

Le déroulement des réunions de travail vous a-t-il semblé satisfaisant ?
[*Les participants ont-ils fait preuve d'assiduité et d'implication ?]*
[*La fréquence et la durée de ces réunions ont-elles été suffisantes ?]*

Pourquoi avez-vous décidé de faire appel à une stagiaire ?
Comment l'avez-vous encadrée pour qu'elle mène sa tâche à bien ?
Etiez-vous satisfaite du travail fourni à l'issue de ses six mois de stage ?
Quand votre intervention a-t-elle été décisive par rapport au travail de la stagiaire ?

Qui s'est chargé du pré-diagnostic du territoire ? Du cahier des charges ?

Quelle a été la durée totale de l'élaboration de la CFT ?

Quels moyens financiers, humains et techniques ont été déployés pour l'élaboration de la CFT ? Ces moyens vous ont-ils semblé correctement mobilisés ? Suffisants ?

Quelles difficultés avez-vous principalement rencontré ? Etes-vous parvenue à les surmonter ? Si oui, comment ? Quelles solutions ont été négociées ?

Contenu des fiches actions

Par qui et comment ont-elles été rédigées ?

Pourriez-vous m'expliquer la logique de l'arborescence des fiches actions ?

Pensez-vous que les actions proposées soient suffisamment précises ?

Pourquoi les sources de financement n'ont pu être davantage détaillées ?

Pensez-vous que les indicateurs proposés sont pertinents en vue d'une démarche d'évaluation de la CFT ?

Animation :

De votre point de vue, qu'est-ce qui justifie le choix de la ComCom de Gevrey Chambertin comme structure animatrice de la CFT ?

Vous semble-t-il cohérent d'avoir choisi l'acteur de l'élaboration comme animateur ?

Quels moyens financiers, humains et techniques ont été déployés pour l'animation de la CFT ?

Ces moyens vous ont-ils semblé correctement mobilisés ? Suffisants ?

Le déroulement des réunions de travail vous a-t-il semblé satisfaisant ?

[*Les participants ont-ils fait preuve d'assiduité et d'implication ?]*

[*La fréquence et la durée de ces réunions ont-elles été suffisantes ?]*

Concertation :

Les deux phases d'élaboration et d'animation vous ont-elles semblé en cohérence ? En continuité ?

Les outils de concertation mis en place vous ont-ils paru appropriés ?

Ont-ils été maintenus / développés / réduits entre les deux phases ?

Objectifs et actions :

Les différents objectifs de la CFT vous semblent-ils atteints au terme des 3 années ?

[Animation ; Articulation Charte-N2000 ; Devenir des peuplements ; Bois-énergie ; Mobilisation des bois ; Rationalisation des itinéraires ; Communication].

Quelles actions ont pu être mises en place entre 2009 et 2012 ?

Perspectives :

Comment envisagez-vous l'avenir de la CFT ?

Avez-vous envisagé la méthode d'évaluation de la CFT ? Si oui, auriez-vous des éléments à me transmettre ?

Certaines actions vous paraissent-elles reconductibles ? Si oui, lesquelles ?

Dans l'hypothèse d'un renouvellement de la CFT, quelles pourraient être les nouvelles pistes d'action à envisager selon vous ?

Annexe 3 : Carte du périmètre de la Charte forestière de la Côte de Nuits et des différentes intercommunalités qu'elle recoupe (Source : O. Marois, IGN)

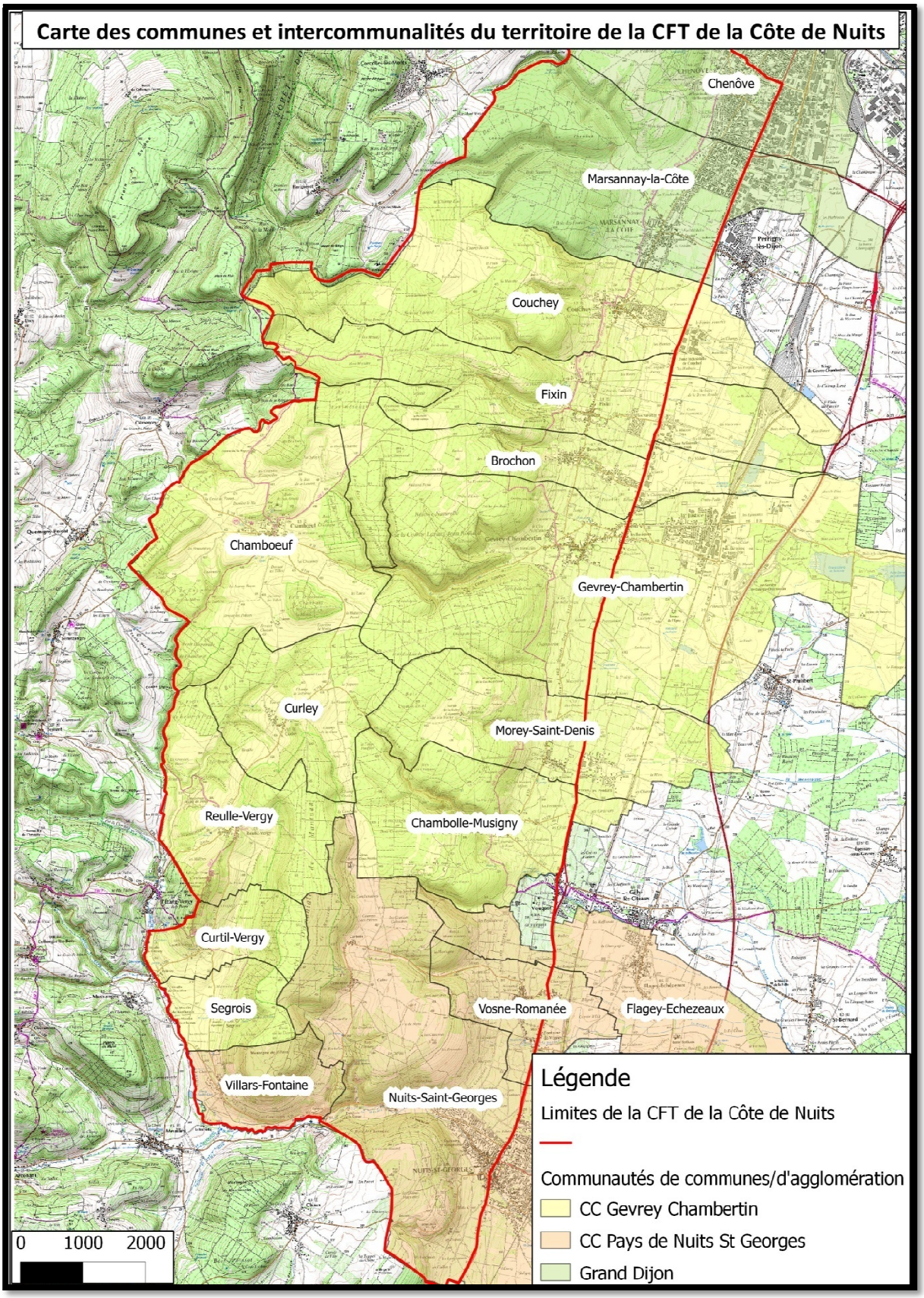

Annexe 4 : Composition des groupes de travail

1) Composition du groupe de travail « activités socio-économiques et accueil du public »

- CCGC
- Communes + SIPLASUD
- Com com Nuits
- Com d'Agglo Dijon
- DDT 21
- DREAL
- CG 21
- Office National des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Fédération des Chasseurs
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Comité Départemental Olympique et Sportif
- Comité Départemental du Tourisme
- Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- Club Alpin Français
- Comité Départemental du Tourisme Equestre
- Fédération de Cyclo-Tourisme
- Ligue motocycliste 21 & Fédération de Motocyclisme
- Comité Départemental de Course d'Orientation + FFCO
- SDIS
- BA 102

2) Composition de groupe de travail «Forêt »

- Association bourguignonne des experts forestiers (ABEF)
- Association des Communes Forestières de Côte d'Or (ADCOFOR21)
- Interprofession de la forêt et du bois de Bourgogne (APROVALBOIS)
- Coopérative Forêt Bourgogne Limousin (CFBL)
- Conseil Général de Côte d'Or
- Conseil Régional de Bourgogne
- Centre Régional de la Propriété Forestière CRPF)
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)
- Groupement d'Intérêt Cynégétique du Val de Vergy (GIC Val de Vergy)
- Office National des Forêts (ONF)
- Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or (SICECO)
- Communes de Brochon, Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Chenôve, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Fixin, Flagey-Echezeaux, Gevrey-Chambertin, Marsannay-la-Côte , Morey-St-Denis, Nuits-St-Georges, Reulle-Vergy, Segrois, Villars-Fontaine, Vosne-Romanée.

Annexe 5 : Compte rendu du groupe de travail « Activités socio-économiques »

EVALUATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 n° FR2600956

« Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise »

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES »

Mardi 18 juin 2013

A Morey-Saint-Denis, 14h00

Ordre du jour :

Présentation et validation du bilan des mesures "socio-économiques" du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Côte dijonnaise pour la période 2006-2012

Etaient présents :

M. Gérard Tardy, Maire de Morey-Saint-Denis
M. François Decup, Commune de Brochon
Mme Geneviève Peltier, Maire de la commune de Fixin
M. François Millet, Commune de Chambolle-Musigny
M. François Marquet, Commune de Chambolle-Musigny
M. Dominique Dumont, Commune de Nuits-Saint-Georges
Mme Blandine Coffigny, Syndicat du plateau sud-dijonnais (SIPLASUD)
M. Sylvain Griveau, Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or
M. Frédéric Salins, Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or
Mme Emmanuelle Oudot, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or
Mme Delphine Alzac, Conseil Général de Côte-d'Or
Mme Laure Leysen, Conseil Général de Côte-d'Or
M. Serge Cousin, Office de tourisme de Gevrey-Chambertin
M. Philippe Loison, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
M. Stéphane Jailly, Fédération des Chasseurs de Côte-d'Or
M. Francis Chiono, Office National des Forêts (ONF)
Mme Sophie Quinto, Office National des Forêts
M. Hugues Servant, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne
M. Jean-Claude Abel, Groupement d'Intérêt Cynégétique de la Côte et du Val de Vergy
M. René Aubry, Société de chasse de Gevrey-Chambertin
M. Gilbert Lonjaret, Comité Départemental de Cyclotourisme de Côte-d'Or
M. François Guillot, Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade de Côte-d'Or (FFME) & Comité Régional Olympique et sportif
M. Michaël Sthal, Commune de Meloisey
M. Pierre-Clément Goncalves, Communauté d'Agglomération Beaune

Mme Olivia Marois, M. Laurent Servière, M. Pierre Juillard, Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (CCGC)

Présentation du document de travail par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

1. Le plan de fréquentation

M. Aubry s'interroge sur la notion de « chasse gardée », présentée dans le document p. 16 comme un frein à l'intervention sur certains sites ou itinéraires. M. Juillard rappelle que ce terme fait simplement référence aux difficultés qu'ont eues certaines personnes vis-à-vis du changement d'interlocuteur concernant la gestion et le suivi de sentiers de randonnée.

M. Salins demande pourquoi, malgré la bonne organisation globale des activités de loisirs, il manque encore une vision plus localisée des enjeux. M. Servière souligne que l'important travail accompli sur les itinéraires, tant du point des études foncières, du conventionnement que de la création d'outils de communication (activités ne constituant pas le cœur du métier des animateurs du site Natura 2000) s'est peut-être fait au détriment d'une action ciblée sur les seuls enjeux Natura 2000. Il précise par ailleurs que la localisation des enjeux écologiques constituait une phase préalable du plan de fréquentation. L'ensemble des sites et itinéraires a été étudié initialement en fonction de cette carte.

Mme Alzac souhaiterait connaître les perspectives du prochain DOCOB en ce qui concerne le Contrat Loisir Nature et son éventuel renouvellement. Elle demande également des précisions sur l'extension du plan de fréquentation, annoncée dans les perspectives.

M. Servière déclare que les compétences de la CCGC en matière de tourisme ont permis de lancer un Projet de Développement Touristique à l'échelle du canton de Gevrey-Chambertin. L'outil « plan de fréquentation » fonctionnant bien sur le site Natura 2000, l'idée est de l'étendre au territoire de la CCGC. Mme Alzac souligne que le Conseil Général de Côte-d'Or est prêt à soutenir et accompagner ce travail.

M. Servière précise qu'il s'agit de missions nouvelles pour la CCGC. Ce travail, qui s'amorcera en 2014, suppose une organisation et des moyens humains adéquats. Par ailleurs, il ne s'agit effectivement pas d'une perspective du DOCOB mais de l'extension d'une opération qui a réussi. Concernant le plan de fréquentation, il sera bien sur poursuivi sur l'ensemble du site Natura 2000, également en lien avec des moyens humains adaptés.

2. La Route de la Grimpe

M. Guillot déclare que les conventions des sites d'escalade de la Bossière et de Fixin sont en cours de finalisation. Elles nécessitent cependant l'aval de la Direction Technique Nationale (DTN) de la FFME. Mme Alzac précise que ces deux sites ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), et sont en attente de l'avis de la DTN pour l'inscription finale au PDESI.

Mme Quinto demande que l'ONF soit associé au conventionnement des sites de falaises, situés en forêts publiques. M. Guillot rappelle que l'ONF et la FFME ont signé une convention cadre au niveau national. Mme Quinto souhaite néanmoins que l'ONF soit au minimum consulté lors de l'établissement de ces conventions.

M. Servière indique que les résultats des suivis scientifiques prouvent la compatibilité entre l'activité d'escalade et le maintien du bon état des groupements végétaux et des espèces de falaises (comme l'Epervière humble par exemple).

Mme Alzac souligne que le projet de Route de la Grimpe s'est étendu sur d'autres sites conventionnés en Côte-d'Or. Et même au-delà, précise M. Guillot, puisque le projet s'exporte dans d'autres régions (des demandes émanent de la DDCS de Franche-Comté, de la LPO du Vaucluse ou encore du CDME 31 à Toulouse).

Concernant le Faucon pèlerin, M. Guillot déplore que la fréquentation se poursuive sur les voies fermées à l'escalade notamment sur le site Chambolle-Musigny. Il propose le boulonnage systématique des voies concernées les années suivantes

Au sujet des projets d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Mme Alzac souligne que les demandes doivent également être transmises à la CDESI.

M. Guillot précise que le comptage des grimpeurs a été amorcé sur certains sites très fréquentés de Côte-d'Or (Cormot, Saffres) par l'intermédiaire de fiches de sondage. M. Servière mentionne d'autres méthodes d'évaluation de cette fréquentation des sites d'escalade (ex : suivis photographiques en Ariège). Mme Alzac conclut en rappelant que l'évaluation de la fréquentation des sites d'escalade est une question importante et propose une aide à la recherche d'outils de suivis adéquats.

3. Les actions de surveillance

Mme Quinto indique, qu'en plus des tournées multiservices évoquées dans le document, l'ONF réalise une tournée par mois en moyenne sur le territoire de l'UT des Hautes-Côtes (de Dijon à Nolay). M. Loison précise que de nombreux contrevenants sont observés lors des tournées de l'ONCFS, notamment des motards. Il ne ressent pas de baisse significative de la fréquentation sur les espaces naturels de la Côte dijonnaise depuis la mise en œuvre du plan de fréquentation, mais souligne l'efficacité des dispositifs qui bloquent les quads et les 4X4. Il propose d'établir une corrélation entre le nombre d'heures de surveillance et le nombre de contraventions dressées.

M. Salins indique que le prochain DOCOB devrait prévoir des actions de veille plutôt que de répression, en mettant la priorité sur la veille des projets devant faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000. Le rôle de collaboration avec les services de Police de la Nature devrait se « limiter » à assurer un suivi de la fréquentation. Ainsi qu'un suivi de l'efficacité des panneaux et des barrières précise M. Loison. Mme Oudot propose de cibler les contrôles de la DDCS sur les clubs proposant une location de véhicules motorisés à proximité du site. Cette proposition sera intégrée dans le prochain DOCOB.

4. La mise en cohérence des politiques publiques (évaluation des incidences des projets et des activités sur le site Natura 2000)

Mme Peltier demande si les activités militaires sont concernées par les demandes d'autorisations et les évaluations d'incidences. 2 à 3 demandes par semaine parviennent en mairie, et sont ensuite relayées vers la CCGC. M. Servière précise que ces activités sont effectivement prises en compte.

Mme Alzac s'interroge sur l'absence d'outils relatifs aux évaluations d'incidences, mise en évidence dans le rapport d'évaluation. M. Servière rappelle que les outils d'évaluation des incidences existent,

mais que certaines activités ne sont pas cadrées et qu'il est encore possible de dégrader des habitats d'intérêt communautaire. M. Salins précise que des évolutions ont été intégrées dans le dispositif, notamment l'intégration de la création de sentiers. L'objectif de la seconde liste locale des projets est de mettre en place un régime d'autorisations propre à Natura 2000. 17 items vont être rajoutés à la liste locale de Côte-d'Or. Le nouveau dispositif prévoit aussi que le Préfet peut décider d'ajouter une activité au régime d'évaluation des incidences.

5. La mise en cohérence des projets (aménagements forestiers, charte forestière, plan de gestion de la Réserve Naturelle, …)

Mme Quinto rappelle que les aménagements forestiers sont des documents publics, et consultables par tous. Une synthèse papier est possible sur demande, sous forme de photocopies. En revanche, les données émanant du SIG de l'ONF sont payantes et une extraction de la base de données des aménagements est soumise à devis. Elle souligne enfin que l'article L 122-7 du Code Forestier **permet désormais une dispense d'autorisations pendant toute la durée de validité d'un** aménagement forestier, **ou d'un PSG***, pour tous les travaux et coupes qui y sont prévus, lorsque les propriétés sont concernées par un site Natura 2000. Pour l'heure, l*es programmations des coupes sont adaptées au besoin des communes en affouage. M. Servière déclare que la structure animatrice est parfois prise de court6 par rapport à certains travaux d'ampleur (d'importants contrats d'approvisionnement en bois résineux ont été signés sur la Côte dijonnaise, sans que la CCGC ne soit associée). De plus, il déplore l'absence de suivis scientifiques lors des travaux forestiers (régénération naturelle, micro-habitats, relevés phytosociologiques, …), et l'absence de retour d'expériences sur des opérations ou des itinéraires sylvicoles innovants.

Mme Quinto insiste sur la nécessité de mettre en oeuvre des conventions tripartites entre l'ONF, les Communes et la CCGC. M. Servière souhaite effectivement formaliser le travail de veille qui existe déjà avec les agents forestiers et souligne que la vocation de Natura 2000 est de proposer des alternatives à la gestion forestière courante et l'intégration de nouvelles pratiques, notamment pour la sortie des bois (débardage alternatif, par câble par exemple).

Enfin, Mme Quinto propose de reformuler les remarques énoncées dans le document page 37, notamment en ce qui concerne les perspectives du prochain DOCOB et le fait de « prévoir une concertation en préalable à tous les travaux forestiers (type de traitement, sortie des bois, desserte, période d'exploitation, …) ». Elle souhaiterait la mise en place d'une réunion annuelle de concertation entre l'ONF et la structure animatrice, et continuer ainsi le travail engagé dans la Charte forestière.

Après présentation des actions relevant de l'animation générale du DOCOB, n'appelant pas de remarques particulières, M. Servière rappelle que l'envoi de remarques ou de propositions est possible et que la CCGC les intègrera dans le document final qui sera rédigé cet été. L'étape suivante de l'évaluation sera consacrée à la définition et la rédaction des mesures du prochain DOCOB, qui seront présentées en groupe de travail durant l'automne. La séance est levée à 17 h 00.

Annexe 6 : Compte rendu du Groupe de travail « Forêt »		EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE LA COTE DE NUITS	
Date	20/06/2013	**Communauté de Communes**	Heure début : 14h00
Lieu	La Charmotte Fixin	**de Gevrey Chambertin**	Heure fin : 16h30

LISTE DES PARTICIPANTS

- M. BROCHOT, maire de Chamboeuf, Vice-Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin,
- M. SERVIERE, Conservateur de la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux et coordinateur du service Nature de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin,
- M. FELTEN, Office National des Forêts,
- M. BRETONNEAU, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne,
- Mme ROUVELIN, APROVALBOIS,
- M. SAUMON, Conseiller municipal de Fixin,
- M. DUMONT, Conseiller municipal de Nuits-St-Georges,
- Mme MOISSON, Commune de Nuits-St-Georges,
- Mme MAROIS, Stagiaire à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin, chargée de l'évaluation de la Charte forestière de la Côte de Nuits.

Invités excusés :

- MM. TISNE et EDOUARD, DDT Côte d'Or,
- MM. MERIAUX et NOIROT, DRAAF Bourgogne,
- M. CROISEL, Conseil Régional de Bourgogne,
- M. THOMAS, Conseil Général de Côte d'Or, excusé,
- M. DENAMBRIDE, Office National des Forêts, Unité territoriale des Hautes-Côtes,
- Mmes FISCH et FORBACH, SICECO,
- M. MOREAU, Coopérative forestière Bourgogne Limousin,
- M. SUSSE, expert forestier,
- M. CARTRON, maire de Nuits-St-Georges,
- M. PERSONNIER, maire de Curley,
- Mme PELTIER, maire de Fixin,

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Après un tour de table permettant aux participants de se présenter, Jean-Marc BROCHOT a rappelé le contexte général de l'évaluation de la Charte forestière de la Côte de Nuits, et précisé les objectifs de la réunion de travail.

Ensuite, Olivia MAROIS, a présenté les premiers constats issus du travail d'évaluation de la Charte forestière. Une copie du diaporama de présentation est annexée au présent compte rendu.

Les participants ont interagi sur les points suivants :	
Thématiques	REMARQUES
Mise en œuvre générale de la Charte forestière	François FELTEN a posé la question de la fréquence des Comités de pilotage au cours des trois années de mise en œuvre de la Charte forestière. Il lui a été précisé qu'il n'y en a pas eu entre 2009 et 2012. Des comités techniques ont été créés spécifiquement pour certaines thématiques (par exemple la forêt privée). François FELTEN a également évoqué le fait que la mobilisation des élus sur le territoire était un sujet d'inquiétude lors de l'élaboration de la Charte forestière. A ce titre, Laurent SERVIERE a rappelé que la réussite du volet plan de fréquentation tient en partie à une bonne identification des élus.
Devenir des peuplements	Plusieurs questions se sont posées : où en sont les notices de gestion ? Quel est le niveau d'appropriation de ce travail par les acteurs ? Comment finaliser, utiliser et valoriser ces notices de gestion ? Sur cette thématique, Nicolas BRETONNEAU a souligné que le CRPF a à cœur d'achever ce travail. En effet, les documents de vulgarisation constituent un outil important pour sensibiliser les propriétaires forestiers. Laurent SERVIERE a précisé que même si ce dossier a connu peu de mobilisation, les efforts se sont portés sur les thématiques qui ont fait l'objet d'un engouement.
Bois Energie	François FELTEN a tenu à rappeler l'inscription de l'action FA 2-1 (*Valorisation de la ressource locale en bois de chauffage par le bois énergie*) dans le projet « 1000 chaufferies bois » de la FNCOFOR. Il a également souligné l'intérêt de partager une ressource commune : le bois-énergie. Jean-Marc BROCHOT a insisté sur le caractère déterminant de l'étude de ressource à l'échelle de la Côte de Nuits, indirectement liée à la question de la capacité de mobiliser les acteurs autour de leur forêt. Pour François FELTEN, cette question d'approvisionnement des chaufferies bois du territoire deviendra cruciale dans les prochaines années si l'on considère le fait que plusieurs gros projets bois-énergie sont en train de voir le jour dans le secteur. Les problématiques abordées consécutivement à ces considérations sont les suivantes : peut-on envisager de valoriser une partie du bois de trituration en bois énergie ? Peut-on envisager de mettre en place un contrat d'approvisionnement à partir de la ressource locale pour un producteur de plaquettes forestières du territoire ? A ce titre, Laura ROUVELIN a précisé qu'APROVALBOIS sera en mesure de fournir les données de production de plaquettes forestières agrégées à l'échelle régionale dès l'automne 2013. L'interprofession est en effet en train de réaliser une mise à jour de l'Observatoire Bois énergie de Bourgogne. En revanche, les données entreprise par entreprise ne peuvent être rendues publiques. Enfin, Laurent SERVIERE a émis l'idée de réaliser une enquête auprès des communes ayant engagé un projet chaufferie bois indépendamment du cadre de la charte forestière, pour comprendre la raison de ce choix.

Mobilisation des bois	François FELTEN a en premier lieu développé l'idée de travailler dans des « logiques de territoire » entre l'ONF et les exploitants privés. Il a également mentionné le fait que des ventes groupées intercommunales ont été organisées. Laurent SERVIERE a souligné le fait que l'atteinte partielle des objectifs de l'axe « Mobilisation des bois » s'explique par un manque d'échange d'informations, notamment en ce qui concerne les éléments économiques conditionnant la possibilité d'exploitation aussi bien en forêt publique que privée.

Conclusions :

En fin de présentation, la question suivante a été posée : quelle(s) actualité(s) dans la politique forestière locale peut (peuvent) conduire à définir les actions à mettre en place dans les années à venir ?

François FELTEN a rappelé que le thème du Pin noir était un constat partagé au moment de l'élaboration de la Charte forestière. Néanmoins, il a émis des doutes sur le côté fédérateur de cette question. D'autre part, il a souligné l'importance de la prise en compte du contexte de changement climatique pour envisager la question du renouvellement des peuplements de Pin noir, en particulier dans le cas d'une régénération essentiellement composée de Hêtre.

Il a également souligné la difficulté d'atteindre un équilibre entre les différentes fonctions de la forêt, devant le constat d'une composante économique très forte.

Laurent SERVIERE a rappelé le souci de lisibilité du « millefeuille » Réserve – Natura 2000 – Charte forestière. Cette problématique a été récurrente tout au long de la mise en œuvre de la Charte forestière de la Côte de Nuits. Au niveau de la Communauté de communes, au fur et à mesure de la mise en place de la concertation, le choix a été fait de réunir les acteurs autour de thématiques communes aux trois programmes d'action, ce qui s'avère être plus pertinent.

Nicolas BRETONNEAU a déclaré que, du point de la forêt privée, une certaine déception est perceptible quant à la mobilisation des propriétaires privés, par rapport aux attentes initiales.

M. FELTEN a informé les membres d'une expérience réussie de groupement de plusieurs communes pour la vente des bois autour de la Forêt Domaniale de Mantuan. M. SERVIERE a précisé que ce regroupement sur le territoire de la charte forestière n'était pas connu de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

Pour Jean-Marc BROCHOT, malgré un fort engouement en amont de la Charte forestière, il y a un sentiment que chacun est retourné à ses habitudes par manque d'engagement collectif, et que finalement, la Charte forestière n'a pas fondamentalement changé la situation. Il lui a également semblé difficile de donner localement du sens à la Charte forestière, notamment via les agents patrimoniaux de l'Office National des Forêts.

Les membres du groupe travail se sont accordés sur le constat du manque de lisibilité des démarches et opérations économiques en amont et au moment de la passation des contrats d'exploitation forestière qui ne permettent pas aux gestionnaires locaux et aux communes d'anticiper et d'intégrer les travaux.

Laurent SERVIERE a conclu pour modérer ce bilan en précisant que la durée de mise en œuvre de la charte forestière est de trois ans et demi, ce qui est court.

Concernant la poursuite de l'évaluation, un rapport sera transmis au cours de l'été à tous les acteurs et partenaires. Les remarques et commentaires seront recueillis jusqu'à la fin du mois d'Août et une présentation des conclusions de l'évaluation aura lieu début septembre.

Annexe 7 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des partenaires institutionnels

Guide d'entretien – Partenaires institutionnels			
Date :	**NOM, Prénom :**	**Structure :**	**N° tél :**

Introduction :

- Me présenter, contexte du stage
- Finalités de l'entretien : informations et ressentis sur les 3 années de CFT
- Déroulement de l'entretien : questions par thématiques, libre expression, 1h environ
- Utilisation des informations : confidentialité, diffusion des résultats

Renseignements généraux sur l'interrogé :

- Quelle fonction exercez-vous au sein de la structure ?
- Quelle est la position de votre structure par rapport à la CFT CN ?
- A partir de quand et à quel niveau êtes-vous intervenu dans la CFT Côte de Nuits (CFT CN) ?
  Avez-vous participé au lancement ? A l'élaboration ? Aux CoPil ? Aux réunions annuelles ?
- Sur une échelle de 0 à 10, pourriez-vous positionner votre implication dans la CFT CN ?
- Auriez-vous, à votre avis, pu être davantage impliqué ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Cohérence externe :

- Etiez-vous favorable à la mise en place d'une CFT sur le territoire ?
- Pensez-vous que la démarche est cohérente avec la stratégie forestière régionale/départementale/locale ? les politiques environnementales mises en œuvre sur le territoire ? les autres démarches de développement forestier ?
- Les politiques territoriales préexistantes ont-elles été suffisamment prises en compte dans l'élaboration de la CFT ?

Elaboration de la CFT : *Si l'acteur n'a pas participé, passer directement à la section suivante*

Groupes de travail

- Le déroulement des réunions de travail vous a-t-il semblé satisfaisant ?
- Les deux thématiques vous ont-elles semblé pertinentes ? Ont-elles permis, selon vous, de représenter toutes les familles d'acteurs ?
- La fréquence et la durée de ces réunions ont-elles été suffisantes pour formuler les enjeux ?
  NB : 3 réunions pour chaque GT, 3 CoPil.

CoPil

- Les différentes familles d'acteurs vous paru suffisamment représentées ? impliquées ?
- Les fiches actions vous semblent-elles refléter les choix issus du CoPil ?

Périmètre de la CFT

- Le périmètre de la CFT CN vous semble-t-il cohérent ?
- Que pensez-vous du fait que le territoire de la CFT comprenne des communes extérieures à la CCGC *(structure animatrice)* ? Ces communes vous ont-elles semblé impliquées de manière égale dans la CFT CN ?

Document CFT : *avoir la CFT avec soi pour l'entretien*

Avez-vous eu connaissance du document dans son intégralité ?

Si oui, continuer la section ; si non, pourquoi ?

Fiches actions

- Pensez-vous que les actions proposées sont formulées de manière précise ?
- L'arborescence (*Enjeu>Objectif>Action*) vous semble-t-elle claire ?

- Constituent-elles selon vous un bon support auquel se référer ?
- Les avez-vous vous-même utilisées de manière fréquente ?
Si non, pourquoi ? Quelles modifications y apporteriez-vous pour les rendre plus efficaces ?

Animation :

- Le choix de la CCGC comme structure animatrice de la CFT vous a-t-il semblé pertinent ?
- Avez-vous fréquemment été sollicité par l'animatrice de la CFT ?
Si oui, par quel moyen ? (courrier, mail, téléphone) Pour quel motif ?
- La collaboration vous a-t-elle semblé fructueuse ? Si non, pourquoi ?
- Les outils de concertation mis en place par l'animatrice vous ont-ils paru appropriés ?

Actions menées : *fiches synthétiques partiellement remplies à présenter en parallèle*

- Globalement, les différents objectifs vous semblent-ils atteints au terme des 3 années et demi de CFT ?
- Citez trois actions réalisées dans le cadre de la CFT *(par ordre d'importance)* qui vous viennent à l'esprit.
- Par rapport aux moyens mis en œuvre, les actions réalisées et les résultats vous semblent-ils suffisants ?

Action par action *(selon à quel niveau l'interrogé est intervenu)*

- Les maîtres d'œuvre /d'ouvrage et partenaires vous semblent-ils avoir été judicieusement choisis ?
- L'action vous semble-t-elle pertinente par rapport à l'objectif et à l'enjeu auxquels elle est rattachée ?

Moyens financiers et humains

- Les moyens mobilisés pour l'action vous semblent-ils suffisants ? Excessifs ? Insuffisants ?
- En cas de financement par la structure : quel motif préside à l'attribution de ces financements ? Y'a-t-il des clauses particulières/contreparties ? Ont-elles été respectées ?
- Comment expliquer l'évolution des financements de l'action 2009 à 2012 ?

Etat d'avancement (facteurs d'influence)

- En cas d'abandon de l'action : pourquoi ? Manque d'implication du porteur de projet, manque de volonté politique, manque de financement, évolution du territoire ?
- En cas de réalisation partielle *:* idem
- En cas de réalisation totale : quels facteurs d'influence positifs ont pu intervenir ?

Impacts de l'action

- L'action a-t-elle selon vous eu des retentissements plus larges sur le territoire ?
- A-t-elle permis de renforcer les liens intercommunaux ?
- A-t-elle contribué à instaurer un dialogue durable entre acteurs ?
- A-t-elle entrainé des apports dans l'orientation des stratégies territoriales ?

Conclusions / Perspectives :

- Pensez-vous que certaines actions auraient pu être mises en place indépendamment du cadre de la CFT ?
- Selon vous quels facteurs ont influé sur le déroulement des 3 ans de CFT ? (continuité de l'équipe, pérennité des financements, concertation, gouvernance…)
- La CFT a-t-elle eu la capacité d'évoluer en fonction des mutations du territoire ?
- La communication sur les actions/réalisations/résultats vous a-t-elle semblé suffisante ?
- Comment envisagez-vous l'avenir de la CFT ? En cas d'abandon, quelles actions mériteraient d'être poursuivies ? En cas de renouvellement, quelles nouvelles actions pourraient être mises en place ?

Annexe 8 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des partenaires techniques

Annexe 4 : Guide d'entretien – Partenaires techniques

Date : **NOM, Prénom :** **Structure :** **N° tél :**

Introduction :

- Me présenter, contexte du stage
- Finalités de l'entretien : informations et ressentis sur les 3 années de CFT
- Déroulement de l'entretien : questions par thématiques, libre expression, 1h environ
- Utilisation des informations : confidentialité, diffusion des résultats

Renseignements généraux sur l'interrogé :

- Quelle fonction exercez-vous au sein de la structure ?
- Dans quelles actions de la CFT précisément votre structure est intervenue ?
- A partir de quand et à quel niveau êtes-vous intervenu dans la CFT Côte de Nuits (CFT CN) ?
  Avez-vous participé au lancement ? A l'élaboration ? Aux CoPil ? Aux réunions annuelles ?
- Sur une échelle de 0 à 10, pourriez-vous positionner votre implication dans la CFT CN ?
- Auriez-vous, à votre avis, pu être davantage impliqué ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Elaboration de la CFT : *Si l'acteur n'a pas participé, passer directement à la section suivante*

Groupes de travail

- Le déroulement des réunions de travail vous a-t-il semblé satisfaisant ?
- La composition et les thématiques abordées vous ont-elles paru pertinentes ?
- Etes-vous parvenu à faire entendre les intérêts que vous représentez ? Si non, pourquoi ?
- La fréquence et la durée de ces réunions ont-elles été suffisantes pour formuler les enjeux ?

NB : 3 réunions pour chaque GT, 3 CoPil.

CoPil

- Les fiches actions vous semblent-elles refléter les choix issus du CoPil ?

Périmètre de la CFT

- Le périmètre de la CFT CN vous semble-t-il cohérent ?
- Que pensez-vous du fait que le territoire de la CFT comprenne des communes extérieures à la CCGC *(structure animatrice)* ? Ces communes vous ont-elles semblé impliquées de manière égale dans la CFT CN ?

Document CFT : *avoir la CFT avec soi pour l'entretien*

Avez-vous eu connaissance du document dans son intégralité ?

Si oui, continuer la section ; si non, pourquoi ?

Fiches actions

- Pensez-vous que les actions proposées sont formulées de manière précise ?
- L'arborescence (*Enjeu>Objectif>Action*) vous semble-t-elle claire ?
- Constituent-elles selon vous un bon support auquel se référer ?
- Les avez-vous vous-même utilisées de manière fréquente ?

Si non, pourquoi ? Quelles modifications y apporteriez-vous pour les rendre plus efficaces ?

Animation :

- Le choix de la CCGC comme structure animatrice de la CFT vous a-t-il semblé pertinent ?
- Avez-vous fréquemment été sollicité par l'animatrice de la CFT ?

Si oui, par quel moyen ? (courrier, mail, téléphone) Pour quel motif ?

- La collaboration vous a-t-elle semblé fructueuse ? Si non, pourquoi ?
- Les outils de concertation mis en place par l'animatrice vous ont-ils paru appropriés ?

Actions menées : *fiches synthétiques partiellement remplies à présenter en parallèle*

- Les différents objectifs qui vous concernent vous semblent-ils atteints au terme des 3 années et demi de CFT ?

Action par action *(selon à quel niveau l'interrogé est intervenu)*

- Les maîtres d'œuvre /d'ouvrage et partenaires vous semblent-ils avoir été judicieusement choisis ?
- L'action vous semble-t-elle pertinente par rapport à l'objectif et à l'enjeu auxquels elle est rattachée ?

Moyens financiers et humains

- Les moyens mobilisés pour l'action vous semblent-ils suffisants ? Excessifs ? Insuffisants ?
- Les sources de financement de l'action vous semblent-elles pertinentes ?

Etat d'avancement (facteurs d'influence)

- En cas d'abandon de l'action : pourquoi ? Manque d'implication du porteur de projet, manque de volonté politique, manque de financement, évolution du territoire ?
- En cas de réalisation partielle *:* idem
- En cas de réalisation totale : quels facteurs d'influence positifs ont pu intervenir ?

Impacts de l'action

- L'action a-t-elle selon vous eu des retentissements plus larges sur le territoire ?
- A-t-elle permis de renforcer les liens intercommunaux ?
- A-t-elle contribué à instaurer un dialogue durable entre acteurs ?
- A-t-elle entrainé des apports dans l'orientation des stratégies territoriales ?

Conclusions / Perspectives :

- Pensez-vous que les actions qui vous concernent auraient pu être mises en place indépendamment du cadre de la CFT ?
- Selon vous quels facteurs ont influé sur le déroulement des 3 ans de CFT ? (continuité de l'équipe, pérennité des financements, concertation, gouvernance…)
- La CFT a-t-elle eu la capacité d'évoluer en fonction des mutations du territoire ?
- La communication sur les actions/réalisations/résultats vous a-t-elle semblé suffisante ?
- Comment envisagez-vous l'avenir de la CFT ? En cas d'abandon, quelles actions mériteraient d'être poursuivies ? En cas de renouvellement, quelles nouvelles actions pourraient être mises en place ?

Annexe 9 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des élus

Annexe 5 : Guide d'entretien – Elus			
Date :	**NOM, Prénom :**	**Structure :**	**N° tél :**

Introduction :

- Me présenter, contexte du stage
- Finalités de l'entretien : informations et ressentis sur les 3 années de CFT
- Déroulement de l'entretien : questions par thématiques, libre expression, 1h environ
- Utilisation des informations : confidentialité, diffusion des résultats

Renseignements généraux sur l'interrogé :

- Depuis quand êtes-vous élu de votre collectivité ?
- A partir de quand et à quel niveau êtes-vous intervenu dans la CFT Côte de Nuits (CFT CN) ?
  Avez-vous participé au lancement ? A l'élaboration ? Aux CoPil ? Aux réunions annuelles ?
- Sur une échelle de 0 à 10, pourriez-vous positionner votre implication dans la CFT CN ?
- Auriez-vous, à votre avis, pu être davantage impliqué ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Elaboration de la CFT : *Si l'acteur n'a pas participé, passer directement à la section suivante*

CoPil

- Que pensez-vous de la composition du CoPil ? Tous les acteurs du territoire vous ont-ils paru représentés ?
- La fréquence et la durée des CoPil vous ont-elles paru suffisantes ?
- Les réunions vous ont-elles semblé accessibles ?
- Avez-vous le sentiment que vous êtes parvenu à faire entendre les intérêts de votre collectivité ?

Périmètre de la CFT

- Le périmètre de la CFT CN vous semble-t-il cohérent ?
- Que pensez-vous du fait que le territoire de la CFT comprenne des communes extérieures à la CCGC *(structure animatrice)* ? Ces communes vous ont-elles semblé impliquées de manière égale dans la CFT CN ?

Document CFT : *avoir la CFT avec soi pour l'entretien*

Avez-vous eu connaissance du document dans son intégralité ?

Si oui, continuer la section ; si non, pourquoi ?

Fiches actions

- Pensez-vous que les actions proposées sont formulées de manière précise ?
- L'arborescence (*Enjeu>Objectif>Action*) vous semble-t-elle claire ?
- Constituent-elles selon vous un bon support auquel se référer ?
- Les avez-vous vous-même utilisées de manière fréquente ?

Si non, pourquoi ? Quelles modifications y apporteriez-vous pour les rendre plus efficaces ?

Animation :

- Le choix de la CCGC comme structure animatrice de la CFT vous a-t-il semblé pertinent ?
- Avez-vous fréquemment été sollicité par l'animatrice de la CFT ?

Si oui, par quel moyen ? (courrier, mail, téléphone) Pour quel motif ?

- La collaboration vous a-t-elle semblé fructueuse ? Si non, pourquoi ?

- Les outils de concertation mis en place par l'animatrice vous ont-ils paru appropriés ?

Actions menées : *fiches synthétiques partiellement remplies à présenter en parallèle*

- Dans quelles actions en particulier avez-vous été associé ?
- Ces actions s'inscrivaient-elles dans les stratégies politiques locales ? les orientations de votre collectivité ? (*Cohérence externe*)
- Etes-vous satisfait de leur mise en œuvre ?

Action par action *(selon à quel niveau l'interrogé est intervenu)*

Etat d'avancement (facteurs d'influence)

- En cas d'abandon de l'action : pourquoi ? Manque d'implication du porteur de projet, manque de volonté politique, manque de financement, évolution du territoire ?
- En cas de réalisation partielle *:* idem
- En cas de réalisation totale : quels facteurs d'influence positifs ont pu intervenir ?

Impacts de l'action

- L'action a-t-elle selon vous eu des retentissements plus larges sur le territoire ?
- A-t-elle permis de renforcer les liens intercommunaux ?
- A-t-elle contribué à instaurer un dialogue durable entre acteurs ?
- A-t-elle entrainé des apports dans l'orientation des stratégies territoriales ?

Communication sur les actions

- Estimez-vous que l'information sur les actions de la CFT auprès de la population de votre collectivité a été suffisante ? Si non, pourquoi ?
- Avez-vous pris l'initiative d'informer sur ses actions ? Si oui, par quel moyen (affiches, prospectus, courriers, réunions publiques…). Si non, pourquoi ?

Retours sur les actions

- Avez-vous sollicité des retours de la population sur les actions qui ont été menées dans le cadre de la CFT sur votre collectivité ? Si oui, par quel moyen ?
- Avez-vous eu des retours ? Si oui, étaient-ils favorables ? *expliquer*

Conclusions :

- Pensez-vous que certaines actions auraient pu être mises en place indépendamment du cadre de la CFT ?
- Selon vous quels facteurs ont influé sur le déroulement des 3 ans de CFT ? (continuité de l'équipe, pérennité des financements, concertation, gouvernance…)
- La CFT a-t-elle eu la capacité d'évoluer en fonction des mutations du territoire ?
- La communication sur les actions/réalisations/résultats vous a-t-elle semblé suffisante ?

Perspectives

- Comment envisagez-vous l'avenir de la CFT ? En cas d'abandon, quelles actions mériteraient d'être poursuivies ? En cas de renouvellement, quelles nouvelles actions pourraient être mises en place ?

Annexe 10 : Guide d'entretien utilisé pour réaliser les entretiens individuels d'évaluation auprès des représentants d'usagers

Annexe 6 : Guide d'entretien – Représentants des usagers

Date : **NOM, Prénom :** **Structure :** **N° tél :**

Introduction :

- Me présenter, contexte du stage
- Finalités de l'entretien : informations et ressentis sur les 3 années de CFT
- Déroulement de l'entretien : questions par thématiques, libre expression, 1h environ
- Utilisation des informations : confidentialité, diffusion des résultats

Renseignements généraux sur l'interrogé :

- Présentez votre structure (missions, financement, actions, membres…)
- Quand et comment avez-vous eu connaissance de la CFT CN ?
- A partir de quand et à quel niveau êtes-vous intervenu dans la CFT Côte de Nuits (CFT CN) ?
  Avez-vous participé au lancement ? A l'élaboration ? Aux CoPil ? Aux réunions annuelles ?
- Auriez-vous, à votre avis, pu être davantage impliqué ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Elaboration de la CFT : *Si l'acteur n'a pas participé, passer directement à la section suivante*

Groupes de travail

- Le déroulement des réunions de travail vous a-t-il semblé satisfaisant ?
- La composition et les thématiques abordées vous ont-elles paru pertinentes ?
- Etes-vous parvenu à faire entendre les intérêts de votre structure ?
- La fréquence et la durée de ces réunions ont-elles été suffisantes pour formuler les enjeux ?

NB : 3 réunions pour chaque GT, 3 CoPil.

CoPil

- Les différentes familles d'acteurs vous paru suffisamment représentées ? impliquées ?
- Les fiches actions vous semblent-elles refléter les choix issus du CoPil ?

Périmètre de la CFT

- Le périmètre de la CFT CN vous semble-t-il cohérent ?

Document CFT : *avoir la CFT avec soi pour l'entretien*

- Avez-vous eu connaissance du document dans son intégralité ?
- Si oui, vous y référez-vous souvent ?
- Vous semble-t-il simple d'utilisation ? Accessible à tous ?

Animation :

- Le choix de la CCGC comme structure animatrice de la CFT vous a-t-il semblé pertinent ?
- Avez-vous fréquemment été sollicité par l'animatrice de la CFT ?

Si oui, par quel moyen ? (courrier, mail, téléphone) Pour quel motif ?

- La collaboration vous a-t-elle semblé fructueuse ? Si non, pourquoi ?
- Les outils de concertation mis en place par l'animatrice vous ont-ils paru appropriés ?

Actions menées : *fiches synthétiques partiellement remplies à présenter en parallèle*

- Citez les actions de la CFT qui vous concernent directement ?

<u>Action par action</u> *(selon à quel niveau l'interrogé est intervenu)*

- Les maîtres d'œuvre /d'ouvrage et partenaires vous semblent-ils avoir été judicieusement choisis ?

Etat d'avancement (facteurs d'influence)

- En cas d'abandon de l'action : pourquoi ? Manque d'implication du porteur de projet, manque de volonté politique, manque de financement, évolution du territoire ?
- En cas de réalisation partielle *:* idem
- En cas de réalisation totale : quels facteurs d'influence positifs ont pu intervenir ?

Impacts de l'action

- L'action a-t-elle selon vous eu des retentissements plus larges sur le territoire ?
- A-t-elle permis de lancer une dynamique à l'échelle du territoire ?

Communication sur les actions

- Estimez-vous que l'information sur les actions de la CFT auprès des usagers a été suffisante ? Si non, pourquoi ?
- Avez-vous pris l'initiative d'informer sur ses actions ? Si oui, par quel moyen (affiches, prospectus, courriers, réunions publiques…). Si non, pourquoi ?

Retours sur les actions

- Avez-vous sollicité des retours des usagers sur les actions qui ont été menées dans le cadre de la CFT ? Si oui, par quel moyen ?
- Avez-vous eu des retours ? Si oui, étaient-ils favorables ? *expliquer*

Conclusions / Perspectives :

- Pensez-vous que certaines actions auraient pu être mises en place indépendamment du cadre de la CFT ?

- Selon vous quels facteurs ont influé sur le déroulement des 3 ans de CFT ? (continuité de l'équipe, pérennité des financements, concertation, gouvernance…)
- La CFT a-t-elle eu la capacité d'évoluer en fonction des mutations du territoire ?

- Comment envisagez-vous l'avenir de la CFT ? En cas d'abandon, quelles actions mériteraient d'être poursuivies ? En cas de renouvellement, quelles nouvelles actions pourraient être mises en place ?

Annexe 11 : Tableau de synthèse de l'évaluation du document CFT

(page suivante)

	Rubriques	Eléments à vérifier	Questions à se poser	Oui	Non	Notes	Remarques
Généralités	Couverture	Nom de la CFT	Présence / absence ?	X		2	
		Période de validité		X			
		Logos des signataires			X		
		Logo de la structure animatrice		X			
		Illustrations	Sont-elles représentatives des principaux enjeux du territoire / actions mises en œuvre ?		X		Enjeux principaux pas tous représentés. Pas d'indication des crédits photographiques.
	Présentation du document	Mise en page	Est-elle suffisamment claire pour faciliter la lecture du document ?		X	2	Peu de figures et d'illustrations, ensemble compact.
		Synthèses partielles	Sont-elles suffisamment claires et concises ?	X			
		Fiches actions	Sont-elles présentées de sorte à faciliter leur lecture ?	X			
	Préambule	Structure porteuse	Présence / absence ?	X		3	
		Structure animatrice		X			
		Historique		X			
		Démarche d'élaboration		X			
		Objectifs de la CFT		X			
	Sommaire	Préambule	Présence / absence ?		X	1	Aucun numéro de page dans le sommaire.
		Liste des abréviations			X		
		Etat des lieux		X			
		Orientations		X			
		Programme d'actions		X			
		Annexes			X		
Etat des lieux	Présentation du territoire	Limites administratives	Présence / absence	X		2	
		Caractéristiques naturelles	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux présents ?	X			
		Caractéristiques socio-économiques	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les dynamiques du territoire ?		X		
	Caractéristiques de la forêt	Surface	Présence / absence ?	X		3	
		Composition		X			
		Propriété		X			
		Gestion sylvicole		X			
		Ressource		X			
		Qualité des bois		X			
		Desserte		X			
		Certification		X			
	Caractéristiques	Milieux forestiers remarquables	Présence / absence ?	X		3	

	écologiques	Habitats de pelouses et fruticées		X			
		Flore		X			
		Faune		X			
		Périmètres de protection		X			
	Caractéristiques récréatives	Randonnée pédestre	Présence / absence ?	X		**3**	
		Escalade		X			
		Loisirs motorisés		X			
		Chasse		X			
Programme d'actions	**Orientations**	Axes de la CFT	L'origine des différents axes est-elle clairement présentée ?	X		**2**	
		Lien avec les fiches actions	Y'a-t-il un lien clair entre la présentation des orientations et les fiches actions ?		X		Pas de référence aux codes des fiches actions.
	Contenu des fiches actions	Axes	L'enjeu de chaque axe est-il clairement présenté ?	X		**2**	*Cf partie évaluation de l'arborescence d'objectifs*
		Actions	Les actions sont-elles clairement présentées ?	X			
			Y'a-t-il un niveau de priorité mentionné?	X			
			Les maitres d'ouvrage / d'œuvre / partenaires techniques potentiels sont-ils mentionnés?	X			
		Financement	Les coûts estimatifs sont-ils présentés ?	X			Pas forcément dans toutes les fiches actions.
			Les financements potentiels sont-ils présentés?	X			
		Perspectives d'évolution	Présence / absence		X		
		Echéancier prévisionnel	Présence / absence		X		Très imprécis.
	Suivi / évaluation de la CFT	Indicateurs de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la CFT	Existe-t-il une partie consacrée au suivi et à l'évaluation des actions ?	X		**2**	
			Les indicateurs proposés reflètent-ils un suivi-évaluation quantitatif et qualitatif ?		X		Pas ou peu d'indicateurs qualitatifs.
Annexes	**Atlas cartographique**	Nature des cartes	Carte de situation de la CFT	X		**2**	
			Carte du périmètre officiel du site	X			Pas d'information sur l'appartenance des communes à des intercommunalités
			Carte de la desserte et des équipements	X			
			Carte des statuts de protection	X			
			Carte des sentiers et équipements loisir nature	X			Problème de superposition de symboles qui affecte la lisibilité de la carte
			Carte du parcellaire forestier		X		
			Carte des statuts de propriété forestière		X		
			Carte topographique		X		
			Carte des types de peuplements		X		
	Autres annexes	Composition et comptes rendus des réunions	Présence / absence ?	X		**3**	

Annexe 12 : Arborescence des enjeux, objectifs et actions de la CFT

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
0. Animer la charte	0.0. Mettre en œuvre la charte et communiquer sur ses réalisations	Animation de la CFT et communication sur ses réalisations
	0.1. Articuler les enjeux de la charte avec les enjeux Natura 2000	Articulation de la CFT et des documents de gestion
1. Envisager le devenir des peuplements	1.1. Prendre en compte la spécificité des peuplements présents et favoriser les essences les mieux adaptées	Notice de gestion sylvo-écologique
2. Valoriser la ressource locale en bois de chauffage	2.1. Valoriser la ressource locale en plaquettes forestières	Sensibilisation au bois-énergie
		Aide au montage de projets de chaufferies bois
	2.2. Evaluer la ressource mobilisable en bois de chauffage	Bilan de la ressource locale en plaquettes forestières mobilisable
		Plan d'approvisionnement des chaufferies bois
3. Améliorer la mobilisation des bois	3.1. Mobiliser les propriétaires privés	Cartographie des peuplements et des propriétaires privés
		Réunions forestières à destination des propriétaires privés
		Contacts téléphoniques
		Diagnostics gratuits de parcelles forestières
	3.2. Regrouper les propriétaires privés	Regroupement/contractualisation de coupes/ventes de bois en forêt privée
	3.3. Créer une bourse d'échange	Bourse d'échange
	3.4. Valoriser le potentiel des forêts publiques non aménagées	Bilan de la ressource en bois mobilisable en forêt publique et dynamisation de la gestion forestière en accord avec les propriétaires
	3.5. Développer des collaborations entre les acteurs de la filière	Réunions forestières communes (public/privé)
		Regroupement/contractualisation de coupes/ventes de bois (public/privé) et mise en commun des places de dépôt
	3.6. Améliorer le réseau de desserte des massifs	Schéma directeur de desserte forestière
		Animation dans le but de favoriser les projets de desserte collective
		Réalisation de travaux d'amélioration de desserte forestière
4. Rationaliser et développer les itinéraires de fréquentation	4.1. Diagnostiquer les sites et itinéraires existants et leur fréquentation	Cartographie des itinéraires hors Natura 2000
		Suivi de la fréquentation
	4.2. Mettre en valeur les sites et itinéraires en tenant compte des enjeux environnementaux	Développement intégré des itinéraires de loisirs nature
		Communication du Plan de fréquentation
5. Développer la communication auprès du public	5.1. Mettre en réseau les activités et les acteurs concernés	Mémento des activités /acteurs
		Collectif d'usagers
	5.2. Informer et sensibiliser les usagers	Sensibilisation des usagers

Annexe 13 : Fiche de synthèse de l'évaluation de l'action FA 1-1

FA 1-1. Réflexion sur le devenir des peuplements face aux enjeux environnementaux et économiques

Description de l'action	Réaliser le bilan des caractéristiques des peuplements du territoire ; établir des fiches de gestion sylvo-écologique à l'intention des gestionnaires / propriétaires.
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	CCGC, ONF, CRPF
Financement	CG21
Réalisations	Création d'un comité technique « Notice de gestion » ; Rédaction d'une liste d'engagements des « intervenants forestiers » ; Rédaction de notices par la CCGC et le CRPF.

- **Bilan administratif et financier**

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					**40**
Nombre de jours programmés	25	20	25	12	**82**
Nombre de jours réels	0	12	3	8	**23**
Coûts prévus dans la CFT					**25 000 €** *(dont 5 000 € pour le maître d'ouvrage)*
Coûts programmés	*Non précisé*	*Non précisé*	*Non précisé*	*Non précisé*	*Non précisé*
Coûts réels	-	-	-	-	**0 €**

Commentaires :

On observe des écarts significatifs entre les coûts et temps de travail prévisionnels et réalisés. Outre le fait qu'ils ont été surestimés lors de l'élaboration de la CFT et des plans de charge annuels, il faut savoir que le bilan réel ne prend pas en compte le temps de travail et les coûts du prestataire (CRPF en l'occurrence). Ces données figurent dans le tableau ci-dessous.

Opérations/type de dépenses	Opérateurs	Nombre de jours	Montant unitaire	Montant Total TTC
Rédaction Notice de gestion	Technicien CRPF	12 j	262.00 €	3 144.00 €
	Ingénieur CRPF	5 j	406.00 €	2 030.00 €

A noter également que l'action FA 1-1 a fait l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil général de Côte d'Or en 2009 et 2011 pour un montant total de 12 500 €, pour l'édition et la diffusion des notices de gestion. Ces subventions n'ont à ce jour pas été perçues puisqu'aucune dépense n'a été engagée. Néanmoins, un devis de 6 145,39 € a été établi par l'Agence Fuglane pour l'édition de la notice en 1 000 exemplaires.

- **Etat d'avancement**

  (: Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon)*

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
FA 1-1		*	*	*	L'action a commencé à être mise en œuvre à partir de 2010 via la création d'un comité technique, associant un certain nombre d'acteurs de la forêt. La réalisation de la notice était alors prévue pour 2011, a été repoussée à 2012 puis à fin février 2013. Elle n'est à ce jour pas encore finalisée. Le travail effectué par le CRPF et la CCGC comprend la description des types de peuplements forestiers de la Côte de Nuits et la compilation d'éléments issus de guides de bonnes pratiques. La mise en forme en revanche n'a pas été réalisée. D'autres dossiers chronophages ont été traités avant la réalisation de la notice de gestion par les deux maîtres d'ouvrage, ce qui explique l'étalement dans le temps de la mise en œuvre de cette action.

- **Evaluation des actions**

	Evaluation sur la durée de la CFT	Commentaires
Pertinence / objectifs	☺	L'action FA 1-1 de la CFT est en cohérence avec la mesure E1 du DOCOB Natura 2000 propre aux milieux forestiers enrésinés et la mesure SE7 du Plan de gestion de la Réserve naturelle de la Combe Lavaux. Elle s'appuie sur l'expérience tirée des contrats Natura 2000 mis en place sur le territoire et des essais d'irrégularisation mixte du CRPF. Il s'agit en ce sens d'une mesure de gestion intégrée. La notice de gestion a été conçue en vue de constituer une première étape de communication auprès des gestionnaires et propriétaires avant d'entamer une étape opérationnelle. Sa double portée, via d'une part une liste d'engagements des acteurs forestiers et un support de diffusion pour les gestionnaires

		auprès des propriétaires d'autre part, lui confère sa spécificité.
Efficacité	😐	La dynamique créée par le CRPF et la CCGC n'a pu être entretenue pour aboutir à la publication de la notice de gestion pendant le temps de validité de la CFT. Les prises de contact et la mise en commun des éléments produits ont été très irréguliers. Le défaut de mobilisation des acteurs sur le territoire, l'inertie de la filière forêt-bois, le manque d'opportunité de travaux sont autant de facteurs plus globaux qui peuvent également expliquer l'atteinte partielle des objectifs de l'axe Devenir des peuplements au terme des 3 années et demi de mise en œuvre.
Moyens réels / prévisions	☹	Les moyens financiers et humains déployés ont été limités au regard des besoins. Ils n'ont pas permis la finalisation du travail dans une période de temps restreinte afin que la dynamique ne s'essouffle pas.

Annexe 14 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 2-1 et FA 2-2

FA 2-1. Valorisation de la ressource locale en bois de chauffage par le bois-énergie

FA 2-2. Evaluation de la ressource mobilisable en bois de chauffage

Description des actions	FA 2-1 : Sensibiliser les communes à l'intérêt du bois-énergie et des chaufferies bois ; accompagner le montage de projets de chaufferies bois. FA 2-2 : Quantifier la ressource mobilisable en bois de chauffage ; analyser les besoins en affouage sur le territoire et établir des plans d'approvisionnement.
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	Communes, CCGC, ONF Energie, CG21, SICECO, Mission Bois-Energie 21, Aprovalbois, CRPF
Financement	CG21
Réalisations	1 enquête bois-énergie ; 1 journée de sensibilisation des élus ; Intervention à la Semaine de l'Energie. Bilans énergétiques sur les communes de Gevrey-Chambertin, Couchey et Chamboeuf. Montage du dossier pour le projet de Chamboeuf. Bilans des prélèvements en affouage et de la récolte en forêt publique. Adaptation des études de ressource régionale et départementale au territoire de la CFT.

- **Bilan administratif et financier**

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					**64**
Nombre de jours programmés	16	20	25	7	**68**
Nombre de jours réels	16	23	35	27	**101**
Coûts prévus dans la CFT					**32 000 € (dont 4 800 € pour le maître d'ouvrage)**
Coûts programmés	*Non précisé*	*Non précisé*	*Non précisé*	*Non précisé*	*Non précisé*
Coûts réels	-	-	2 993 €	-	**2 993 €**

Commentaires :

Le nombre de jours réels est très supérieur à ce qui était prévu initialement dans le document CFT et dans les plans de charge annuels. Ce bilan ne prend pas en compte le temps de travail et les dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage. La dépense de 2011, s'élevant à 2 993€ et correspondant à l'achat d'une licence de logiciel de cartographie, a été intégralement subventionnée par le Conseil général de Côte d'Or.

- **Etat d'avancement**

  (: Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon)*

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
FA 2-1	*	*	*	**	La première année d'animation de cette action a permis de sensibiliser les élus du territoire à l'intérêt du bois-énergie à l'échelle de leur commune. Leurs attentes et questionnements ont été cernés via une enquête bois-énergie. Différents événements (Journée bois-énergie, Semaine de l'énergie …) ont permis de leur apporter des réponses et faire naître des projets chaufferies bois communales. La deuxième année, des études d'opportunité et faisabilité ont été réalisées par la Mission Bois-énergie 21 et le SICECO respectivement. Cette étape a permis d'une part d'écarter des projets trop ambitieux ou non pertinents, et de préciser les projets jugés réalisables d'autre part. La troisième année a été consacrée au montage technique du projet de Chamboeuf, qui s'est finalement concrétisé en 2012. L'impulsion donnée via la mise en œuvre de cette action a été déterminante. L'animation a non seulement consisté à sensibiliser les acteurs du territoire de la CFT au bois-énergie mais aussi à établir et entretenir le lien entre les partenaires techniques et les élus.
FA 2-2	*	*	*	*	La mise en œuvre de cette action s'est tout d'abord concrétisée par une pré-étude de la ressource disponible en bois en forêt publique aménagée. Cependant, elle ne prenait pas en compte toutes les sources de « contraintes » de mobilisation telles que les périmètres de protection, les zones de forte pente, etc. Pour affiner les résultats, il a été décidé d'adapter les études de ressources régionale et départementale au territoire de la CFT, via un outil dynamique du CRPF, en intégrant des données d'entrée spécifiques. Cette étude n'a pas été menée à son terme avant la fin de la période de validité de la CFT.

- **<u>Evaluation des actions</u>**

	Evaluation sur la durée de la CFT	Commentaires
Pertinence / objectifs	☺	L'idée était de sensibiliser au bois-énergie pour faire émerger des projets de chaufferies bois et créer indirectement et à plus long terme une dynamique de structuration de la filière forêt-bois sur le territoire de la Côte de Nuits (mobilisation, desserte, débouchés). Mener une étude de ressource locale en bois-énergie constitue par ailleurs une étape inévitable et indissociable du lancement de projets chaufferies bois afin d'assurer un approvisionnement régulier de manière pérenne et dans un rayon géographique limité.
Efficacité	☺	<u>FA 2-1</u> : Les actions d'information et de sensibilisation auront permis de faire émerger des projets chaufferie bois sur le territoire. Cependant, il faut souligner que seul un projet, celui de Chamboeuf, a fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la CFT de la Côte de Nuits.
	☹	<u>FA 2-2</u> : Aucun usage de l'étude de ressource produite en l'état n'est pour le moment possible car celle-ci ne prend pas en compte les spécificités du territoire qui peuvent restreindre les possibilités d'approvisionnement. Différentes structures sont intervenues sur ce dossier d'où une certaine inertie, et le partage des données a pu constituer une étape limitante.
Moyens réels / prévisions	☹	<u>FA 2-1</u> : Le nombre de jours consacrés à ce dossier a été largement sous-estimé. Le montage technique du projet de Chamboeuf a notamment nécessité un investissement en temps particulièrement marqué de 2010 à 2012. Ceci est à mettre en relation avec le résultat escompté, à savoir la portée incitative à l'échelle du territoire d'un projet chaufferie bois satisfaisant dans sa mise en œuvre. <u>FA 2-2</u> : Les contraintes qui ont limité la mise en œuvre de cette action sont indépendantes des moyens alloués.

Annexe 15 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 3-1, FA 3-2 et FA 3-3

FA 3-1. Identification et mobilisation des propriétaires privés **FA 3-2. Regroupement des propriétaires privés** **FA 3-3. Création d'une bourse d'échange**

Description des actions	FA 3-1 : Contacter personnellement les propriétaires privés non dotés d'un document de gestion, les sensibiliser et réaliser un diagnostic de leur(s) parcelle(s). FA 3-2 : Contractualiser et regrouper des coupes, travaux et ventes de bois. FA 3-3 : Créer un outil facilitant l'achat, la vente et l'échange de parcelles.
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	CCGC, CRPF, Experts, CFBL
Financement	CG21, CRPF
Réalisations	Cartographie des types de peuplement et des propriétés privées. Contact des propriétaires ; 2 réunions de sensibilisation ; 18 diagnostics réalisés. Mise en ligne de la bourse d'échange sur le site du CRPF. Exploitation partielle sur une propriété durant l'hiver 2012-2013.

- **Bilan administratif et financier**

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					**132**
Nombre de jours programmés	9	5	7	23	**44**
Nombre de jours réels	14	7	8	3	**32**
Coûts prévus dans la CFT					**67 500 €** *(dont 33 500 € pour le maître d'ouvrage)*
Coûts programmés	19 500 €	-	-	-	**19 500 €**
Coûts réels	3 478 €	5 760 €	-	-	**9 238 €**

Commentaires :

Le nombre de jours réels consacrés à ces actions est nettement inférieur à ce qui était programmé dans la CFT. Néanmoins, dans ce bilan, le temps de travail du CRPF n'est pas pris en compte, ce qui explique les différences observées. Les dépenses engagées en 2009 concernent les contacts téléphoniques des

propriétaires, l'envoi des invitations aux réunions forestières, et la rémunération des intervenants à ces mêmes réunions. Les dépenses de 2010 correspondent au coût des diagnostics de parcelles et à la création de la bourse d'échange. Toutes ces dépenses ont été intégralement subventionnées par le Conseil général de Côte d'Or.

- **Etat d'avancement**
  (: Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon)*

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
FA 3-1	*	*	**	**	Cette action a été mise en œuvre en utilisant la méthodologie du CRPF. Une étude des types de peuplement et des types de propriétaires privés a d'abord été réalisée. Ensuite, les propriétaires privés possédant des parcelles sur le territoire de la CFT ont été identifiés via les bases de données du CRPF pour pouvoir être contactés personnellement. Sur 743 invitations aux réunions forestières envoyées par courrier, 543 ont effectivement été délivrées. Au total, il y a eu 11 participants aux réunions de sensibilisation d'octobre et novembre 2009, soit un taux de participation de 2%. Pourtant, les propriétaires forestiers habitent majoritairement le secteur de la Côte dijonnaise. Même si d'importants moyens ont été mis en œuvre, l'intérêt porté au projet n'a pas été à la hauteur des attentes initiales du CRPF et de la CCGC. Plusieurs explications au défaut de mobilisation des propriétaires privés sont possibles : une communication insuffisante ou mal adaptée ; une non-disponibilité des propriétaires aux dates retenues pour la tenue des réunions ; un désintéressement réel des propriétaires pour leurs parcelles forestières sur un territoire à vocation viticole prépondérante. En 2010, 18 diagnostics de parcelles ont été réalisés. Seul un diagnostic a donné lieu à un Règlement type de gestion sur 7 ha pour une durée de 10 ans. Ce constat est à mettre en relation avec la taille modeste des parcelles diagnostiquées.
FA 3-2			*	*	La mise en œuvre de cette action dépendait fortement de la réussite de l'action FA 3-1. Un certain nombre d'interventions possibles sur les parcelles diagnostiquées ont été recensées. A ce jour, seule une parcelle a été partiellement

					exploitée et une autre marquée. La faible taille des parcelles combinée au manque de desserte forestière limite considérablement la possibilité de réalisation d'interventions sylvicoles.
FA 3-3	*	*	*	*	En 2009 a été mise en ligne par le CRPF une bourse d'échange. Elle était opérationnelle à partir de 2010. Les propriétaires intéressés ont été informés par courrier de la mise en place de l'outil, mais à ce jour, aucun n'en a fait l'usage. Soulignons que la mise en œuvre de cette action dépendait fortement de la réussite des actions FA 3-1 et FA 3-2.

- **Evaluation des actions**

	Evaluation sur la durée de la CFT	**Commentaires**
Pertinence / objectifs	☺	La volonté d'impliquer en premier lieu la propriété privée, bien qu'en faible proportion sur le territoire, était tout à fait justifiée pour pouvoir ensuite cibler les interlocuteurs notamment pour la mise en œuvre des actions FA 3-5 et FA 3-6, qui associent forêt publique et privée.
Efficacité	☹	Par rapport aux moyens mis en œuvre (contacts téléphoniques, invitations envoyées par courrier, tenue de réunions à l'adresse des propriétaires, …), les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes initiales.
Moyens réels / prévisions	😐	

Annexe 16 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 3-4, FA 3-5 et FA 3-6

FA 3-4. Valorisation du potentiel des forêts publiques non aménagées

FA 3-5. Développement des collaborations entres les acteurs de la filière

FA 3-6. Amélioration du réseau de desserte multifonctionnelle des massifs forestiers

Description des actions	FA 3-4 : Etablir un état des lieux de la ressource disponible dans les forêts publiques non aménagées et dynamiser leur exploitation. FA 3-5 : Sensibiliser les propriétaires à la mise en place d'une animation commune public/privé ; grouper des travaux/coupes, mettre en commun des places de dépôt, développer des contrats d'approvisionnement et ventes groupées. FA 3-6 : Etablir un état des lieux du réseau préexistant en mettant en évidence les points sensibles ; Améliorer ce réseau de desserte en tenant compte des autres enjeux sur les massifs.
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	Communes, CCGC, ONF, CRPF, CFBL, Experts, ADCOFOR21.
Financement	CG21
Réalisations	Estimation du volume de bois prélevé en affouage en forêt publique. Organisation d'une réunion commune ONF/CRPF sur le thème « Biodiversité et gestion forestière ». Suivi du projet de desserte collective Couchey-Fixin-Brochon-Chamboeuf. Participation aux commissions bois de Fixin.

- **Bilan administratif et financier**

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					**64**
Nombre de jours programmés	10	15	5	3	**33**
Nombre de jours réels	0	3	0	0	**3**
Coûts prévus dans la CFT					**38 000 €** *(dont 8 000 € pour le maître d'ouvrage)*
Coûts programmés	-	1 500 €	1 500 €	-	**3 000 €**
Coûts réels	-	-	-	-	**0 €**

Commentaires :

Le temps de travail réel consacré à ces actions est très en deçà de la programmation annuelle et *a fortiori* des prévisions de la CFT. Ce bilan ne prend pas en compte le temps de travail des maîtres d'ouvrage (l'ONF principalement). Le budget de 1 500 € programmé en 2010 était destiné à l'achat de données cartographiques, selon les besoins du CRPF. Cette somme, qui a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil général de Côte d'Or, n'a finalement pas été dépensée. Le budget de 1 500 € programmé en 2011 correspond à la somme nécessaire à l'organisation de trois réunions forestières public-privé. Ceci a

également donné lieu à une demande de subvention auprès du CG21. Finalement, ce budget n'a pas été dépensé car la seule réunion organisée l'a été aux frais de l'ONF et du CRPF.

- **Etat d'avancement**
  *(0 : Non réalisée / * : Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon)*

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
FA 3-4		*	*	*	Une réunion avec l'ONF a eu lieu en février 2010 pour envisager l'articulation des actions de la CFT avec la mise en œuvre des aménagements forestiers. La possibilité de mise à disposition des extraits de la base de données concernant le bilan des aménagements (travaux et coupes, ventes, …) a notamment été proposée. Le partage de données a continué à être évoqué les années suivantes moyennant une participation financière de la part de la CCGC. Ces informations auraient également pu servir à alimenter l'outil mis en place par le CRPF pour préciser l'étude de ressource en bois-énergie à l'échelle du territoire de la CFT. Ce dernier outil n'ayant pas abouti, l'action de mobilisation des données ONF ne s'est pas concrétisée. Soulignons que cette action a aussi été indirectement mise en œuvre de 2009 à 2012 via l'étude des volumes de bois prélevés en affouage en forêts domaniales et communales, qui fait partie intégrante de l'action FA 2-2.
FA 3-5			*	–	Une réunion commune ONF-CRPF, sous forme de conférence débat sur le thème de la biodiversité en gestion forestière, a eu lieu le 25 novembre 2011. 6 personnes y ont assisté, ce qui constitue un niveau de participation limité. Pourtant, des actions de communication ont été menées en amont par mail, via le calendrier Nature, et par voie de presse (un article dans le Bien Public, un dans Latulu, publication de la CCGC) pour informer sur cet événement. Soit le créneau choisi n'a pas permis de réunir un maximum de participants, soit la communication a été insuffisante, soit la thématique n'était pas adaptée au public visé.

FA 3-6		*	*	–	Cette action s'est traduite en premier lieu par le suivi du projet de desserte collective de la Côte de Nuits via les réunions entre élus du territoire et maître d'ouvrage du projet. L'animatrice de la CFT a également assisté aux commissions bois de Fixin des 25 février et 5 mars 2010. Les questions centrales concernaient les modalités de débardage et de stockage des grumes. A ce titre, une articulation avec Natura 2000 s'est révélée pertinente. Enfin, un suivi de l'étude de la possibilité d'une exploitation par câble-mât via la visite du câbliste en septembre 2011 a été mené. Cette action n'a donc pas donné lieu à des réalisations concrètes mais a plutôt consisté à assister aux temps forts de la concertation autour de l'exploitation forestière en forêt publique.

- **<u>Evaluation des actions</u>**

	Evaluation sur la durée de la CFT	**Commentaires**
Pertinence / objectifs	😐	<u>FA 3-4</u> : Cette action était pertinente au moment de la rédaction de la CFT. Néanmoins, la situation a évolué depuis puisque la proportion de forêts publiques non dotées d'un document de gestion a fortement diminué. <u>FA 3-5</u> : La concertation commune forêt publique et privée apparaissait inévitable puisque de nombreuses problématiques sont partagées : devenir des peuplements de Pins noirs, amélioration de la desserte forestière, fréquentation du public, intégration des enjeux écologiques… Même si les forêts privées sont minoritaires sur la Côte de Nuits, en associer les acteurs, au même titre que ceux de la forêt publique, était tout à fait justifié. <u>FA 3-6</u> : Des points noirs concernant la desserte forestière existante ont été clairement identifiés en amont de la CFT. Puisque cet aspect conditionne entièrement la sortie optimale des bois et la limitation des coûts d'exploitation, cette action était tout à fait opportune.
Efficacité	☹	Le niveau réalisation de ces trois actions dépendait fortement de l'avancement du volet plan d'approvisionnement de l'axe bois-énergie et des opportunités de marché qui auraient pu dynamiser l'exploitation forestière sur le territoire de la CFT si elles avaient été

		favorables. Dans leur formulation au niveau du document CFT, ces actions étaient peu déclinées en objectifs opérationnels, ce qui peut expliquer qu'elles se sont plutôt traduites par la mise en place d'un suivi que par des réalisations concrètes.
Moyens réels / prévisions	☹	Les moyens humains et financiers déployés ont été limités par rapport au prévisionnel en l'absence de réalisations concrètes de longue haleine.

Annexe 17 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 4-1 et FA 4-2

FA 4-1. Diagnostic des itinéraires et sites existants et suivi de la fréquentation **FA 4-2. Mise en valeur des sites et itinéraires en tenant compte des enjeux environnementaux**

Maîtrise d'ouvrage et partenariat	CCGC, ONF, CG21, CDRP, CDTE, FFME, CAF
Financement	CG21
Réalisations	Création de sous-comités « Communication » et « Itinéraires » ; Mise en place d'une enquête de fréquentation dans les Offices du Tourisme ; Cartographie des itinéraires pédestres et VTT préexistants ; Soutien aux porteurs de projets (études foncières, cartographie, conventions, dossiers PDESI/PDIPR…) ; Installations de panneaux et dispositifs de fermeture de voies interdites aux engins motorisés ; Réalisation d'une charte graphique de la Côte dijonnaise.

- **Bilan administratif et financier**

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					**37**
Nombre de jours programmés	28,5	30	30	14	**102,5**
Nombre de jours réels	30	34	44	42	**150**
Coûts prévus dans la CFT					**23 500 €**
Coûts programmés	-	-	-	-	**-**
Coûts réels	-	-	4 286	-	**4 286 €**

Commentaires :

L'axe plan de fréquentation de la CFT étant directement lié aux mesures H1, H2, I1, J1, J2 et J3 du DOCOB Natura 2000, les données administratives et financières ont bien souvent été fondues. Par ailleurs, à partir de 2010, des actions de l'axe communication ont été regroupées avec des actions du plan de fréquentation, ce qui explique en partie les différences observées entre le nombre de jours programmés et réels.

- **Etat d'avancement**

*(0 : Non réalisée / * : Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon)*

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
FA 4-1	*	**	**	**	Diagnostic des itinéraires : Avant 2009, la phase de diagnostic du plan de fréquentation était déjà largement avancée. Ce travail réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, s'est conclu par un temps de validation au terme de la première année de mise en œuvre de la CFT de

					la Côte de Nuits. Suivi de la fréquentation : Dès 2009 a été lancée une étude quantitative de la fréquentation des sentiers de randonnée, via notamment la pose d'éco-compteurs dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux. En Juin 2010, une enquête de fréquentation auprès des offices de tourisme de Marsannay-la-Côte, Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges a été mise en place.
FA 4-2	*	*	*	**	Plan de gestion des itinéraires : Cette phase a été entamée dès 2009 via la constitution du comité « itinéraires », et le lancement des projets de création et d'amélioration d'itinéraires équestre, VTT et pédestre. En 2010, ces projets ont été présentés par le comité « Itinéraires ». Un soutien technique de la CCGC a été apporté aux porteurs de projet pour veiller à la prise en compte de tous les enjeux dans les différentes propositions de tracés. En 2011, les itinéraires pédestre et VTT ont pu être finalisés. L'itinéraire équestre était encore à l'étude. Dispositifs d'information et de fermeture : L'élaboration du schéma d'uniformisation et de renforcement des dispositifs de fermeture des voies de circulation a été initiée en 2009, parallèlement à la création du sous-comité « Communication ». Le schéma a été validé en 2010, notamment au cours de visites de terrain. En septembre 2011, des dispositifs d'information (barrières et panneaux règlementaires) ont été installés sur les voies fermées à la circulation. Plan de communication : Le cahier des charges de la « Charte signalétique de la Côte dijonnaise » a été validé en 2010, un prestataire a été retenu en 2011.

- **Evaluation des actions**

	Evaluation sur la durée de la CFT	**Commentaires**
Pertinence / objectifs	☺	Le plan de fréquentation est un outil commun aux trois territoires gérés par la CCGC (réserve naturelle, site Natura 2000, CFT). L'objectif de mise en cohérence des activités de loisir nature avec la conservation des habitats a été étendu au territoire de la Côte de Nuits en réunissant de nombreux acteurs du territoire autour de ce projet très pertinent par voie de conséquence.
Efficacité	☺	Les objectifs initiaux ont été largement atteints. Le fait que l'animation du site Natura 2000 et de la CFT soit assurée par une seule et même personne a permis de transposer de

		manière efficace les outils préexistants aux besoins de la CFT. La structuration en deux comités distincts, « itinéraires » d'une part, « communication » d'autre part, a permis de faire avancer conjointement les deux principaux dossiers du plan de fréquentation. La CCGC a assuré un suivi et un soutien techniques essentiels à l'inscription des itinéraires aux PDIPR et PDESI.
Moyens réels / prévisions	😐	Même si les dépenses ont été bien en deçà des coûts prévus dans la CFT, le temps consacré à ce dossier est conséquent et a été largement sous-évalué. Il représente en moyenne de 2009 à 2012 plus du tiers du temps total d'animation (cf Fig. 11). En effet, le suivi de la maîtrise foncière, le développement d'outils de communication sont des activités pour le moins chronophages.

Annexe 18 : Fiche de synthèse de l'évaluation des actions FA 5-1 et FA 5-2

FA 5-1. Mise en réseau des activités et des acteurs concernés **FA 5-2. Information et sensibilisation des usagers**

Description de l'action	FA 5-1 : Etablir un mémento des activités et des acteurs liés au milieu forestier du territoire ; réunir des collectifs d'usagers FA 5-2 : Concevoir des supports d'information sur les usages, les milieux et leur protection
Maîtrise d'ouvrage et partenariat	CCGC, Collectivités, ONF, CRPF
Financement	CG21
Réalisations	Questionnaires à destination des différents acteurs du territoire. Communication sur le plan de fréquentation. Calendrier Nature, articles et site internet

- **Bilan administratif et financier**

	2009	2010	2011	2012	Total
Nombre de jours prévus dans la CFT					**11**
Nombre de jours programmés	3	5	0	0	**8**
Nombre de jours réels	3	0	0	0	**3**
Coûts prévus dans la CFT					**5 500 €**
Coûts programmés	-	-	-	-	**-**
Coûts réels	-	-	-	-	**-**

Commentaire : Les actions de cet axe « Communication » ont regroupées à d'autres actions ou abandonnées dès 2010, ce qui explique l'absence de dépenses et de jours de travail.

- **Etat d'avancement**

	2009	2010	2011	2012	Commentaires
FA 5-1	*	~	~	~	En 2009, des questionnaires à destination des différentes catégories d'acteurs du territoire (associations d'usagers, forestiers, institutionnels, collectivités…) ont été élaborés. Ils devaient être revus en 2010 en partenariat avec les Offices de tourisme. Le choix a finalement été fait de mettre cette action indirectement en œuvre via les actions FA 1-1 et FA 4-

					2. Ainsi, les acteurs forestiers du territoire pourraient être présentés dans la notice de gestion sylvo-écologique, et les acteurs des loisirs nature dans le topoguide.
FA 5-2	**~**	**~**	**~**	**~**	Cette action a été mise en œuvre indirectement dès la première année d'animation de la CFT. En effet, différents moyens de communication ont été mis en œuvre (articles de presse, site internet, communication sur le plan de fréquentation) dans le cadre d'autres actions.

*(0 : Non réalisée / * : Partiellement réalisée / ** : Entièrement réalisée / - : Abandon / ~ : mise en œuvre indirecte)*

- **<u>Evaluation des actions</u>**

	Evaluation sur la durée de la CFT	**Commentaires**
Pertinence / objectifs	☹	L'objectif de mise en réseau des activités et des acteurs constituait une étape préliminaire à la mise en œuvre de toutes les autres actions de la CFT. Idéalement, il aurait fallu que FA 5-1 soit entièrement réalisée au terme de la première année d'animation. A l'inverse, l'action FA 5-2 a été abandonnée dès 2009, ce qui laisse penser que développer la communication envers le public n'est pas apparu comme une étape essentielle en début de CFT.
Efficacité	**-**	-
Moyens réels / prévisions	**-**	-

Annexe 19 : Devis réalisé en 2011 pour l'impression de la notice sylvo-écologique

Fuglane | CONCEPTION GRAPHIQUE | ÉDITION | SITES INTERNET

A l'attention de Julie Saurel
Communauté de communes de Gevrey-Chambertin
25 avenue de la Gare - BP 34 - 21220 Gevrey-Chambertin

Dijon, le 17 février 2011
Devis 78/11
Concerne : Approche budgétaire "Brochure Côte de Nuits"
Textes, illustrations et photographies fournis par vos soins

Brochure 32 pages couverture comprise
Format ouvert 32 x 24 cm, plié 16 x 24 cm

Conception graphique
Montant HT **300,00 € HT / 358,80 € TTC**
T.V.A. applicable 19,60%

Option : 1 illustration "descriptif paysage Côte de nuits"
Montant HT **340,00 € HT / 406,64 € TTC**
T.V.A. applicable 19,60%

Mise en page
Photogravure quadrichromie
Retouche chromie des documents visuels
Fichier PDF écran pour relecture
Sorties couleur de contrôle
Montant HT **2800,00 € HT / 2954,00 € TTC**
T.V.A. applicable 5,5%

Impression Charte Imprim'Vert
Impression quadrichromie recto verso
sur papier Couché Moderne satin PEFC 170 g.
Façonnage : brochage 2 points métal
1000 exemplaires **1750,00 € HT / 1846,25 € TTC**
1000 exemplaires + : 430,00 € HT / 453,25 € TTC
T.V.A. applicable 5,5%

OPTION 32 pages intérieures (150 g.) + 4 pages de couverture (300 g.) :

Conception graphique **300,00 € HT / 358,80 € TTC**

Option : 1 illustration **340,00 € HT / 406,64 € TTC**

Mise en page **2950,00 € HT / 3112,25 € TTC**

Impression 1000 exemplaires **2150,00 € HT / 2268,25 € TTC**
1000 exemplaires + : 565,00 € HT / 596,08 € TTC

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Bernard Martin

16, PLACE DE LA LIBÉRATION - BP 42434 - 21024 DIJON CEDEX
TÉL. 03 80 30 12 14 - FAX 03 80 30 79 12 - EMAIL AGENCE@FUGLANE.COM - SITE WWW.FUGLANE.COM
S.A. AU CAPITAL DE 38112 € - RCS DIJON B 342 944 477 - CODE APE 1813Z - TVA FR 33 342 944 477 00021

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin (CCGC) est gestionnaire d'une réserve naturelle nationale, et animatrice d'un site Natura 2000 et de la charte forestière de territoire de la Côte de Nuits (CFT CN). En 2013, elle a décidé d'évaluer conjointement les trois programmes d'actions, dans un souci d'articulation et de cohérence et en vue d'établir une nouvelle stratégie gestion des territoires. Pour procéder à l'évaluation de la CFT CN, il est nécessaire d'établir une méthodologie d'analyse visant à dresser le bilan de la mise en œuvre des actions. Ce travail conduit à des propositions de perspectives qui pourront orienter les décideurs quant à l'avenir de la CFT CN.